



ECA/SRDC-CA/ESC/01

ECA/SRDC-CA/ESC/01

Original : FRANÇAIS

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale, 2001

Pauvreté en Afrique Centrale : Etat des lieux et perspectives



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE

L'Equipe de rédaction de ce Rapport est composée de:

- *Sylvain Maliko, Economiste, Chef d'Equipe*
- *Gabriel Nahimana, Economiste*
- *Anne-Marie Bakyono, Socio-Economiste*
- *David Kamara Nagingui, Economiste*
- *Albert Yama, Géologue*
- *Samuel Tékié, Assistant de Recherche Principal*
- *Sylvain Mouyedi, Assistant de Recherche*

Abdelhakim Ben Hammouda, Directeur du Centre de Développement sous-régional pour l'Afrique Centrale a assuré la supervision des travaux de ce Rapport.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
Première partie : Indicateurs macro-économiques et politiques socio-économiques.....	7
1. La Conjoncture Economique Internationale.....	8
1.1. Situation avant le 11 septembre 2001.....	8
1.2. Situation depuis le 11 septembre 2001.....	9
1.3. Le contexte africain.....	10
2. Les économies de l’Afrique Centrale.....	11
2.1. Indicateurs macro-économiques.....	11
2.2. Indicateurs socio-démographiques.....	18
3. Les politiques socio-économiques.....	22
3.1. Les politiques économiques.....	22
3.2. Les politiques sociales.....	25
4. L’intégration : quelles avancées depuis Malabo (1999) ?.....	26
4.1. au plan institutionnel : les résolutions de Malabo.....	26
4.2. Promouvoir le rôle du secteur privé.....	28
5. La société civile et la question de la bonne gouvernance.....	29
5.1. Le processus démocratique.....	29
5.2. Les réformes administratives.....	29
5.3. Les organisations de la société civile.....	30
6. Les perspectives.....	30
6.1. Au plan économique.....	30
6.2. Au plan social.....	32
Deuxième partie : Pauvreté en Afrique Centrale : état des lieux et perspectives.....	33
Introduction.....	34
1. Crise des modèles de Développement et Montée de la Pauvreté en Afrique Centrale.....	36
1.1. Les principales causes de l’échec des politiques de développement des années post-indépendances.....	36
1.2. Les causes exogènes de la crise du modèle des années (60 – 80).....	38
1.3. Une évaluation des programmes de stabilisation et d’ajustement mis en œuvre en Afrique Centrale.....	41
2. Appréciation du phénomène de la pauvreté.....	44
2.1. Perception de la pauvreté : Le difficile consensus conceptuel.....	44
2.2. La lutte contre la pauvreté et les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Principes fondamentaux et processus d’élaboration.....	48
3. Profil de la pauvreté dans la sous-région : Similitudes et particularités.....	52
3.1. Les traits de la pauvreté en Afrique Centrale.....	52
3.2. Profil de la pauvreté par pays.....	57
4. Les axes des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.....	62
4.1. les stratégies de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale.....	62
4.2. Les politiques sociales.....	62
4.3. Les infrastructures de base.....	63
4.4. La gouvernance.....	63
4.5. Le développement rural.....	63
5. Quelques limites des politiques de lutte contre la pauvreté.....	65
5.1. La question du financement et de la répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé.....	65
5.2. Les limites liées à l’emploi.....	65
5.3. Limites liées à la dimension environnementale.....	65
5.4. La place de la société civile dans le processus.....	65
5.5. Limites liées au déficit d’informations.....	65
5.6. Limites liées à la situation socio-économique.....	66

Conclusion.....	67
Conclusion générale	70
ANNEXES STATISTIQUES.....	74

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance de l'économie mondiale, prévision avant le 11 septembre 2001	8
Graphique 2 : Prix réels des produits primaires (1990 =100).....	9
Graphique 3 : Prévision pour 2001-2002 de la croissance de l'économie mondiale après le 11 Septembre.....	9
Graphique 4 : Taux de croissance du PIB moyen de l'Afrique.....	11
Graphique 5 : Service de la dette.....	13
Graphique 6 : Croissance du PIB réel des pays producteurs de pétrole.....	14
Graphique 7 : Croissance du PIB réel des pays non encore producteurs de pétrole.....	17
Graphique 8 : Indice synthétique de fécondité.....	18
Graphique 9 : Taux de mortalité infantile et Taux de mortalité juvénile.....	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Produit Intérieur Brut des pays de l'Afrique centrale.....	37
Tableau 2 : Taux de croissance démographique des pays de l'Afrique centrale.....	38
Tableau 3 : Dette totale de l'Afrique Centrale.....	39
Tableau 4 : Evolution du service de la dette en Afrique centrale.....	40
Tableau 5 : Transferts nets des capitaux en Afrique centrale.....	41
Tableau 6 : Tableau récapitulatif des données d'évaluation des Programmes d'ajustement mis en œuvre en Afrique centrale	42
Tableau 7 : Disparités zones rurales/ zones urbaines dans les états d'Afrique centrale.....	55
Tableau 8 : Disparités filles/garçons au niveau de l'éducation.....	55
Tableau 9 : Structure de la pauvreté au seuil de 533,87 CFA selon la résidence.....	57
Tableau 10 Indicateurs de pauvreté selon le lieu de résidence au Tchad.....	59
Tableau 11 : Population vivant en dessous du seuil de pauvreté.....	60
Tableau 12 : Evolution du taux de mortalité infantile.....	67
Tableau 13 : Taux brut de scolarisation entre 6 et 23 ans.....	68
Tableau 14 : Evolution du taux de mortalité maternelle.....	68

Liste des encadrés

Encadré 1 : Le 11 septembre 2001, des répercussions dans le monde entier.....	10
Encadré 2 : Le rôle du secteur pétrolier dans le développement des pays producteurs de la sous- région : Mythe ou réalité ?.....	15
Encadré 3 : Libéralisation et privatisation des entreprises publiques.....	24

Introduction

1. *L'analyse des indicateurs économiques et sociaux en Afrique Centrale, au cours de ces cinq dernières années, laisse apparaître les prémices d'une douce mais fragile transition d'une situation de crise aiguë (1980-1994) vers la stabilisation et la relance. En effet, le nombre de pays à faibles performances a eu tendance à se réduire progressivement au profit des pays à performances élevées.*

2. *Toutefois, étant donné que cette transition n'a pas totalement pris corps dans l'ensemble des pays, il est encore bien difficile de conclure en un mouvement de fond appelé à s'installer durablement dans la sous-région. Pour preuve, même si le nombre de pays à hautes performances s'est renforcé, il a parfois été observé des reculs dans des pays où le rôle moteur dans la dynamique de croissance de la sous-région était devenu une tradition. Dans une autre catégorie de pays, il a été déploré une telle marginalité par rapport à cette dynamique d'ensemble que les actions à mener pour les rapprocher de la zone de stabilité et d'épanouissement, exigeront des initiatives spéciales (cas des pays post-conflits).*

3. *L'un des traits les plus évocateurs de cette transition est sa fragilité car elle est plus portée par des phénomènes conjoncturels, surtout dans les pays dotés de ressources stratégiques et fortement sollicitées dans un contexte international favorable à une amélioration des termes de l'échange d'une catégorie de produits primaires. Un autre point tout aussi important au niveau des économies de la sous-région, qui caractérise cette dynamique d'ensemble, est la relation positive entre la stabilité du cadre socio-politique, l'apaisement des tensions sociales, la bonne gouvernance, et les résultats des réformes.*

4. *Suivant les circonstances, quelques pays ont réuni totalement ou partiellement des conditions positives, qui ont été déterminantes dans la réalisation et le maintien de leurs performances à un niveau élevé. Le clivage – en termes de rythme et de niveau de croissance -- entre pays exportateurs de pétrole et pays exportateurs des autres produits de base de la sous-région, peut aussi s'expliquer par l'aptitude de chaque pays à créer les meilleures conditions possibles d'exploitation de ses richesses.*

5. *En approfondissant l'analyse, on note que même dans les pays exportateurs de pétrole et donc potentiellement en mesure de générer des ressources de niveau suffisamment élevé pour soutenir durablement les programmes de développement des autres secteurs de l'économie, dont particulièrement l'agriculture, l'industrie et la modernisation du monde rural, les indicateurs sociaux ne se sont pas améliorés de manière significative par rapport à ceux des pays les moins favorisés.*

6. *Une revue de ces indicateurs montre une concentration de l'ensemble des pays de la sous-région dans le bas de l'échelle mondiale de classement des indices du développement humain. Cette situation est si préoccupante que dans la totalité de ces pays (le Gabon étant le dernier pays à s'être engagé dans ces programmes) l'objectif assigné aux récentes stratégies économiques est la réduction de la pauvreté. La partie thématique de ce rapport a été consacrée à une analyse critique de la pratique de ces stratégies en Afrique Centrale.*

7. *Cette analyse a été voulue critique pour deux raisons principales. La première a été d'apporter des éléments de réponse aux préoccupations exprimées par les experts à la XVIIIème session du Comité Intergouvernemental des Experts de la sous-région de l'Afrique Centrale, réunis à N'djamena (Tchad) en 2000. Au cours de cette session, les experts de la sous-région avaient manifesté des inquiétudes sur la capacité technique des pays à concevoir et porter de bout en bout ces stratégies, avec à la sortie des résultats tangibles. Ces inquiétudes ont été fondées sur le constat que de nombreux pays dans la sous-région se heurtaient à la complexité de la pratique de ces stratégies ; ce qui nuisait à leur capacité de négociation avec leurs partenaires au développement.*

8. *La deuxième raison, qui dérive de la mission principale du Centre dans la sous-région, est de susciter la réflexion sur la recherche d'un cadre de mise en cohérence des objectifs de ces programmes à l'échelle nationale, avec les objectifs d'intégration régionale dont le but est la réalisation d'un espace économique et social unifié. Cette question est d'autant plus importante qu'il convient de l'explicitier dès à présent dans ces*

nouvelles stratégies, de manière à éviter les erreurs des années 1980-1990 où la recherche de la stabilisation des économies – prises individuellement – a laissé peu de place à des mécanismes de convergence "réelle" des cadres nationaux de réformes, dans l'optique de la réalisation d'un large espace de développement économique intégré. La vitesse de l'intégration des économies de la sous-région, jugée aujourd'hui la plus lente de tous les autres blocs sous-régionaux du continent, a en grande partie souffert de ce handicap.

9. Au moment où les pays de la sous-région ont pris conscience de la communauté de leur destin et de la recherche de nouvelles voies, dans la perspective d'une véritable intégration, et que des initiatives se développent pour soutenir et accélérer ce mouvement, il est nécessaire de prolonger les efforts de lutte contre la pauvreté dans le cadre des stratégies visant à transformer radicalement les structures productives de ces économies.

10. Une telle démarche, à situer dans l'optique d'un développement sous-régional, favoriserait le dynamisme et la compétitivité des économies de la sous-région et créerait les conditions d'une meilleure répartition des fruits de la croissance et donc une lutte beaucoup plus efficace contre la pauvreté.

PREMIERE PARTIE

**INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES
ET
POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

1. La Conjoncture Economique Internationale

Des signes d'essoufflement de l'économie mondiale en début d'année, et des risques de dégradation de la conjoncture internationale avec les effets négatifs des événements du 11 septembre 2001 sur l'économie américaine.

1.1. Situation avant le 11 septembre 2001

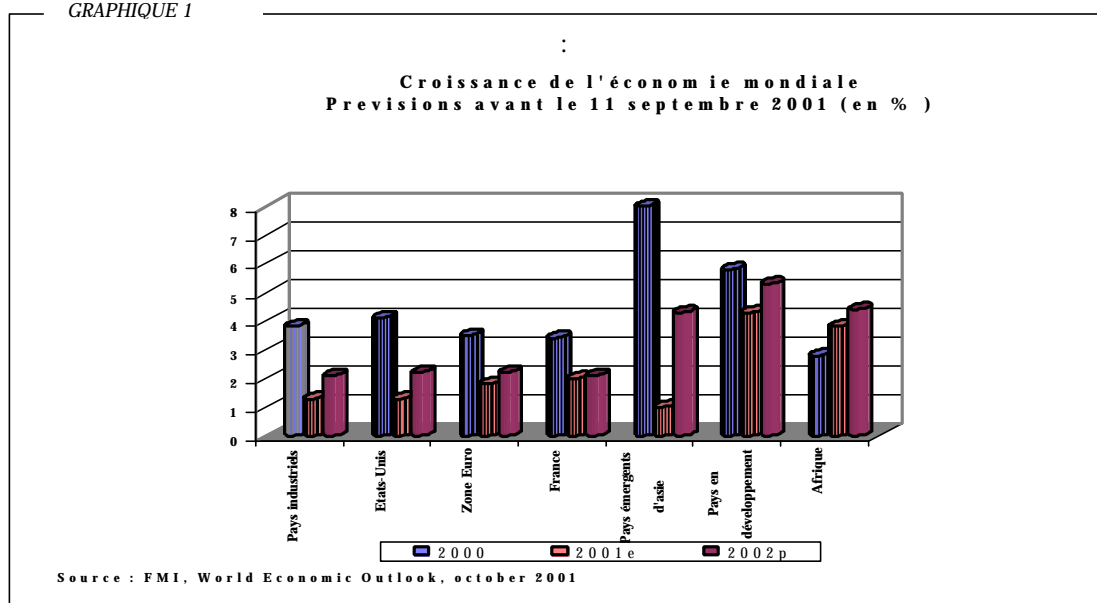
11. Dans son édition de Mai 2001¹, le Fonds Monétaire International (FMI) projetait, pour l'ensemble de l'économie mondiale, un taux de croissance de 3,2 %, en 2001, contre les 4.7% enregistrés en 2000. Avec une érosion d'environ 1,6 point de pourcentage en l'espace d'une année, les indices d'une lente décélération détectés vers la fin de l'année 2000, semblaient persister confirmant ainsi la portée de leurs effets dans la plupart des pays où une période de longue croissance commençait à faire craindre des risques de surchauffe, porteurs de crises et donc de retournement de tendance. Ces indices se sont manifestés, dans les formes les plus variées, au niveau des différents groupes qui composent l'économie mondiale.

12. Dans les pays industriels, notamment les pays leaders comme les Etats Unis, l'Allemagne et le Japon, et même en zone Euro où la consolidation des fondamentaux laissait entrevoir des perspectives d'une stabilisation des performances macroéconomiques à leur niveau de 2000, il était attendu en 2001 une baisse du niveau général de l'activité économique de l'ordre de -1,9 point par rapport aux 3,8% de l'année précédente.

13. Aux Etats Unis, où le déséquilibre des comptes était devenu une source de préoccupations, les ajustements mis en œuvre se sont traduits par une progressive contraction de la demande globale, et un recul des investissements dans des secteurs réputés porteurs comme celui des technologies de l'information.

14. En Zone Euro, où la réalisation des critères de convergence par l'ensemble des pays de l'Union est une condition de base pour la réussite du passage à la monnaie unique, les fondations d'une stabilisation des indicateurs macroéconomiques et de la consolidation des performances enregistrées depuis la fin de la décennie dernière, ont été posées. De ce fait, cette zone a bénéficié d'un afflux

GRAPHIQUE 1



d'investissements qui ont soutenu la croissance dans la presque totalité des pays -- à quelques rares exceptions comme l'Allemagne -- et favorisé une forte résorption du chômage. En

¹/ World Economic Outlook, May 2001

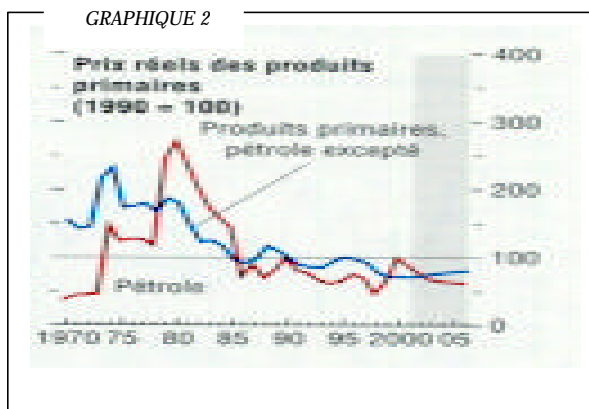
dépité de ce fait, la zone Euro a été également affectée, par effet de contagion, par le ralentissement de croissance observé chez ses principaux partenaires dans le monde, comme les Etats Unis d'Amérique et les pays émergents d'Asie. Enfin, le cas le plus préoccupant a été le Japon qui, contrairement aux autres pays leaders en phase de décélération, entrait dans une quatrième phase de récession depuis la dernière décennie.

15. Au niveau du groupe des pays dits émergents de l'Asie et de l'Amérique Latine, la situation a été tout aussi instable. En Amérique Latine, des pays comme le Brésil et l'Argentine ont souffert non seulement des conséquences du ralentissement aux Etats Unis, mais également d'une hésitation des investisseurs à injecter des ressources de niveau suffisamment élevé pour répondre aux énormes besoins de financement qui se sont manifestés depuis la crise financière. L'Argentine a de nouveau replongé dans une crise financière aiguë.

16. Dans les pays en développement, le clivage entre pays exportateurs de produits pétroliers et pays exportateurs des produits de base, principalement agricoles, a eu tendance à s'accroître avec les évolutions contrastées des cours du pétrole et de ceux des produits agricoles, des autres minerais et métaux, au cours de ces cinq dernières années.

17. En Afrique où se trouvent concentrées les économies les moins avancées de la planète, en grande majorité tributaires du commerce des produits primaires agricoles sur le marché mondial, les situations décrites dans les économies développées ne peuvent qu'avoir des répercussions négatives sur ces pays.

18. Comme le montre le graphique 2, tous les

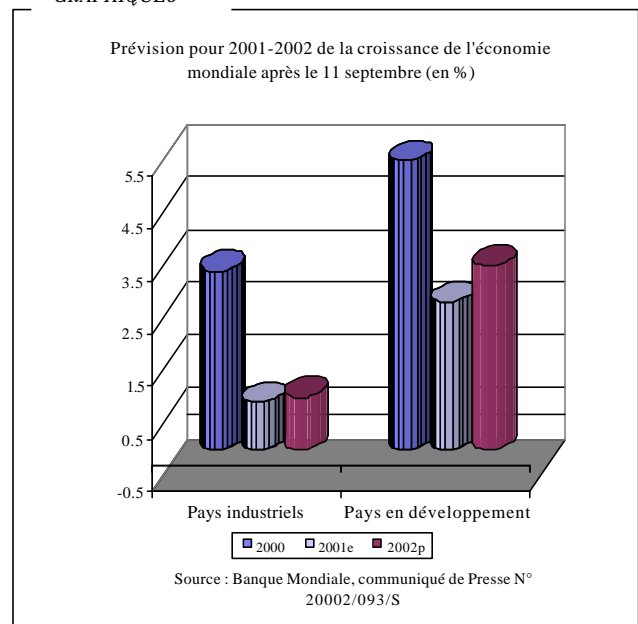


indices des prix des produits de base sont en chute libre depuis 1980. Dans le cas particulier du café où l'entrée en force du Vietnam sur le marché s'est traduite par une surabondance de l'offre, les prix ont subi de telles pressions à la baisse que la perte des gains sur ces produits a varié dans une fourchette de -30 à -50 %. On peut donc imaginer l'ampleur des privations et les conséquences au plan macro-économique, pour les pays dont ce produit constitue l'unique source de recettes d'exportations.

1.2. Situation depuis le 11 septembre 2001

19. Avec les événements du 11 septembre 2001 aux Etats Unis, les analyses sur le comportement de l'économie mondiale ont toutes été teintées de pessimisme car percevant ce choc imprimé à la première économie du monde, comme un facteur accélérateur qui pourrait entretenir les conditions de la durabilité de cette phase de ralentissement, et dans le prolongement, précipiter l'économie mondiale dans une période de longue récession. Les répercussions de ces événements sur l'économie mondiale vont se manifester en des temps variables suivant la nature des stratégies qui seront mises en œuvre pour juguler cette crise.

GRAPHIQUE 3



20. Il convient toutefois d'indiquer que le renforcement de l'interdépendance des économies, du fait de la globalisation, ne peut

que favoriser la rapide diffusion de tels chocs. Cependant, les répercussions de ces événements dans le court terme et dans le monde, seront différenciées en fonction des canaux par lesquels chaque économie ou chaque secteur interagit avec la nouvelle architecture économique mondiale.

21. Sur la base de ce constat, on peut estimer que les ondes de choc seront les plus fortes dans les pays où les secteurs les plus sensibles à ces événements jouent un rôle important dans l'ensemble de l'économie. Pour l'heure, les secteurs les plus en vue sont les transports internationaux – principalement aériens –, le tourisme, les assurances. Mais de manière générale, toutes les activités dérivant du commerce international, en ressentiront les contre-coups.

22. Ainsi donc, il y a lieu de s'attendre à ce que la portée de ces ondes de chocs soit appelée à déborder rapidement du cadre de ce lot réduit de secteurs dits exposés pour se répandre à d'autres secteurs qu'il est difficile de circonscrire à ce stade de la crise, si les réactions à ces événements se généralisent et se traduisent par un cycle de violence de longue durée. Les soubressauts observés au niveau des cours du pétrole, aux premières heures de ces événements, tout comme les reflux momentanés de capitaux sur les marchés financiers, sont des signes annonciateurs d'une extrême sensibilité des éléments déterminant le comportement des économies dans le monde.

Encadré 1 :
Le 11 septembre 2001, des répercussions dans le monde entier

...Les attentats retarderont la reprise dans les pays riches, la reportant à 2002. C'est pourquoi la Banque Mondiale signale aujourd'hui que la croissance des pays en développement pourrait être inférieure aux prévisions antérieures de 0,5 à 0,75 point de pourcentage en 2002...

...Désormais, il se pourrait que les pays de l'OCDE enregistrent en 2002 des taux de croissance du PIB inférieurs de 0,75 à 1,25 point de pourcentage aux prévisions antérieures...

Banque Mondiale, Extraits du Communiqué de presse No. 2002/093/S du 1/10/ 2001.

23. Selon les premières analyses de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, le niveau de l'activité économique dans le monde en 2001 fléchira dans des proportions bien plus importantes que celles initialement prévues. Ainsi, les pays industriels enregistreront des baisses beaucoup plus importantes que les pays développés.

24. Toutefois, en termes de capacité d'encaissement de ces chocs, les pays en développement -- notamment les pays les moins avancés -- seront les plus exposés, car tirant une grande partie de leurs ressources du commerce international. Du fait d'une contraction prévisible de la demande dans les pays industriels, le niveau des échanges commerciaux pourrait se réduire ; ce qui aurait pour conséquence une baisse des revenus dans les pays en développement. Pour la Banque Mondiale, cette baisse de revenu engendrerait immédiatement, dans les pays en développement, une augmentation de 10 millions de personnes, qui viendront grossir le nombre déjà fort élevé de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans le monde.

1.3. Le contexte africain

Malgré le léger repli sur la période 2000-2001, un niveau de croissance globale tendanciellement élevé, par rapport aux autres groupes de pays en développement, mais avec tout de même une accentuation des disparités entre les pays de la région.

25. Depuis bientôt cinq ans, le nombre de pays africains ayant réalisé des taux de croissance en régulière augmentation n'a cessé de croître, laissant ainsi espérer que les bases d'une reprise durable tant recherchée depuis une dizaine d'années, ont été définitivement jetées.

26. Au cours de cette période, le taux de croissance réel annuel du produit intérieur brut du continent a été en moyenne de 4%, supérieur d'environ 1,2 point de pourcentage par rapport au taux moyen de croissance démographique². En 1999 par exemple, à l'exception d'un seul pays en situation de conflit prolongé, tous les autres pays du continent avaient enregistré des taux de croissance positifs.

² "Transformer les économies africaines, vue d'ensemble" Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Avril 2001

27. Au cours de cette même période, un nombre grandissant de pays sont sortis du peloton des pays à taux de croissance compris entre 3 et 4,9%, pour franchir la barre des 5%. Ainsi, en 1999, 17 pays affichaient des taux de croissance allant de 5% à 7%, voire plus. Contrairement aux années précédentes où l'on comptait péniblement deux pays réalisant un taux de croissance supérieur au taux moyen fatidique de 7%³, en 1999, l'effectif passait à sept avec deux pays, le Mozambique et la Guinée Equatoriale aux taux à deux chiffres.

28. Même si le contexte économique international a été morose vers la fin de l'année 2000 et au cours du premier semestre 2001, les résultats de l'an 2001 en Afrique auraient pu s'inscrire dans le prolongement des acquis de ces cinq dernières années. En effet, l'évolution du PIB réel de l'Afrique, dans sa globalité, est demeurée soutenue au cours de la période 1998-2000, en dépit d'un léger affaiblissement du taux de croissance en 1999. Les prévisions de l'an 2001 qui étaient assez optimistes ont été faussées par les circonstances négatives de la fin de l'année qui ramènent la croissance en Afrique à son niveau de 1998 (voir graphique 4 ci-dessous).

29. Ce tableau d'ensemble, relativement rassurant, cache tout de même des écarts importants entre les groupes de pays. De plus, les disparités entre les pays -- en termes de rythme de croissance --, qui sont beaucoup plus des faits de conjoncture que les résultats des transformations structurelles, ont eu tendance à se creuser au cours de ces deux dernières années.

30. Ces disparités expriment non seulement la diversité des situations et des problèmes relatifs aux schémas de développement expérimentés en Afrique, mais également la fragilité et la précarité des performances dans un grand nombre de pays africains. C'est pour cette raison que ces pays, dans leur ensemble, demeurent les plus vulnérables aux chocs de toute nature qui peuvent rapidement lamener les résultats positifs obtenus après de longs efforts de réformes.

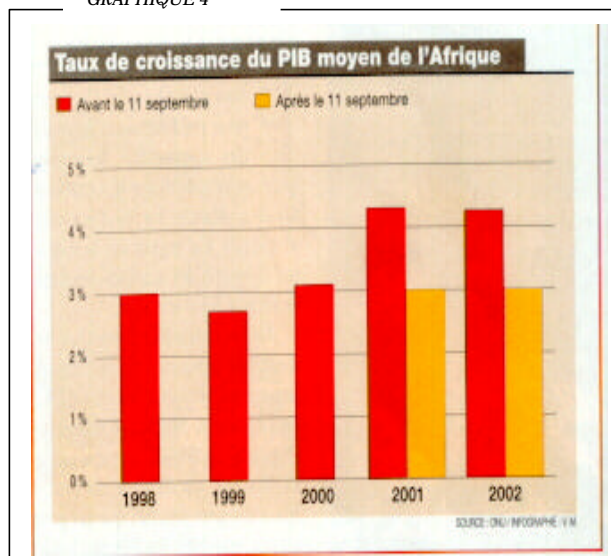
31. Les événements du 11 septembre 2001 aux Etats Unis devraient avec de plus en plus de certitude, du fait de leur impact sur l'économie mondiale, assombrir davantage les perspectives

³ le taux minimum moyen admis pour les pays africains, et qui peut autoriser la réduction de la pauvreté de 50% d'ici l'an 2015 (sommet social de Copenhague)

de croissance en Afrique, de manière générale, et bien plus encore celles des pays les plus défavorisés.

32. Selon les estimations préliminaires de la Banque Mondiale, "*c'est l'Afrique qui sera la plus gravement affectée*". Il est prévu une érosion des prix des produits de base supérieure aux 7%, une reconsidération des contrats à terme sur les produits agricoles se traduisant par une baisse de 5%, et de manière générale une dégradation des termes de

GRAPHIQUE 4



l'échange; ce qui signifierait une plus forte contraction des ressources espérées par les pays africains de leurs exportations.

2. Les économies de l'Afrique Centrale

2.1. Indicateurs macro-économiques

33. Au moment où le reste du monde est de

Des situations variées dans un contexte mondial relativement dépressif en 2001 et des perspectives incertaines en raison de la fragilité des performances et de la vulnérabilité des économies aux chocs externes

plus en plus marqué par les puissants courants de la mondialisation et de la globalisation⁴,

⁴ Ces deux notions qui désignent le processus d'intensification des flux marchands, financiers et d'information à l'intérieur d'un marché international unique et intégré, invitent les pays à la libéralisation des marchés nationaux et mondiaux sans réserve. Le meilleur choix pour les Pays africains est de pouvoir intégrer

l'Afrique Centrale s'est pratiquement inscrite en marge de ces mouvements. En conséquence de cette passivité, la sous-région a subi les chocs et événements sans capacité d'anticipation.

34. Du point de vue de la nature des structures de production, et à de très rares exceptions, les économies de la sous région sont caractérisées par les cultures de rente (café, cacao, coton) et l'exploitation des forêts ou des ressources minières et pétrolières.

35. Selon les estimations les plus récentes⁵ et sous réserve des révisions envisageables au cours du dernier trimestre 2001, il était attendu dans la sous-région un taux de croissance beaucoup plus fort (6,8%) qu'en 2000 (3,0%) et en 1999 (-0,5%); ce qui, en termes de Produit Intérieur Brut réel par habitant, équivaldrait à un relèvement de l'ordre de 4,4% en 2001.

36. Cette croissance serait essentiellement portée par la consommation privée et les investissements productifs dont la contribution à la croissance réelle serait estimée respectivement à 6,3% et 4,5%. Les investissements privés contribueraient à 3,1% dont 2,1% pour le secteur pétrolier.

37. Les pays dont les performances ont le plus influencé cette tendance d'ensemble sont les pays producteurs de pétrole de la sous-région dont principalement la Guinée Equatoriale et le Cameroun, le Congo, et dans une moindre mesure le Gabon. En effet, ces pays ont enregistré des taux de croissance respectifs⁶ de 72,2%, 5,3%, et 3,6%, 2,2% en 2001 (voir graphique 6).

38. Pour les pays non producteurs de pétrole (République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, et Tchad), le niveau de croissance réelle s'établirait respectivement à 1,5%, 3,0% et 10,2%.

39. Du point de vue de l'évolution des prix dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), les variations restent maîtrisées en 2001, car les prix ne

devraient croître que de 2,7% contre 1,3% un an plus tôt. Cette légère hausse s'expliquerait par une relative surchauffe de l'économie dans les pays producteurs de pétrole.

a. Le secteur monétaire et financier

40. La situation monétaire pourrait se caractériser par une amélioration des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit et une progression de la masse monétaire. Selon la BEAC, la position extérieure nette globale s'est accrue de 34,9% entre juin 2000 et juin 2001. La position extérieure nette créditrice des banques commerciales s'est renforcée de 48,1%, du fait des effets conjugués du relèvement du cours du pétrole et de l'appréciation du dollar. Le crédit intérieur net et la masse monétaire connaîtront des hausses respectives de 5,1% et de 14,2% en un an.

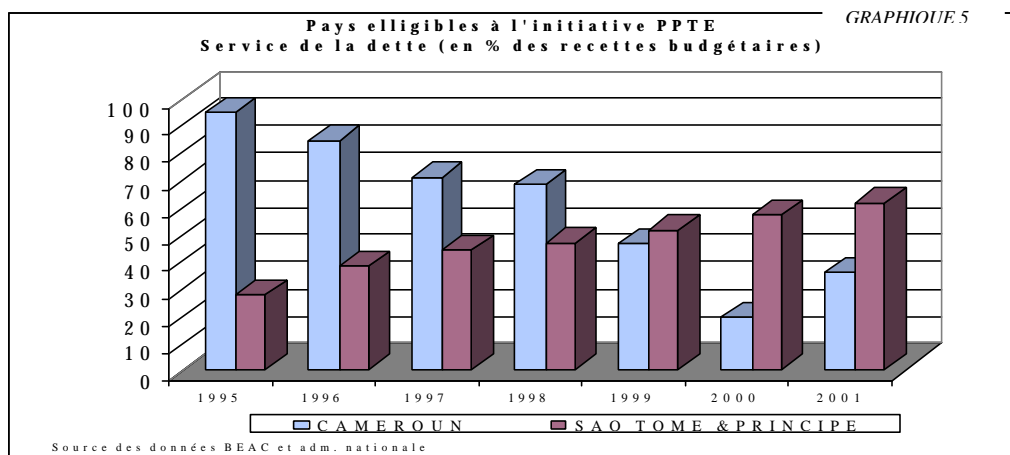
b. Les finances publiques

41. L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 2001. Pour la zone CEMAC, les recettes budgétaires sont estimées à 3516,3 milliards de FCFA en 2001, en augmentation de 5,9% par rapport à 2000, tandis que les dépenses se situeraient à 3205,2 milliards de FCFA (une progression de 16,4%). La progression des dépenses s'expliquerait par un accroissement des dépenses courantes et en capital, notamment les investissements financés par des ressources internes et l'accroissement des dépenses de traitements et salaires. Les comptes publics devraient se solder par un excédent de 311,1 milliards de FCFA.

et canaliser ces nouveaux concepts en vue de créer un nouvel ordre africain. L'Afrique Centrale n'échappe pas à ce mouvement.

⁵ Voir annexes statistiques

⁶ selon des sources nationales, et «Situation économique, financière et monétaire des pays de la CEMAC, Réunion des Ministres de la Zone Franc, Septembre 2001



c. Le secteur extérieur

42. La balance des paiements de la zone CEMAC se solderait par un déficit d'environ 189,7 milliards de FCFA. Cette détérioration serait provoquée par une aggravation du déficit de la balance des services et des revenus nets respectivement de 2165,6 et 1646,3 milliards de FCFA. Par contre le solde commercial afficherait de meilleures performances, avec un excédent d'environ 3109,6 milliards de FCFA. En définitive, le solde budgétaire global (base engagement hors dons) enregistrerait un léger excédent de 1,2% du PIB en 2001, contre 3,7% du PIB en 2000.

43. S'agissant de la dette publique, la détérioration des comptes extérieurs se traduirait par une augmentation légère du taux d'endettement. Pour la CEMAC, le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services passerait de 15,5% en 2000 à 19,4% en 2001, le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires progresserait de 33,9% en 2000 à 40,1% en 2001. Par contre l'encours de la dette sur le PIB s'améliorerait pour se situer à 76,1% en 2001 contre 78,8% en 2000⁷.

2.1.1. Les pays exportateurs de pétrole

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale: 2 types de situation, des pays à fort potentiel d'exploitation et des pays à réserves déclinantes (voir encadré 2). Une conjoncture propice à des gains pour l'ensemble de ces pays, mais des contraintes structurelles à la diffusion de ces gains dans les autres secteurs.

44. Cameroun: Pour la troisième année consécutive, l'économie camerounaise a réalisé une croissance réelle positive estimée à 5,3%⁸ en 2000/2001. Du côté de l'offre, les secteurs secondaire et tertiaire seront les principaux secteurs qui continueront à soutenir cette croissance en 2001, avec respectivement 2,1% et 2,5%⁹ de contribution à la croissance réelle. Le secteur pétrolier ne contribuera pas à cette croissance du fait d'une diminution du rythme d'extraction et de l'absence de nouveaux champs mis en exploitation, malgré la hausse des cours du pétrole.

45. La contribution du secteur primaire reste faible (0,6%), et ce à cause du recul des cultures vivrières et du vieillissement des plantations de rente. Du côté de la demande, la demande interne avec la consommation privée (4,0%) et l'investissement privé (2,1%) continueront à ouvrir des débouchés à la croissance. Ces performances devraient être renforcées par l'amélioration des recettes budgétaires ainsi que la rationalisation et une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, notamment les dépenses. La poursuite des efforts d'allocation des ressources

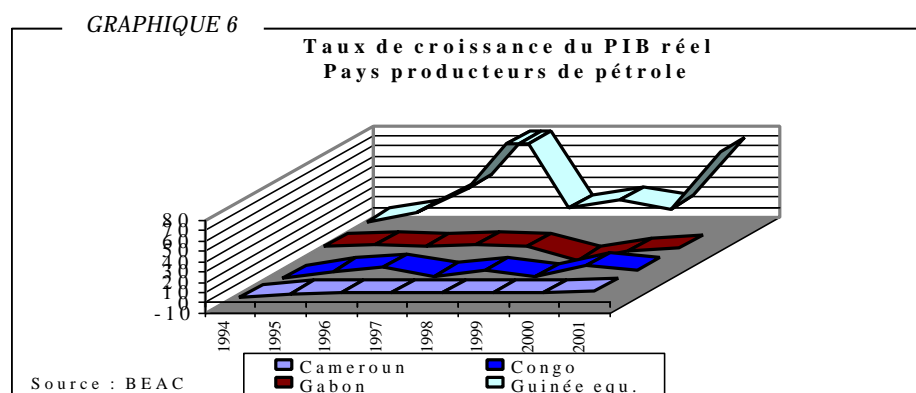
⁷ Source BEAC, situation économique, financière et monétaire des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), septembre 2001.

⁸ Rapport Economique et Financier Exercice 2000/2001, MINEFI, Juin 2001

⁹ A prix constants (aux prix de 1992-1993)

issues des allègements relatifs au bénéfice de l'initiative PPTE, et l'évolution vers le point d'achèvement, offrirait à ce pays de plus grandes opportunités de gains du fait d'une

que cette reprise reste fragile car le PIB devra passer d'un taux de croissance de 7,5% en 2000 à 3,6% en 2001. Cette contraction aura été justifiée par un repli de la demande extérieure



réduction substantielle de ses engagements (voir graphique 6).

46. Congo : La situation post conflit actuelle du pays, a exigé la poursuite des efforts de manière à créer les conditions durables de paix et de sortie de la crise politique et socio-économique. Il s'est agi de canaliser les ressources du pays vers des priorités qui peuvent être résumées de manière globale dans la problématique de la pauvreté et des moyens à déployer afin de l'éradiquer. On notera que depuis la fin de la guerre civile, l'accent est mis en particulier sur la formulation et l'exécution d'un schéma directeur de gestion macro-économique, l'amélioration de la situation humanitaire et des réponses à des besoins d'urgence.

47. Du point de vue de la gestion macro-économique, il a fallu introduire des incitations dans certains secteurs comme l'agriculture et l'élevage de manière à reconstituer progressivement la capacité de production d'avant-guerre. Par ailleurs, dans le difficile contexte de la reconstruction, la question du traitement des arriérés des dettes publiques intérieure et extérieure a bénéficié d'une plus grande priorité dans le but de restaurer la crédibilité de l'Etat et de relancer la demande intérieure.

48. Toute cette trame de mesures a concouru à la stabilisation du cadre macro-économique et à la relance de la production au cours de ces trois dernières années. Il n'en demeure pas moins

nette (-4,7%).

49. L'indice des prix devra enregistrer une légère hausse de 1% en 2001 contre une baisse de 0,3 % en moyenne annuelle en 2000. Cette hausse s'explique par le relèvement des prix de certains biens de première nécessité, et tout particulièrement du prix des produits pétroliers, notamment à Brazzaville.

50. Selon les projections, les comptes publics devraient enregistrer un excédent global, hors dons, de 3,3% du PIB en 2001 contre 1,4 % du PIB en 2000 et un déficit de 2,9 % du PIB en 1999. Ces performances sont en partie dues aux augmentations des recettes estimées à 625,0 milliards représentant une hausse de 2,9% par rapport au niveau atteint en 2000. Les recettes pétrolières y contribuent pour l'essentiel car ayant pratiquement doublé entre 1999 et 2001 : 451,8 milliards de FCFA en 2001 contre 468,1 milliards de FCFA en 2000 et 275,1 milliards de FCFA en 1999.

51. Au niveau du secteur extérieur, le solde du compte courant (transferts publics inclus) du Congo en 2001 est estimé à 37,3 milliards de FCFA contre 255,3 milliards de FCFA en 2000. Cette baisse s'explique par la diminution du solde commercial qui se situerait à 1052,0 milliards de FCFA cette année contre 1312,6 milliards de FCFA en 2000 en rapport avec le fléchissement de la demande de bois tropicaux et des autres produits non pétroliers. S'agissant de la dette extérieure, on s'attend à une légère augmentation de son poids en 2001 par rapport à 2000. Ainsi, le

ratio de la dette publique par rapport au PIB passera de 187,3 % en 2000 à 195,8% en 2001.

52. Gabon: Après avoir traversé une période de profonde récession caractérisée par des taux de croissance négatifs entre 1998 et 2000 (-9,7% en 1999 et -1,2% en 2000), la situation au Gabon en 2001 devrait s'améliorer, avec une croissance réelle attendue de 2,2%.

53. Cette amélioration s'expliquerait principalement par une conjoncture internationale favorable marquée par une hausse des cours du pétrole brut et la fermeté du dollar. L'apurement des arriérés de dette et la relance de la demande publique engagée en 2000 et poursuivie en 2001 ont également contribué à cette amélioration de la situation de l'économie gabonaise.

Encadré 2 **Le rôle du secteur pétrolier dans le développement des pays producteurs de la sous-région : Mythe ou réalité ?**

L'Afrique centrale dispose de ressources en hydrocarbures liquides et gazeuses appréciables. Cinq des sept pays constituant la sous-région, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et Sao-Tomé et Principe appartiennent au Golfe de Guinée, une zone riche en pétrole dont l'offshore très prometteur explique la présence dans la sous-région des majors parmi lesquels EXXON-MOBIL.

La sous-région produit depuis les années 60 du pétrole brut. Entre 1995 et 2000, sa production a enregistré un taux de croissance de 3% ; une performance due pour l'essentiel à la montée en puissance de la Guinée Equatoriale qui a vu sa contribution au niveau de la sous-région passer de moins de 1% en 1994 et 1995 à 10% en 1998 et à 14% en 2000. La performance de la Guinée Equatoriale ainsi que d'autres développements récents dans le secteur pétrolier de ce pays, sont de nature à lui conférer, de l'opinion des spécialistes, une position de nouveau pôle de la croissance de la production de pétrole de l'Afrique centrale. A noter également la prestation du Congo dont la contribution est passée de 28% en 1994 à 31% en 1998 et 35% en 2000. Par contre le Gabon tend à perdre sa position de « leader » au niveau de la sous-région ; sa part étant tombée de 53% en 1994 à 35% en 2000. Quant au Cameroun, sa contribution est aussi à la baisse quoique de manière moins prononcée qu'au Gabon (18% en 1994 et 16% en 2000). Dans ces deux pays, l'épuisement naturel des réserves des champs matures mis en exploitation pendant les années 60 n'a pas été compensé par des découvertes importantes pendant ces dix dernières années.

Plus récemment, le Tchad a rejoint le groupe des pays de la sous-région producteurs de pétrole avec les travaux du pipeline Doba-Kribi, qui une fois achevés, permettraient l'exploitation de ces nouveaux gisements et donc contribueraient à un relèvement significatif du niveau de la production des pays de l'Afrique Centrale.

De manière évidente, le pétrole génère des recettes considérables pour les pays producteurs, même si celles-ci fluctuent parce que soumises aux aléas du prix du baril et des variations du dollar (par rapport au FCFA). Exception faite du Cameroun qui, de manière prudente et volontariste, a cherché à limiter la dépendance de son économie vis à vis du pétrole (le pétrole dans ce pays ne contribue que pour environ 7% au PIB total et pour 15% aux recettes totales de ce pays), les économies des autres pays producteurs sont largement tributaires de l'industrie pétrolière. En 1999 par exemple, l'industrie pétrolière a contribué pour 37%, 43% et 68% aux PIB respectifs du Congo, du Gabon et de la Guinée Equatoriale, et pour plus de la moitié (53%, 54% et 69%) aux recettes totales de ces pays.

Paradoxalement, dans la plupart des pays producteurs de pétrole de la sous-région, la gestion des recettes générées par l'industrie pétrolière pose problème ; les populations se demandant souvent quelle utilisation est faite « des revenus générés par le pétrole ». Une tentative de solution au traditionnel problème de la gestion des ressources financières générées par l'activité pétrolière est peut être fournie par le Tchad qui sous l'impulsion de la société civile et aussi de la Banque Mondiale, a pris des mesures sans précédent dans la sous-région, visant à orienter la plus grande partie des futurs revenus vers la réduction de la pauvreté, ceci sur fond de transparence dans la gestion desdits revenus.

54. L'inflation sera contenue à 2,0% en moyenne annuelle contre 0,5% en 2000. La maîtrise des dépenses publiques et l'optimisation des recettes fiscales devrait permettre cette année de dégager un excédent du solde budgétaire global (base engagements, hors dons) de 9,4% du PIB contre 11,7% du PIB en 2000.

55. S'agissant de la dette publique extérieure, le redressement des comptes extérieurs et l'accroissement des ressources budgétaires permettront une légère amélioration des ratios d'endettement par rapport à ceux de l'année 2000. Ainsi, le ratio de la dette par rapport au PIB sera de 50,4% en 2001 contre 55,7% l'année précédente.

56. L'indice du niveau général des prix devra s'apprécier, passant de 6,5 % en moyenne annuelle à 4,6 % en 2000, sous l'influence de la montée des prix des services.

57. Guinée Equatoriale: Avec les bonnes performances attendues du secteur pétrolier, l'économie de la Guinée Equatoriale enregistrera, une fois de plus cette année, la plus forte accélération de croissance de la sous-région; soit une progression de 72,5% contre 16,8% en 2000. Le PIB du secteur pétrolier y contribuera à hauteur de 41,2% contre 14,3% en 2000.

58. Le solde global de la balance des paiements devra ressortir excédentaire de 93,8 milliards de FCFA en 2001, soit près de neuf fois plus qu'en 2000 (10,7 milliards de FCFA). Il est attendu également un excédent budgétaire global (hors dons) représentant 5,6% du PIB, contre 6,2 % en 2000. Ces résultats autoriseraient une minimisation des engagements dans une limite exceptionnellement basse, avec un ratio d'endettement qui sera ramené à 0,6% du PIB contre 1% du PIB en 2000. Le service de la dette publique ne devra plus représenter que 3,8% du PIB en 2001 contre 7,8% en 2000.

2.1.2. Les pays exportateurs de produits de base

Tchad, RCA, Sao Tomé et Príncipe : une conjoncture plus difficile. Des cours orientés à la baisse, une détérioration régulière des termes de l'échange, de faibles performances et des difficultés à rompre le cercle vicieux de la précarité des performances.

59. République Centrafricaine: depuis 1999, le niveau de la production nationale varie au rythme des perturbations socio-politiques. A la suite des récents événements de Mai 2001, le taux de croissance objectif de l'année qui était fixé à environ 3,8%¹⁰ a été ramené à 1,5%, niveau inférieur aux 1,8% enregistrés en 2000. Ces événements ont aggravé un contexte déjà difficile caractérisé par une rupture des approvisionnements en produits pétroliers et la faiblesse de la production agricole et manufacturière.

60. Il y a lieu de noter que les conflits armés du mois de Mai ont une fois de plus nui aux efforts de relance et affaibli la capacité d'action de l'Etat; ce qui s'est traduit par des ajustements au niveau de la loi de finances et des difficultés à mobiliser des ressources extérieures en appui à la poursuite de la mise en œuvre du programme de reconstruction. La révision de la loi de finance a donné lieu à une réduction du budget de l'ordre de 30%. Les recettes et les dépenses de l'Etat centrafricain ont ainsi été ramenées à 81,66 milliards de FCFA contre 119,5 milliards de FCFA en 2000. Il est prévu un déficit global (base engagement, hors dons) représentant 4,3% du PIB en 2001.

61. Concernant le secteur extérieur, le déficit de la balance des paiements se situerait à 24,1 milliards de FCFA en 2001 contre 11,2 milliards de FCFA en 2000.

62. En matière de dette publique, la situation des comptes extérieurs et des ressources budgétaires a conduit à une détérioration des indicateurs. Ainsi, le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires s'élèverait à 40,3% en 2001 contre 39,4 % en 2000 et 36,5 % 1999,

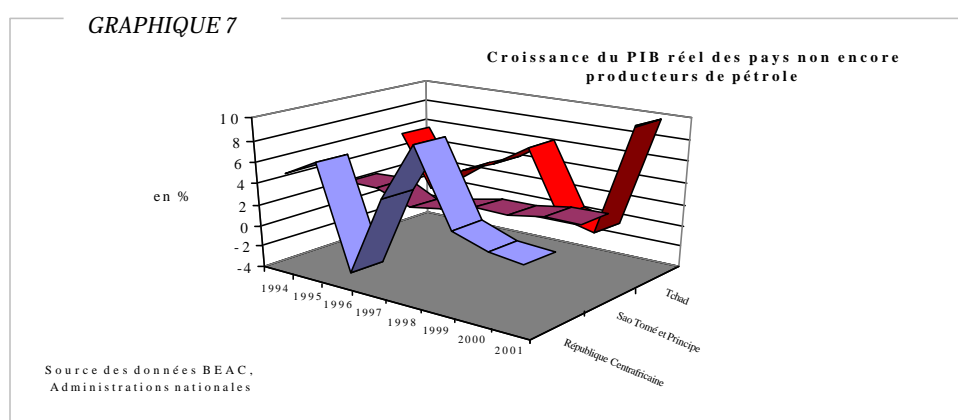
¹⁰ Note de conjoncture, Division des Statistiques et des Etudes Economiques, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale

et celui du service de la dette par rapport aux exportations des biens et services non-facteurs se fixerait à 19,0% en 2001 contre 19,3% en 2000 et 18,6 % en 1999.

63. Sao Tomé et Príncipe : Le PIB devrait croître de 3% en 2001. Depuis 1998, les efforts de rigueur sont manifestes et des signes encourageants ont été enregistrés au niveau des finances publiques, de l'inflation et du marché des changes. Le niveau de l'inflation a été ramené à 8% en 2000 contre 12,6% en 1999, (20,9% en 1998 et 81% en 1997). Le déficit de la balance commerciale des biens et services non-facteurs devrait s'accroître au cours de la

un niveau voisin de 10 millions de dollars EU, niveau correspondant à la moyenne enregistrée sur la période 1995-1997.

66. Tchad: En 2001, l'évolution économique sera caractérisée par une forte croissance estimée à 10,2%; situation totalement inverse de celle de la récession subie en 2000 (-0,5 %). Cette évolution repose principalement sur le niveau des investissements enregistrés dans le "secteur pétrolier" (avec une contribution à la croissance de 21,5%). Ces investissements ont porté sur l'aménagement des sites pétroliers de Doba et de Sédigui ainsi que la construction de la mini-raffinerie de Farcha.



période 2000-2001 pour atteindre 20 millions de dollars EU.

64. La masse monétaire a modérément progressé en 2000 (rythme inférieur à celui de l'inflation); la dépréciation de la Dobra en glissement annuel devrait se ralentir en 2001. Déjà en 2000, ce mouvement était perceptible avec un différentiel entre les taux de change des marchés officiel et parallèle de l'ordre de 0,5%.

65. L'évolution de la balance des paiements en 2001 sera marquée d'abord par une progression sensible des exportations de biens (cacao et autres produits agricoles) et des services (tourisme et voyages). Celles-ci ont représenté près de 10 millions de dollars EU en 2000 contre 6,4 millions en 1998. Cette évolution positive sera contrebalancée par l'augmentation des importations de biens d'équipement liés à la recherche pétrolière (évalués dans le scénario actuel à près de 18 millions de dollars EU). L'assistance technique devrait aussi retrouver

67. Avec la perspective de l'exploitation pétrolière, le niveau des prix à la consommation va subir de fortes pressions. Déjà au cours de l'année 2001, il a été observé une augmentation qui justifie des prévisions de 7,5% en moyenne annuelle en 2001 contre 3,8% en 2000. La hausse de cette année peut également s'expliquer par la crise énergétique et le renchérissement des produits en provenance des pays voisins, du fait notamment de la détérioration des voies d'approvisionnement.

68. Le solde global de la balance des paiements sera déficitaire de 34,7 milliards de FCFA en 2001 contre un excédent de 1,0 milliards de FCFA en 2000. S'agissant du taux d'endettement, mesuré par le ratio de la dette publique sur le PIB, il se stabilisera en 2001 à 56,9% du PIB.

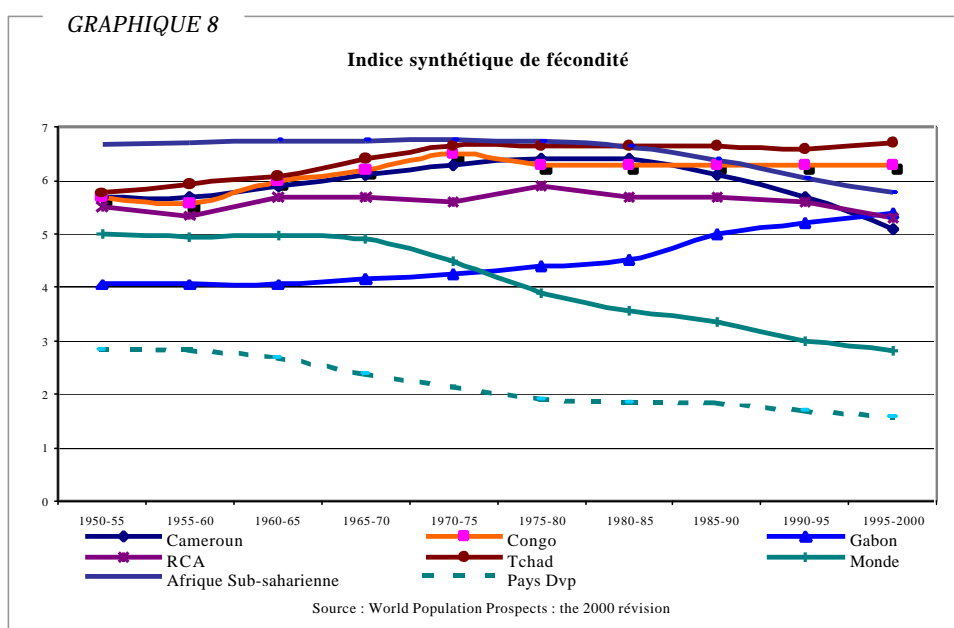
2.2. Indicateurs socio- démographiques

2.2.1. La démographie

69. Les pays de l'Afrique Centrale totalisent en 2000 une population estimée à 31.321.000 habitants. Le Cameroun représente 47,5% de cet effectif, suivi du Tchad avec 25,2%, tandis que la Guinée Equatoriale et Sao-Tomé-et-Principe représentent respectivement 1,5% et 0,4% de ce total.

70. A l'exception de la Guinée Equatoriale dont le taux d'accroissement a été négatif durant la période 1970 à 1980, les pays de la sous-région affichent une hausse régulière depuis

quoique de faible ampleur sont mal connues: ces dernières touchent essentiellement le Cameroun. Quant à l'immigration, seul le Gabon a, dans les années 70, encouragé l'immigration pour combler son déficit de main d'œuvre. Les conflits ont occasionné des déplacements forcés des populations des pays comme la Guinée Equatoriale, le Tchad, le Congo et la RCA vers les pays voisins. On estime le solde migratoire (immigration-émigration) à -10.000 pour la RCA en 2000. Avec la fin de ces conflits, des reflux vers les pays d'origine se manifestent. Ainsi, on estime à 7000 le nombre de ressortissants Tchadiens de retour dans leur pays en 2000, chiffre sans doute sous-estimé si l'on tient compte du fait que tous les réfugiés qui ont de la famille dans les pays voisins ne se font pas reconnaître par le HCR.



1950. A partir de 1960, période des premières investigations sur les effectifs et la structure de la population, on observe que la population a doublé en 1987 pour le Cameroun, la RCA et le Tchad en 1992, le Congo en 1986, le Gabon en 1991, Sao -Tome-et-Principe en 1996. Le temps de doublement moyen de la population de la sous-région serait de l'ordre de 25 à 30 ans.

a. Les facteurs de dynamisme de la population

71. La sous-région n'est pas à proprement parler une zone d'immigration et les émigrations vers les pays voisins ou au-delà,

72. Les facteurs de dynamisme de la population résident dans la structure selon l'âge de la population. La population de l'Afrique Centrale est essentiellement jeune : les personnes âgées de moins de 15 ans représentent en moyenne environ 45% de la population avec des ratios variant de 40,2% pour le Gabon à 46,5% pour le Tchad. L'âge médian (tableau 1) indique que la moitié de la population de chacun de ces pays, à l'exception du Gabon, a moins de 19 ans : de 16,7 ans pour le Tchad à 18,3 ans pour la République Centrafricaine. En outre on observe qu'au moins 2 femmes sur 5 sont en âge de procréer (15-49 ans).

73. La croissance démographique observée est donc le fait des mouvements naturels (naissances et décès) de la population en général et en particulier d'une baisse significative de la mortalité combinée à une fécondité naturelle. Le graphique 8 indique l'évolution de l'indice synthétique de fécondité pour chacun des pays. On constate une amorce de baisse de la fécondité dans les pays comme le Cameroun et la République Centrafricaine. Par contre elle demeure stationnaire au Tchad et au Congo et a tendance à croître au Gabon.

74. Il est intéressant de noter que le niveau de la fécondité des pays de l'Afrique Centrale est de loin supérieur à la moyenne des pays développés depuis 50 ans au moins.

b. La position des femmes dans les ménages.

75. Le concept de ménage repose sur le fait que pour un groupe de personnes vivant ensemble sous le même toit ou dans la même unité d'habitation, de mettre en commun leurs ressources en vue de satisfaire les besoins essentiels, nourriture notamment. Ces personnes mettent ensemble leurs revenus et ont un budget commun. Elles peuvent être apparentées ou non et elles reconnaissent l'autorité d'une personne qui est le chef de ménage. Le ménage peut être composé d'une personne ou de plusieurs. Les choix et décisions s'opèrent au sein des ménages et par rapport à leurs besoins. La taille et la structure des ménages peuvent influencer ces choix et vice versa.

76. La plupart des ménages sont dirigés par les hommes (78% au Tchad en 1997, 74% au Gabon en 2000) et sont de taille plus élevée que lorsqu'ils le sont par des femmes. Malgré cette situation, la présence féminine semble être un facteur déterminant dans la constitution des ménages. D'une part, les hommes sont majoritairement chefs des ménages (de grande taille) qui comprennent des conjoints et leurs enfants, et d'autre part la plupart des ménages de petite taille sont dirigés par les femmes célibataires, veuves ou divorcées. Au Tchad cette proportion s'élève à 71 %. On relève aussi que sur 100 ménages sous tutelle masculine, seulement 2,9 sont sans conjoint avec enfant contre 53,5 chez les femmes. La proportion des ménages composée uniquement

d'adultes s'élève à 12,5% de ceux dirigés par un homme contre 37,8% des ménages sous tutelle féminine.

c. Fécondité des adolescentes et nuptialité précoce

77. La fécondité des adolescentes est un problème social qui touche les populations pauvres et agit négativement sur l'éducation des filles, leur formation et leur avenir. Ce problème se pose avec une certaine acuité dans les centres urbains.

78. La société est en général pro nataliste et les filles se marient tôt pour assumer leurs devoirs envers cette société. La séparation précoce des filles de leurs parents en vue de poursuivre les études dans les centres urbains ainsi que la pauvreté sont à l'origine de la fécondité des adolescentes (groupe d'âge de 12 à 19 ans), phénomène inquiétant dans les villes compte tenu de la propagation des MST et du VIH/SIDA.

79. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de certains pays africains ont montré¹¹ des proportions élevées d'adolescentes ayant eu une naissance ou étant enceintes au moment de l'enquête. En effet celle-ci s'élève à plus de la moitié des filles qui ont 19 ans, la moitié à 18 ans, plus d'un tiers à 17 ans, près d'1/4 à 16 ans et 1/10 à 15 ans.

80. Pour le Cameroun, le Gabon et la RCA, les résultats des EDS réalisées respectivement en 1991, 2000 et 1994-95 sont consignés dans le tableau N°3 ci-après. Cette fécondité contribue pour 13,4% et 17% au niveau national de fécondité respectivement au Cameroun et au Congo. Au Tchad où les mariages sont précoces, cette contribution est de 32%.

d. L'urbanisation galopante et le déséquilibre entre l'offre et la demande de services vitaux

81. Les pays de la sous-région enregistrent des densités faibles de leur population: de 5 habitants/km² pour le Gabon, 6 habitants/km² pour la République Centrafricaine et le Tchad,

¹¹ Vie féconde des adolescentes en milieu urbain Camerounais. Travaux et Documents publiés par l'IFORD

à 31 pour le Cameroun et 138 habitants/km² pour Sao-Tomé-et-Principe. En l'an 2000, la majorité de la population vit en zones rurales en République Centrafricaine (72,5%), au Tchad (78,9%), en Guinée Equatoriale (64,3%), à Sao-Tomé-et-Principe (60,1%) et au Cameroun (59,5%). Les pays les plus urbanisés sont le Gabon avec 68,1% et le Congo avec 53,4% de leur population vivant en zone urbaine.

82. Les taux d'urbanisation en Afrique Centrale paraissent faibles par rapport à ceux observés dans d'autres continents où ils dépassent assez souvent les 75%. La décentralisation des pouvoirs de décision politique et économique, de l'administration, des équipements et infrastructures de base a favorisé une meilleure répartition des retombées de la croissance économique nationale et des revenus de ces pays ainsi que le développement local.

83. Si le problème de l'urbanisation se pose en Afrique en général et plus particulièrement dans la sous-région Afrique Centrale, en dépit des taux relativement faibles d'urbanisation, c'est essentiellement à cause du déséquilibre structurel entre l'offre et la demande des services sociaux (logement, éducation, formation, santé, emploi, accès à l'eau potable et à l'énergie, aux transports), l'insécurité grandissante, la criminalité dans ces zones, etc. Les investissements dans tous les domaines sont constamment en décalage par rapport aux besoins exprimés, d'une part à cause des taux d'accroissement annuel très élevés de la population des villes et d'autre part à cause du manque de ressources de l'administration. Pour la période 1995-2000 ces taux sont estimés en moyenne à 5,17% pour la Guinée Equatoriale, 4,48% pour le Cameroun, 4,15% pour le Congo, 4,48%. Les minima s'élèvent à 2,93% pour la République Centrafricaine, 3,74% pour Sao-Tomé-et-Principe. Même le Tchad qui enregistre la plus faible proportion de sa population vivant en milieu urbain connaît un taux de croissance assez élevé de l'ordre de 4%.

84. Le développement anarchique des villes (principalement les capitales politiques et économiques) est entretenu par l'exode rural, lui-même causé par un phénomène de forte paupérisation des zones rurales. Cette situation renforce les inégalités de revenu et sociales en milieu urbain, entretient et reproduit les

inégalités de même qu'elle accentue les problèmes de gestion de l'espace urbain, de communications, d'offres de services sociaux de base (éducation, formation, santé, emploi), les problèmes de sécurité et de criminalité. Car le rythme d'accroissement des investissements dans les infrastructures ne suit pas celui de la croissance urbaine d'une part et d'autre part l'exode rural concerne les populations les plus démunies. En matière d'éducation, les conséquences sont entre autres une surcharge des classes, source de redoublements et d'abandons de classes par les élèves, et des orientations, en guise d'exutoire, vers une formation dans des domaines et secteurs saturés ; d'où une reproduction systématique des inégalités sociales.

85. Il est évident que cet exode est bénéfique pour les zones de départ essentiellement parce qu'il atténue les pressions sur l'environnement. Mais il ne doit pas être encouragé car cela représenterait un transfert des problèmes des villages vers les villes.

86. L'exode rural concerne les populations pauvres mais également une catégorie de la population à la recherche de meilleurs ou plus importants services en matière d'éducation, de formation, d'emploi, etc. Il faut reconnaître les efforts des gouvernements de la sous-région à créer des structures décentralisées de formation dans les années 70 et 80. Ces efforts devraient être encouragés dans les programmes actuels de lutte contre la pauvreté. Les problèmes d'emploi ou d'occupation des populations se posent en zones rurales en termes de sous-emploi et de chômage causés soit par la recherche d'un accroissement de la productivité agricole ou de mauvaises conditions climatiques. Les données du tableau N°3 ci-après sont assez illustratives de cette analyse.

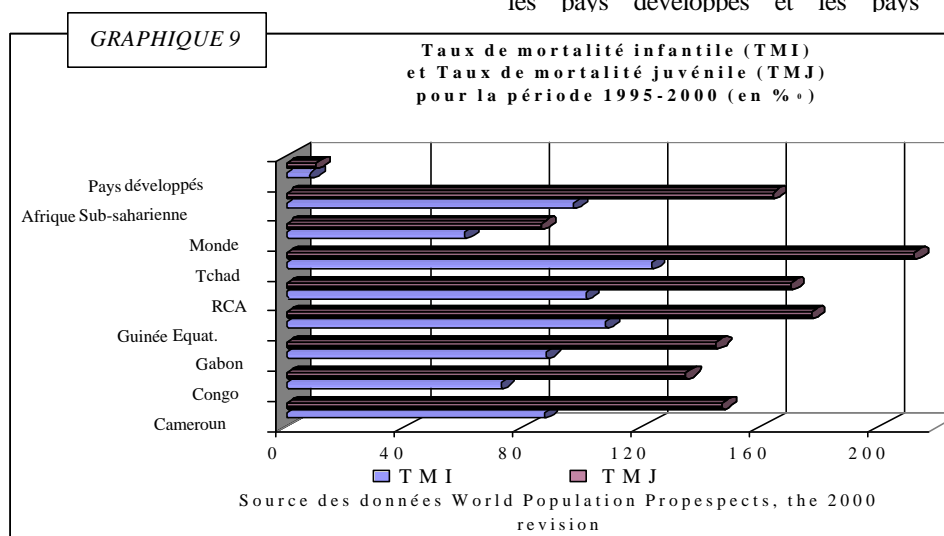
87. L'exode peut être également provoqué par les mauvaises conditions climatiques. La composante principale des programmes de lutte contre la pauvreté dans de telles zones est, à l'observation, la promotion d'activités génératrices de revenus comme c'est le cas dans les provinces Nord du Cameroun et au Tchad.

88. Il ne fait pas de doute que la lutte contre la pauvreté en zone rurale exige de multiples

programmes dont la cohérence, en termes d'effets multiplicateurs complémentaires, n'est pas automatique. La recherche de cette cohérence exige des capacités d'analyses et de gestion à mettre en place dès la conception de ces programmes. Pour qu'elle soit réussie, elle doit être accompagnée d'un programme avisé de décentralisation. Les populations bénéficiaires doivent être impliquées dans ce processus de la conception à la mise en œuvre car une meilleure gestion de l'environnement doit être un élément clé de la lutte contre la pauvreté en zone rurale.

2.2.2. Indicateurs sociaux

a. Santé.



89. L'espérance de vie à la naissance a très peu évolué au regard des niveaux atteints en 1950 et qui se situaient à moins de 40 ans pour les pays de la sous-région. On observe également que les niveaux moyens sur la période 1995-2000 sont largement inférieurs à la moyenne des pays développés pendant la période 1950-55. Autrement dit, on vivait moins longtemps, par exemple au Gabon (52,9 ans), Congo (50,9 ans) et au Cameroun (50,0ans), à la fin du 2ème millénaire, que dans les pays développés avant 1950, où la moyenne était estimée à 66,2 ans pour la période 1950-55.

90. Les écarts d'espérances de vie à la naissance, généralement supérieure pour les femmes que pour les hommes, sont de moins en moins significatifs pour certains pays. Par

exemple, cet écart pour le Cameroun est passé de 3 ans pendant la période 1950-55 à moins d'un an pour la période 1995-2000.

91. Les pays de l'Afrique Centrale enregistrent des niveaux très élevés de la mortalité infantile et celle des enfants de moins de 5 ans, pour la période 1995-2000 (graphique 9). Alors que la moyenne des pays développés est de 8‰ (pour les pays de l'Europe de l'Ouest, celle-ci est de 6‰, le taux est de 7‰ pour la France, 6‰ pour l'Allemagne les Pays Bas et la Suisse), le taux est à 3 chiffres pour des pays comme la République Centrafricaine 101‰, la Guinée Equatoriale 108‰ et le Tchad 123‰. On observe également des écarts très importants, concernant les taux de mortalité juvénile, entre les pays développés et les pays d'Afrique

Centrale. Le Tchad enregistre le taux le plus élevé 212‰, tandis que le niveau le plus bas s'observe au Congo où il est de 135‰.

b. Alphabétisation et Education.

92. Les données de 1999 se rapportant à l'alphabétisation indiquent des écarts très importants d'un pays à un autre de la sous-région. Deux groupes se distinguent : le premier groupe comprend la Guinée Equatoriale, et le Congo où 4 adultes sur 5 sont alphabétisés ainsi que le Cameroun où les $\frac{3}{4}$ de ce groupe d'âge le sont. Le deuxième groupe comprend la République Centrafricaine et le Tchad avec plus de la moitié de la population adulte analphabète soit respectivement 59% et 54,6%.

93. De 1990 à 1995 et ensuite à 1999, la population alphabétisée augmente régulièrement dans chacun des pays de la sous-région, sauf en RCA et au Tchad où l'on observe un léger recul. Pour la même période, bien que les écarts entre hommes et femmes soient restés importants, ils ont eu tendance à se réduire.

94. Certains pays comme le Tchad ont mis en place des centres d'alphabétisation car les autorités reconnaissent en l'analphabétisme un frein au développement. Répondant à une demande jugée importante, le nombre de centres d'alphabétisation a été augmenté ; ceux-ci sont passés de 639 en 1995 à 2008 en 1999. Différentes langues sont enseignées y compris le français, l'arabe et les langues nationales et les femmes représentent 56,8% des apprenants contre 43,2% d'hommes.

95. Dans le domaine de l'éducation il faut relever la place de plus en plus importante qu'occupe l'enseignement maternel du fait des besoins occasionnés par une forte pression démographique d'une part et de la participation plus grande de la femme aux activités en dehors du foyer. Le secteur privé y joue un rôle important. Pour le Cameroun par exemple, l'effectif des élèves est passé de 72.796 pour l'année scolaire 1994/95 à 90.648 pour l'année scolaire 1999/2000. Les effectifs du secteur privé qui représentaient environ 37% des effectifs totaux de l'année scolaire 1994/95 sont passés à 44,2 % au cours de l'année scolaire 1999/2000.

96. Au niveau des enseignements primaire et secondaire, on note entre 1990 et 1996 une certaine baisse des taux bruts d'inscription qui passent de 101% à 88% au Cameroun et au Congo. Au Tchad on observe une légère baisse : de 54% à 57%, tous sexes confondus. Le taux d'inscription des filles varie de 93% à 84% au Cameroun tandis qu'il passe de 34% à 39% au Tchad. Pour les garçons, ces ratios sont respectivement passés de 109% à 93% et de 75% à 76% durant la même période.

3. Les politiques socio-économiques

3.1. Les politiques économiques

Approfondissement des réformes dans certains pays avec des effets bénéfiques en termes d'appui accru aux initiatives de développement, mais inertie ou recul dans d'autres pays avec pour conséquences une aggravation des crises sociales déjà latentes

97. Le profil des politiques adoptées par les pays de la sous-région est assez uniforme, surtout en zone CEMAC où de manière générale les pays s'efforcent de coupler les objectifs de l'ajustement structurel avec ceux de la surveillance multilatérale, base de référence pour une harmonisation graduelle des politiques macro-économiques.

98. Du point de vue de la surveillance multilatérale, les variables retenues ainsi que les repères quantitatifs définis pour ces variables¹², constituent les éléments d'appréciation de la performance de la gestion macroéconomique d'un pays, au regard de l'objectif de la convergence des politiques.

99. Depuis 1996, le nombre de pays ayant respecté simultanément tous les quatre critères n'a jamais été supérieur à 1, et aucun pays n'a su observer de manière continue ces critères, sur deux, voire trois années consécutives. A l'évidence, l'instabilité de ces performances en matière de convergence exprime soit la difficulté de ces pays à se maintenir dans la plate-forme définissant la communauté des actions de la zone, soit les limites à leurs aptitudes – pour ne pas dire leur degré d'engagement -- à contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la communauté. Une telle évolution pousse à des interrogations sur le réalisme et la faisabilité de ces critères, dans un contexte d'instabilité des performances économiques parfois largement tributaire des facteurs exogènes, du caractère non industriel ou faiblement industriel des structures de production, du lourd héritage des erreurs de gestion du passé, et d'un fardeau de la dette difficilement soutenable dans l'état actuel des résultats économiques.

¹² (a) solde budgétaire primaire/PIB>0 ;
 (b) taux d'inflation annuel moyen = 3% ;
 (c) variation comparée de la masse salariale et des recettes budgétaires
 (d) variation des arriérés intérieurs et extérieurs sur la dette publique

100. Au niveau des réformes visant à la stabilisation du cadre macro-économique, les pays de la sous-région se sont tous – à l'exception du Gabon -- inscrits dans le cycle des programmes d'ajustement dits de deuxième génération¹³, mais avec des niveaux d'exécution variables. Ces niveaux d'exécution sont déterminés par la capacité de chaque pays à réaliser les phases prescrites dans ces programmes.

101. Le Cameroun et Sao Tomé et Príncipe, premiers pays bénéficiaires de l'initiative PPTE, une étape importante dans la mise en œuvre des programmes destinés à soutenir la croissance et à réduire la pauvreté, constituent les premières expériences dans la sous-région. Alors que le Cameroun évolue vers la finalisation de son document de stratégie de réduction de la pauvreté, Sao Tomé et Príncipe semble éprouver des difficultés à poursuivre l'exercice.

102. Deux autres pays, le Tchad et la République Centrafricaine, comptaient parmi les pays devant bénéficier de l'initiative PPTE d'ici la fin de l'année 2001. Toutefois, en République Centrafricaine, la récurrence des crises socio-politiques, manifestation des difficultés d'achèvement d'une transition démocratique entreprise depuis bientôt sept ans, retardera une fois de plus les négociations avec les partenaires au développement. Cette situation, devenue unique dans la sous-région, est une brillante démonstration de la nécessité d'accorder la plus grande priorité à la stabilisation du contexte socio-politique de manière à favoriser la poursuite des réformes économiques.

103. Le Congo (Brazzaville), tout aussi handicapé il y a quelques années par des crises socio-politiques qui se sont traduites par des destructions massives, est en voie d'émerger de cette période d'instabilité avec la poursuite de l'exécution du programme intérimaire post-conflit couvrant la période 2000-2002. Cette phase de reconstruction est perçue comme un préalable indispensable à l'amorce des travaux relatifs à l'approfondissement de la réflexion et de la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

104. Après la crise financière de 1999, le Gabon a renoué en Octobre 2000 avec les institutions de Bretton Woods, sur la base d'un nouveau programme d'ajustement d'une durée de 18 mois devant s'achever en Mars 2002. Cependant, avec les perspectives peu rassurantes de production du pétrole, secteur de poids dans l'économie du pays, et des préoccupations sur l'ère de l'après-pétrole, le recentrage de la stratégie de développement s'impose de plus en plus dans le sens de la recherche de l'élargissement de la base de production. Il s'agit plus précisément d'œuvrer à la diversification de l'économie en soutenant les capacités de production des secteurs comme l'agriculture, le tourisme, la pêche, et la filière bois, dont le potentiel est jugé considérable.

105. Par ailleurs, tout en étant un pays à revenu intermédiaire, les traits de la pauvreté au Gabon ne sont pas différents de ceux des pays les plus pauvres très endettés. De ce fait, le recentrage de cette stratégie vise également à inscrire le Gabon dans la même démarche que celle entreprise par les pays les plus pauvres, à savoir la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

106. La Guinée Equatoriale se distingue des autres pays en raison du rythme spectaculaire de croissance de son économie depuis le démarrage de l'exploitation de ses gisements pétroliers. Avec les excédents financiers accumulés au cours de ces dernières années, ce pays ne saurait tarder à entrer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire; ce qui le priverait du dispositif spécial prévu pour les pays les plus pauvres et l'exposerait à des mécanismes d'appui à ses programmes de développement, aux conditionnalités plus contraignantes.

107. Cette particularité se manifeste déjà au niveau de l'orientation de ses programmes qui visent à inscrire l'accélération de la croissance de l'économie dans la trajectoire d'un développement durable et auto-entretenu. En effet, tout en ayant considérablement réduit le niveau de sa dette publique et les charges y associées, la Guinée Equatoriale s'est engagée dans un vaste programme de construction et de réhabilitation des infrastructures économiques. Toutefois, des efforts considérables restent à être déployés afin de créer les conditions d'une

¹³ Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)

meilleure diffusion des ressources présentes et futures attendues de l'exploitation du pétrole dans le tissu économique d'ensemble, avec pour finalité une significative élévation des conditions de vie des populations. C'est là que réside le plus grand défi à relever par ce pays qui devrait tirer leçons des expériences quelque peu décevantes de certains pays de la sous-région n'ayant pas été en mesure de faire de ce secteur le moteur du décollage de leurs économies.

Encadré 3 :
Libéralisation et privatisation des entreprises publiques.

La libéralisation qui s'oppose à la participation de l'Etat aux affaires, et le choix de politiques de développement fondées sur l'économie de marché, ont conduit de nombreux pays africains à entreprendre sous l'égide de la Banque Mondiale un processus de réforme et de privatisation de leurs entreprises publiques. L'engagement en faveur de ces réformes se justifiait par le constat que la plupart des entreprises publiques se caractérisaient par une inefficacité notoire, une gestion déficiente et étaient la source de gaspillages budgétaires et de paralysie en matière de croissance économique. La privatisation devait en quelque sorte servir à l'assainissement des finances publiques et à la réforme administrative, afin que les pays soient à même de tirer le maximum de profit des évolutions diverses qu'induit la tendance de plus en plus affirmée de la transformation du monde en un vaste espace interconnecté.

Dans cet exercice la mobilisation de nouveaux investissements et l'amélioration de l'efficacité dans la production et la gestion devaient être les nouvelles directives dans la conduite des affaires. L'initiative ne pouvait ceteris paribus qu'aboutir à des changements se traduisant notamment par :

- L'amélioration de la qualité des services et biens offerts par les entreprises aux consommateurs, aux meilleurs prix et autres conditions commerciales possibles ;
- L'accroissement de l'investissement privé pour une production de plus en plus grande de la richesse ;
- Des recettes publiques en augmentation progressive non seulement par des rentrées issues directement des privatisations, mais également par des entreprises privées plus nombreuses et soumises aux conditions communes de l'impôt par exemple ;
- Le renforcement des capacités par des programmes de formation des personnels des entreprises ;
- La création de nouveaux emplois plus sains car véritablement nécessités par un appareil de production amélioré quantitativement et qualitativement.

Dans la plupart des cas cette approche s'est souvent révélée trop réductrice et non adaptée au contexte spécifique de l'Afrique. Elle a souvent été mal comprise et conduite comme devant être une évacuation pure et simple de l'Etat des fonctions opérationnelles de l'économie et non comme un rééquilibrage du rôle économique de l'Etat dans les pays concernés.

Dans les pays qui sont en cours de privatisation de leurs entreprises publiques comme le Gabon, le Tchad et le Cameroun, ce toilettage ne doit pas signifier la fin des entreprises publiques. Il s'agit de transférer la propriété de nombreuses entreprises d'Etat au secteur privé chaque fois que cela est compatible avec l'intérêt général, de liquider les entreprises publiques non viables et d'améliorer la gestion et les résultats de celles qui doivent rester dans le domaine public. Le but visé est de contribuer à renforcer les mécanismes du marché et de favoriser le développement à long terme d'un secteur privé national compétitif. En même temps les gouvernements doivent s'efforcer de développer dans leur pays respectif des marchés de capitaux et des institutions financières efficaces pouvant appuyer directement le développement du secteur privé.

3.2. Les politiques sociales

3.2.1. Population

108. Les différentes conférences internationales de 1974, 1984 et 1994 sur la population ont favorisé une prise de conscience de la dynamique de population et des conséquences de celle-ci sur la dégradation de l'environnement. Toutefois, la manifestation de ces préoccupations dans la sous-région ne s'est matérialisée que très lentement. Le Cameroun, le Congo, et le Tchad ont formulé très tôt des politiques de population alors que le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine considéraient jusqu'au milieu des années 80 que la faiblesse de leur taux de croissance démographique leur laissait un temps de réflexion plus long.

109. Parmi les pays ayant adopté une politique de population, seul le Tchad a formulé des objectifs démographiques explicites, à savoir la réduction de manière significative de la morbidité et de la mortalité, la réduction du taux de fécondité générale et la maîtrise de la croissance démographique. Les effets de cette politique ne sont pas encore tangibles. Pour les 2 autres pays, les objectifs démographiques (non formulés) seront atteints à travers les actions à mettre en œuvre dans le cadre des politiques déclarées.

110. Ainsi, la politique adoptée en 1992 par le Cameroun par exemple, a principalement porté sur la santé de la mère et de l'enfant, la sécurité alimentaire, l'éducation de base pour les filles notamment, la qualité des ressources humaines, l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et la promotion de la recherche en matière de population. Cette politique se fonde sur une amélioration des conditions sociales et environnementales qui peuvent agir de manière indirecte sur la croissance de la population. La légère baisse du niveau de la fécondité pourrait s'expliquer par cette politique volontariste de limitation des naissances au sein de certaines couches de la population.

111. En raison du poids des traditions favorables à une famille nombreuse et du niveau de développement économique, la sensibilisation apparaît comme l'arme la plus efficace pour créer les conditions de changement des mentalités en matière de

procréation. Même si ces conditions étaient réunies, au regard de la situation sanitaire, il se pose actuellement des problèmes d'accès universel aux services et méthodes de planning familial.

112. En effet, la disponibilité du personnel spécialisé et la mise à la disposition des populations ou l'acquisition à moindre coût par les populations des moyens de contraception modernes sont difficilement envisageables dans le contexte actuel de la pauvreté. Or on a estimé que pour faire baisser le taux de croissance démographique de 3% à 2% en 2000, le taux de prévalence de la contraception au sein de la population féminine devrait passer de 10,5% au début des années 80 à 50% en l'an 2000. D'importants efforts pour combler ce décalage devaient être fournis.

113. Le programme national de gestion de l'environnement du Cameroun relève l'importance du facteur population dans la destruction de l'environnement et sa maîtrise doit être indispensable au maintien de l'équilibre écologique dans plusieurs provinces du pays.

3.2.2. Distribution géo-spatiale de la population.

114. L'exode rural et l'explosion démographique en milieu urbain sont un souci des pouvoirs publics dans la sous-région. Les politiques adoptées et les mesures prises vont de l'élargissement du réseau urbain par la multiplication des villes secondaires à des mesures explicites tendant à inverser les flux des zones urbaines vers les zones rurales¹⁴. Ces politiques ne semblent malheureusement pas avoir produit les résultats escomptés.

3.2.3. Education et santé.

115. Les politiques et programmes en matière d'éducation et de santé ont toujours eu pour objectif un plus grand accès des populations à ces services. Des Etats Généraux de l'éducation ont été organisés dans la plupart des pays. De nouveaux découpages ont été effectués pour un meilleur encadrement des structures et une meilleure planification des ressources. Au Cameroun, par exemple, des districts de santé ont été créés.

¹⁴ Campagne de « retour à la terre » lancée par le Congo en 1987

116. Comme l'attestent les niveaux des ratios des enseignements primaire et secondaire et les taux de mortalité infantile et juvénile, les efforts n'ont pas été soutenus pour satisfaire les besoins exprimés. Dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre de l'initiative PPTTE dans les pays éligibles de la sous-région, il faut espérer d'importants changements, particulièrement dans le domaine de la santé où la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies requièrent d'importantes ressources.

4. L'intégration : quelles avancées depuis Malabo (1999) ?

4.1. au plan institutionnel : les résolutions de Malabo

117. La décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) le 02 février 1998 à Libreville, Gabon, de donner une impulsion nouvelle aux initiatives d'intégration, s'inscrit dans le cadre des efforts des pays de la sous-région visant à mettre en place une stratégie leur permettant de faire face collectivement à la mondialisation ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

118. Cette décision a été traduite en actes avec l'adoption d'un programme de relance de Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la création de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) qui a mis fin à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), des actes renforçant le processus de l'intégration dans le sous-région. D'autres dispositifs institutionnels ont été également mis en place :

a) La mise en place des organes de contrôle et d'arbitrage

119. La CEMAC s'est récemment dotée de deux organes de contrôle, la Cour de justice et la Commission Interparlementaire. Ces deux institutions communautaires ont été mises en place respectivement à Ndjamena, le 12 avril 2000 et à Malabo, le 22 juin 2000.

120. La cour de justice qui avait à charge de préparer ses textes organiques a présenté aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC en décembre 2000 à Ndjamena, un acte additionnel à la Convention la régissant. L'article 2 de cet acte stipule qu'elle exerce des attributions juridictionnelles et consultatives et assure le contrôle budgétaire des comptes de la Communauté dans le cadre des compétences que lui confèrent les textes en vigueur.

b) L'établissement du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale

121. Cette initiative fait suite au pacte de non agression signé le 08 juillet 1996 à Yaoundé entre les Etats membres du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Malgré la multiplication des initiatives de maintien de paix sur le continent, cet organisme ne sera pas de trop pour une sous-région dont certains Etats membres sont depuis un certain temps minés par des conflits larvés. Ses compétences sont très larges et contraignantes et incluent le renforcement de la paix et de la sécurité sous-régionales ; la réduction des foyers de tension et la prévention de l'éclatement des conflits armés ; la promotion des politiques de règlement pacifique des différends ; l'accroissement de la coopération sous-régionale en matière de défense et de sécurité ; l'organisation et la coordination de la participation des pays membres dans les domaines de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix à l'échelon sous-régional.

122. Cette dernière finalité, si elle est effectivement réalisée, contribuerait à renforcer le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Union Africaine.

123. Le 24 juin 2000, une session extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEEAC s'est penchée sur la finalisation des instruments juridiques relatifs aux organes du COPAX. Ceux-ci incluent la Commission de la Défense et de Sécurité, la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) et le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC).

c) La mise en place d'un mécanisme de financement autonome

124. Afin de doter la Communauté de recettes adéquates, à travers une sécurisation des contributions des Etats membres, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC ont adopté un mécanisme de financement fondé sur un prélèvement ou l'institutionnalisation d'une taxe sur les biens importés des pays tiers et destinés à la consommation dans tous les pays de la Communauté. Le taux de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) a été fixé à 1% de la valeur CAF des biens aux frontières (mer, terre, air). Les recettes de cette taxe seront affectées au fonctionnement du Secrétariat de la Communauté, y compris les organismes sectoriels, au Fonds de Développement de la Communauté et au financement des projets intégrateurs.

125. Le mode de recouvrement de cette taxe-précompte automatique sur les comptes des Etats Membres ouverts à leur Banque Centrale Nationale – devrait permettre une plus grande pérennité des ressources de la Communauté.

126. A l'instar de la CEMAC, la CEEAC a pris également des dispositions pour la mise en place d'un mécanisme de financement similaire. La Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) qui devrait être adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette communauté lors de son prochain sommet, s'effectuera également par l'institution d'une taxe ou l'institutionnalisation d'un prélèvement sur les produits originaires des pays tiers importés par les Etats membres pour mise à consommation. Le taux de la CCI sera fixé à 0,7%. Les recettes de cette taxe seront affectées au financement du budget général de fonctionnement du Secrétariat Général ; du budget du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale et de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale ; du Fonds de coopération et de Développement de la Communauté et du Fonds de Restructuration et d'Affectation Spéciale.

d) La constitution des organes de surveillance multilatérale

127. Comme dans les autres parties du continent où elle existe déjà, la surveillance

multilatérale vise à consolider les conditions de l'intégration économique en vue de l'établissement d'un marché communautaire.

128. En Afrique centrale, au niveau de la CEMAC, quatre critères de surveillance ont été définis. Il s'agit de:

- un taux de couverture extérieure au moins égal à 20% ;
- un solde primaire budgétaire positif ;
- une variation négative ou nulle du stock des arriérés intérieurs et extérieurs, et
- une variation en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à la variation en pourcentage des recettes budgétaires.

129. Le respect de ces normes, bien que bénéfique pour les pays puisque contribuant à l'amélioration du cadre macro-économique, exige de la part des pays des efforts importants parmi lesquels l'observation de la rigueur et de la transparence dans la gestion économique.

130. Pour la CEMAC, la surveillance multilatérale devra être exercée par des organes décentralisés, comme les cellules nationales, qui doivent coopérer étroitement avec une cellule communautaire et un collège de surveillance multilatérale

e) L'harmonisation du cadre légal et réglementaire

131. Au niveau de la CEMAC, en vue de l'aménagement et de l'approfondissement d'un cadre légal et réglementaire propice à l'investissement, l'instauration de la Taxe sur la Valeur ajoutée (TVA) initiée en 1991 se poursuit dans la sous-région. Une Charte communautaire des investissements a été adoptée en décembre 1999 et une réglementation relative aux pratiques des entreprises a été instaurée de manière à veiller aux meilleures conditions d'une concurrence loyale. Entre autres dispositions, on note l'entrée en application du Traité pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), des incitations à la libre circulation des personnes et des biens avec l'adoption du passeport CEMAC.

132. Concernant tout particulièrement la libre circulation, des études sur plusieurs aspects de

la question sont en cours, notamment sur l'harmonisation des réglementations nationales sur l'immigration et le droit d'établissement et la rationalisation des contrôles aux frontières. Par ailleurs, une législation communautaire de lutte contre les entraves à la libre circulation devrait être élaborée.

133. Au niveau de la CEEAC, des modalités pratiques et mesures d'accompagnement relatives à la mise en œuvre de la Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la libre circulation de certaines catégories de ressortissants des Etats membres de la Communauté ont été approuvées par le Conseil des Ministres. Parmi celles-ci, l'adoption d'un projet de décision instituant le Carnet et la Carte de libre circulation comme document de voyage pour les ressortissants des Etats membres et surtout, l'institutionnalisation de la réunion des Responsables des Services d'Immigration de l'Afrique Centrale.

f) La bourse de valeurs sous-régionale

134. L'aménagement d'un marché financier sous-régional, en étude depuis plusieurs années, a fait un pas avec le choix par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de Libreville, comme siège de la future bourse des valeurs sous-régionale. Il est espéré que celle-ci sera mise en place rapidement. Une bourse nationale a été également créée par le gouvernement Camerounais à Douala.

g) Le partenariat avec l'Union Européenne / ACP et l'Organisation Mondiale du Commerce

135. Ces initiatives imposées par la mondialisation visent à doter la sous-région des capacités lui permettant de défendre efficacement ses positions dans les éventuelles négociations continentales et internationales. Dans l'esprit du mandat qui leur a été confié par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC et de la CEMAC, ces deux communautés ont déjà organisé des réunions préparatoires aux accords avec l'Union Européenne et les ACP.

4.2. Promouvoir le rôle du secteur privé

136. De manière générale, une bonne partie des ressources publiques est absorbée par le

financement des infrastructures: routes, ports, aéroports, etc. Les infrastructures de base constituant les paramètres majeurs de la croissance économique, la différence de niveau de développement entre l'Afrique et les pays développés s'expliquerait par cette absence ou cette rareté des infrastructures fondamentales. Résoudre au plus tôt cette question libérerait tout aussi tôt des ressources utiles à l'accroissement de la production et à l'amélioration de la compétitivité des économies en Afrique. La participation du secteur privé au développement des infrastructures comporte de nombreux avantages et mérite d'être encouragée.

137. Premièrement, cette participation peut accroître la productivité de l'investissement par le jeu de facteurs tels que l'amélioration de l'efficacité de l'investissement grâce à l'engagement en faveur du recouvrement des coûts, aux mesures incitatives visant l'efficacité opérationnelle, à la discipline dictée par la concurrence et à l'accès aux techniques de gestion et à la technologie.

138. Deuxièmement, la participation du secteur privé au développement des infrastructures peut multiplier les possibilités de développement des marchés nationaux des capitaux à travers les ventes d'actions ; ce qui en retour, apportera un soutien plus vaste à la participation du secteur privé au développement des infrastructures, renforcera l'appui interne à la privatisation et suscitera une adhésion plus large des populations à ces politiques.

139. Troisièmement, la participation du secteur privé au développement des infrastructures peut également envoyer un signal aux investisseurs internationaux, aux marchés des capitaux et aux populations locales, quant à l'engagement officiel en faveur d'une saine gestion financière, aux politiques efficaces et au soutien attendu du secteur privé.

140. Enfin, la participation du secteur privé au développement des infrastructures peut permettre à l'Etat d'orienter l'investissement public vers des secteurs prioritaires (éducation, santé, etc...) à effets d'entraînement sur les activités du secteur privé.

141. Toute une gamme d'options s'offre pour la participation du secteur privé au développement

des infrastructures. Les plus en vue sont le contrat de gestion, le bail, les accords de concession, la formule de construction-exploitation-transfert (CET), la formule de construction-exploitation-propriété (CEP) et le désengagement de l'Etat.

5. La société civile et la question de la bonne gouvernance

142. A l'exception de la République Centrafricaine qui a connu un coup d'Etat avorté, et du Tchad qui est sorti d'une période électorale relativement mouvementée, la plupart des pays de la sous-région se sont inscrits dans la logique de la consolidation de la stabilité de leur cadre de vie sociale. Cette stabilité a été réalisée grâce à la reconnaissance du concept et des vertus de la bonne gouvernance, sous la pression ou les conseils avisés des organisations de la société civile et des partenaires au développement qui ont fait de cette question une conditionnalité forte à leur coopération.

143. En effet, la gouvernance est l'aptitude des gouvernants à dialoguer et à établir un *modus vivendi* politique, un contrat de confiance avec la société toute entière. C'est donc un cadre de partage de responsabilité et de dialogue entre l'Etat et d'autres acteurs sociaux sur des domaines de développement socio-économique et socio-politique. C'est en quelque sorte une des manifestations fortes et un des acquis du processus de démocratisation. Ce contrat de confiance impose un ensemble de règles, de méthodes et d'actes permettant l'expression de la souveraineté et des choix populaires.

144. La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, à travers sa Division de Gestion du Développement, s'est engagée dans des travaux d'évaluation des performances en matière de bonne gouvernance en Afrique. Ces travaux permettraient de dégager des indicateurs objectifs de mesure de la bonne gouvernance qui serviront également à l'appréciation de ces performances dans la sous-région de l'Afrique Centrale. Il n'en demeure pas moins que l'observation des comportements et des faits de la part des gouvernants et des acteurs de la vie sociale et économique peut permettre de se faire une opinion de la situation de la gouvernance et du rôle de la société civile en Afrique centrale.

5.1. Le processus démocratique

145. Les élections multipartites qui ont eu lieu, au cours de l'année 2001, dans certains pays de la sous-région (Tchad et Sao Tome), ont démontré que les investissements consentis dans le domaine de la démocratie se portent de plus en plus vers de nouveaux horizons tels que l'Etat de droit, la gouvernance, la décentralisation, la liberté, l'égalité, la participation populaire.

146. *Les consultations, l'Etat de droit et le développement*: les récentes rencontres entre partis d'opposition et partis au pouvoir dans un certain nombre de pays de la sous-région (République du Congo et Tchad) tendent à consolider la démocratie dont l'idéal est de permettre à tout citoyen de faire un choix de société, dans le respect de la volonté du plus grand nombre. En effet, le libéralisme politique et le libéralisme économique sont les deux faces du processus de démocratisation. De ce fait, le développement des pays de la sous-région doit obligatoirement passer par la libéralisation de l'économie, car celle-ci est à la fois la condition et la conséquence de la libéralisation politique. Par exemple si la mise en place d'un organisme indépendant pour mener à bien des élections est le meilleur moyen de donner à l'investissement privé les garanties nécessaires, celui-ci devient alors le moteur du décollage économique, sans lequel les promesses de la démocratie ne seront que vaines.

5.2. Les réformes administratives

147. Avec les nouvelles exigences issues de la pratique de la bonne gouvernance, les structures de l'administration publique sont appelés à innover en matière de gestion, en rapport avec la mise en œuvre des réformes. De nouveaux outils doivent être mis en place afin de garantir l'efficacité et la transparence. C'est dans cet esprit que de nouvelles unités ou de nouveaux départements sont apparus dans les structures administratives. C'est aussi dans cette mouvance que des programmes nationaux de gouvernance (PNG) ont vu le jour. Ces programmes s'articulent souvent autour de la promotion de la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques, de l'exécution du processus de décentralisation, de l'amélioration du système d'information, et

la facilitation de l'élaboration de projets d'intérêt commun par les populations de base.

5.3. Les organisations de la société civile

148. La société civile est une entité qui joue un rôle d'intermédiation entre l'Etat et le citoyen. C'est en effet à travers les multiples composantes de la société civile – syndicats, associations professionnelles, ligues des droits de l'homme, ONG de développement, organisations féminines, pour ne citer que celles-ci - qu'un changement s'est opéré au niveau de la gestion socio-politique et économique de la plupart des pays de la sous-région.

149. Dans beaucoup de pays de la sous région, la société civile a été à la tête des revendications populaires. Elle a participé à la bonne marche des élections, à la résolution des conflits et à l'instauration d'une nouvelle culture dans la prise de décisions déterminant le développement socio-économique (discussions des Etats avec l'Union Européenne sur la convention de Lomé, les accords de l'OMC, participation aux grandes assemblées telles que la Conférence Afrique-France, Conférence de l'ONUDI, etc...)

150. Cependant, il faut signaler que la société civile de l'Afrique centrale accuse encore des lacunes. Ces lacunes sont dues en grande partie au fait que cette société civile est jeune, non expérimentée, et surtout manque de ressources pouvant lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités. Elle devra profiter des possibilités de renforcement des capacités qui lui sont offertes par les nombreuses ONG étrangères, les instituts de financement et les organisations de développement, les agences du Système des Nations Unies, etc...

6. Les perspectives

6.1. Au plan économique

151. Les perspectives pour 2002 devront être influencées par les facteurs ayant œuvré en faveur des performances de 2001, avec tout de même des incertitudes sur l'évolution de la conjoncture internationale, après les événements du 11 Septembre 2001 aux Etats Unis.

152. Selon certaines sources, le ralentissement de l'économie mondiale, constaté au début du dernier trimestre de l'année 2001, risquerait de se poursuivre en 2002 et donc avoir des répercussions sur le niveau des activités économiques dans la sous-région.

153. En dépit de ce fait, le cadre macro-économique en Afrique Centrale restera marqué par la poursuite d'une certaine rigueur dans la gestion des finances publiques, l'approfondissement des réformes aux plans macro-économique et sectoriel, la recherche de la stabilisation du contexte socio-politique dans les pays sujets à des risques de crises sociales, la consolidation de la viabilité externe, et des engagements plus manifestes en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté. Egalement importante serait la question de l'avancée du processus de l'intégration économique avec l'entrée en vigueur de certaines dispositions adoptées en vue d'accroître les échanges entre états et aider à une meilleure exploitation des opportunités d'investissement dans la sous-région.

154. Au regard des progrès récemment observés, au plan de la gestion macro-économique, on peut estimer qu'avec l'élargissement des pays éligibles à l'initiative PPTE, davantage de ressources pourront être libérées au niveau de ces pays. Ces ressources devraient concourir au renforcement des conditions devant porter cette phase de transition vers un niveau de croissance suffisamment fort et soutenu nécessaire à une amélioration durable des conditions de vie des populations. Il n'en demeure pas moins que les seuls efforts internes atteindront rapidement leurs limites. Raison pour laquelle la communauté internationale et les diverses catégories de partenaires au développement des pays de la sous-région devront continuer à faire preuve de réalisme dans l'appréciation de ces efforts, et de manière opportune, imprimer à leurs programmes d'assistance les élans souhaités de manière à les mettre en phase avec les besoins effectifs de développement de la sous-région.

Le maintien de la croissance à un niveau élevé en 2002 dépendra du comportement des facteurs internes

155. Sur la base des estimations de la BEAC et des projections que le CDSR-AC a pu réaliser, la sous-région de l'Afrique Centrale enregistrera en 2002 une contraction de son taux de croissance de 1,2 point de pourcentage, soit un taux de 4,6% contre 6,8% en 2001.

156. Ces évolutions reposeront en 2002 sur les facteurs internes dont principalement une demande intérieure en progression de 11,6%. Par contre au niveau de la demande extérieure nette, et en conformité avec les perspectives de la conjoncture internationale, il est attendu une érosion de la demande extérieure nette d'environ - 4,8%.

157. Au plan interne, la croissance résultera de la progression des investissements, tant étrangers que nationaux, et du niveau soutenu de la consommation privée. La consommation privée sera dopée, en milieu urbain, par une amélioration des revenus des ménages en rapport avec la hausse des salaires dans la fonction publique et le rattrapage attendu des arriérés intérieurs (Congo, Tchad et RCA). Dans les zones rurales, où les prix d'achat aux planteurs pour les principales cultures de rente ont fortement décliné, un léger incrément pourrait se traduire en importantes manifestations de besoins de consommation.

158. Dans les nouveaux pays pétroliers (Guinée Equatoriale et Tchad), de nombreux emplois vont être créés grâce notamment à la mise en exploitation de réserves pétrolières mais également grâce à la poursuite des travaux de construction du pipeline Doba-Kribi entre le Cameroun et le Tchad et à l'aménagement d'une mini-raffinerie à N'Djaména (Tchad).

159. L'ouverture de nouveaux chantiers de travaux publics (exemple, les aménagements routiers en RCA), l'accélération des programmes de réhabilitation des infrastructures de base au Congo avec le retour à la paix civile, ainsi que l'implantation de nouvelles unités de transformation de bois dans l'ensemble des pays producteurs de bois tropicaux, et l'expansion des BTP en Guinée Equatoriale sont autant d'éléments catalyseurs pour la croissance.

160. Afin de consolider les performances économiques dans la sous-région, les stratégies de développement pour 2002, devront avoir pour objectifs de: a) approfondir la stabilisation financière; b) développer les secteurs de croissance et promouvoir le développement des opérateurs privés; c) renforcer les capacités nationales en réformant l'Etat et en promouvant la bonne gouvernance; d) lutter contre la pauvreté.

a) Consolidation de la stabilisation financière

161. L'effort d'assainissement des finances publiques restera un axe majeur de la politique budgétaire. L'accent sera mis sur trois priorités : (i) la poursuite de la réforme fiscale et des mesures destinées à accroître les revenus publics; (ii) la maîtrise et la restructuration de la dépense publique, et (iii) la modernisation des procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôle du Budget.

162. La réforme du système financier aura pour objectif premier d'assainir le cadre d'opération des intermédiaires financiers d'une part et d'autre part de favoriser une meilleure captation de l'épargne domestique. L'élargissement des opérations de crédit aux acteurs du monde rural constituerait une réponse aux préoccupations des agents économiques exclus des canaux traditionnels de financement.

b) Le développement des secteurs porteurs de croissance

163. Quelques mesures paraissent urgentes à envisager afin de renforcer le positionnement des économies de la sous région sur le sentier d'une croissance vigoureuse et durable. Ce sont: (i) l'intensification de la production rurale, (ii) développement des liens entre la filière pétrolière et les autres secteurs de l'économie, (iii) la promotion du secteur privé endogène en privilégiant son rôle et sa place dans les secteurs porteurs de la dynamique de croissance.

164. L'agriculture et l'élevage resteront à moyen terme un moteur puissant du développement des économies de la sous-région. Pour rendre ces secteurs plus actifs, il convient de:

- réorganiser le système de vulgarisation, en privilégiant les actions en direction des femmes rurales ;
- mettre en place un dispositif de recherche axé sur les contraintes des producteurs en agriculture et élevage et le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation ;
- poursuivre la politique de promotion des groupements de base à vocation économique ;
- mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de la commercialisation des produits par l'amélioration des pistes rurales, l'élimination des barrières et taxes illégales pesant sur les produits agricoles, et organiser les opérateurs chargés de l'écoulement de ces derniers, en groupements d'intérêt ; et enfin
- favoriser l'accroissement de la productivité et l'intensification de l'agriculture dans la sous-région.

165. Dans les pays pétroliers, la gestion des revenus pétroliers devrait être guidée par un certain nombre d'objectifs dont principalement: (i) la transparence dans la comptabilisation de ces ressources; (ii) une gestion parcimonieuse; (iii) la recherche de l'efficacité dans l'affectation des revenus; (iv) la recherche de l'équilibre régional dans le partage des fruits de la croissance générés par l'économie pétrolière, (v) pour certains pays où la production est entrain de diminuer, commencer à envisager les conditions de la diversification des structures économiques.

166. Le Tchad inaugure ce mode de gestion en s'engageant sur un mécanisme de répartition des revenus tirés du pétrole. Quatre secteurs prioritaires (développement rural, santé, éducation, infrastructures et transports) absorberont 75% des revenus pétroliers tandis que les 25% restant seront alloués à d'autres activités dans les proportions suivantes: 15% à l'appui et au renforcement global de l'administration publique ; 10% au fonds de réserve. Ce cas devrait inspirer les autres pays.

c) Le renforcement des capacités nationales

167. Le renforcement des capacités nationales touche aussi bien le secteur public que le secteur privé et la société civile. La stratégie d'ensemble consiste à formuler et à lancer des programmes de renforcement de capacités, sectoriels ou transversaux de nature à répondre en priorité aux besoins liés à la gestion de l'économie, à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. La composante bonne gouvernance devra y figurer en bonne place; ce point ayant fait l'objet d'un développement dans une section précédente.

6.2. Au plan social

168. Les perspectives démographiques jusqu'en 2015 se résument ainsi que suit:

- une croissance soutenue aussi bien au niveau national (quelque soit l'hypothèse retenue) qu'urbain;
- une baisse continue, quoique légère, du taux de mortalité infantile. Ce taux est déjà à un chiffre (8 %) pour les pays développés. Le Congo aura atteint le niveau moyen de ces pays en 2005-2010 tandis que celui de tous les autres pays de la sous-région sera vraisemblablement supérieur aux 8% jusqu'en 2015.
- une faible croissance de l'espérance de vie à la naissance. Jusqu'en 2015, cet indicateur n'aura pas atteint celui des pays développés en 1950.

169. Au rythme actuel d'accroissement de la population urbaine, et à moyen terme (horizon 2005) plus de la moitié de la population des 5 pays suivants sur les 7 que compte la sous-région vivront en milieu urbain: Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, Gabon et Sao-Tomé-et-Principe.

170. Les principaux défis seront donc de satisfaire les besoins en matière d'éducation, de santé, et d'emploi pour des effectifs de plus en plus importants. Par exemple, en 2005, les effectifs de population de 6 à 14 ans représenteraient le double de l'effectif de 1980 au Cameroun, celui de 1979 en Centrafrique, celui de 1985 au Congo, au Gabon et en Guinée Equatoriale.

DEUXIEME PARTIE

**PAUVRETE EN AFRIQUE CENTRALE:
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Cette partie a largement bénéficié des contributions de:

- *Dr. Isaac TAMBA, Chargé de cours à l'Université de Yaoundé II, Consultant*
- *Dr. Vianney OMBE DZANA, Consultant indépendant +*

Introduction

171. Après plus de cinquante années de promotion de politique et de stratégie de développement, près de la moitié des individus qui peuplent la planète vivent avec moins de deux dollars par jour. Près de 50 % des enfants de moins de cinq ans souffrent encore de malnutrition dans les pays du Tiers Monde contre moins de 5 % dans les pays développés. Dans le cas des pays africains, le rythme du progrès économique est encore trop lent pour être en mesure d'améliorer les conditions de vie des pauvres au cours des prochaines années¹⁵. Les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) appliqués durant une période de conjoncture économique défavorable et de contraintes imposées par l'avènement de la mondialisation/globalisation et des balbutiements du processus de démocratisation n'ont pas changé cet état. Au contraire en termes de développement humain, ces éléments conjugués sont autant de facteurs déterminants de la précarité et de la pauvreté grandissante des populations africaines qui, dans leur ensemble, connaissent de plus en plus de déceptions, de détérioration des conditions de vie et une paupérisation généralisée.

172. L'Afrique Centrale n'est pas en marge de ce processus d'appauvrissement qui a affecté l'ensemble du continent africain. En effet, l'UNICEF (1995) affirmait que plus de 40 % de la population ouest africaine et du centre se situaient en dessous du seuil de pauvreté générale¹⁶. Plus de 50 % de la population camerounaise était considérée comme pauvres en 1996 contre 64 % de celle du Tchad (Banque Mondiale, 2000/01). L'analyse des indicateurs de qualité de vie confirme cette aggravation de dénuement total. Ainsi, 22 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition au Cameroun pendant la période 1992/98 contre 23 % en RCA et 39 % au Tchad. Entre 1980 et 1998, le taux de mortalité juvénile est passé de 125 pour mille à 143 pour mille au Congo. Alors que dans le reste du monde, les progrès

de la médecine ont contribué à allonger significativement la durée de vie des individus, dans la sous-région les hommes vivent en moyenne 47 ans contre près de 50 ans pour les femmes. Le taux d'analphabétisme des adultes demeure encore élevé chez les femmes, notamment dans les pays tels que le Tchad et la RCA où il est respectivement de 63% et 70%.

173. A moins que la tendance à la marginalisation des individus ne soit renversée, le processus de développement des pays de l'Afrique Centrale s'en trouvera hypothéqué. Et pourtant, les défis qui les interpellent au cours des prochaines années sont nombreux. Ainsi en est-il de la population de la région qui s'accroît à un rythme moyen de 2,6 % par an, soit environ 780.000 personnes de plus chaque année. A cette vitesse, elle devrait se situer à près de 47 millions d'âmes en 2015. Si le rythme de la création des richesses ne suit pas celui de l'accroissement démographique, la prévalence et la profondeur de la pauvreté vont s'accroître *ceteris paribus*. De même, la tendance à l'urbanisation s'amplifiera¹⁷ pendant les prochaines années, phénomène qui va sans doute donner plus d'acuité à la problématique de la pauvreté urbaine tout en dépeuplant les zones rurales.

174. Tout porte donc à croire que sans les efforts concertés de lutte contre la pauvreté par les pays de l'Afrique Centrale le processus de décadence et de décrépitude des conditions de vie dans la région risque de s'accroître. C'est pourquoi, devant ce constat d'indigence qui risque de se généraliser à l'échelle de la planète, les acteurs mondiaux de développement se sont penchés sur la question pour lui trouver des solutions durables. En effet, dès le début des années 1990, les Nations Unies inaugurent une nouvelle ère de sensibilisation et de plaidoyer sur les questions sociales en général et sur la pauvreté en particulier. Elles ont lancé une série d'événements marquants tels que :

¹⁵ Le nombre de pauvres vivant avec moins de 1 dollar par jour devrait passer de 1,2 milliards d'individus en 1987 à 1,5 milliards aujourd'hui.

¹⁶ Le seuil de pauvreté générale équivalait à 370 \$ contre 275 \$ *per capita* pour le seuil de pauvreté absolue.

¹⁷ A titre d'illustration, la population urbaine était estimée à 19 % en 1980 ; en 1999, elle était de 23 %. En RCA, ces pourcentages étaient de 47 et 54 % respectivement, contre 41 et 62 % pour le Congo , 31 et 48 % pour le Cameroun (Banque Mondiale, 2000/01).

- La tenue en 1990 du Sommet Mondial pour les enfants ;
- La publication par le PNUD du premier Rapport Mondial sur le Développement Humain, en 1990 ;
- La publication par la Banque Mondiale en 1990 du rapport sur la pauvreté ;
- L'organisation en 1992 à Genève de la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme ;
- La tenue de la première Conférence sur le Développement Durable à Rio (Brésil), en 1992 ;
- L'organisation au Caire en 1994 par les Nations Unies de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- L'organisation de la IVème Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing (Chine) en 1995 ;
- La tenue du premier Sommet Social à Copenhague (Danemark) en mars 1995 ;
- Le Sommet Mondial de l'alimentation en 1996 à Rome (Italie).

175. Ces rencontres ont donné lieu à des résolutions et des recommandations de politiques socio-économiques axées sur la réduction de la pauvreté d'ici 2015 et l'instauration d'un monde libéré de la précarité et de la souffrance. Les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs retenus s'inscrivent autour de sept axes à savoir :

- Réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (moins d'un dollar par jour) ;
- Assurer l'enseignement primaire universel ;
- Assurer la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 ;
- Réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile et juvénile ;
- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle ;
- Offrir l'accès universel aux services de santé de base ;
- Appliquer des stratégies nationales de développement jusque l'an 2015, de manière à assurer à tous une sécurité alimentaire durable d'ici-là et au-delà.

176. Sur cette toile de fonds, la deuxième partie du présent Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale analyse en trois chapitres les facteurs explicatifs de la pauvreté en Afrique Centrale en s'appesantissant sur la crise des modèles de développement des années post-indépendance (chapitre I). Elle examine en son chapitre II, les différentes définitions, perceptions et mesures de la pauvreté ainsi que les principes fondamentaux des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) appelés à être la base de tous les accords au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Tirant leçons et enseignements des expériences de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale, le chapitre III du rapport formule des propositions pour que les nécessaires transformations structurelles des économies concernées induisent des réponses satisfaisantes aux besoins fondamentaux de développement.

1. Crise des modèles de Développement et Montée de la Pauvreté en Afrique Centrale

177. Historiquement, la croissance économique en Afrique Centrale, comparée à toutes les autres régions du monde en développement a été la plus faible entre 1965-1985. Ainsi, le PIB par tête de cette sous-région a augmenté de moins de 1% par an en moyenne¹⁸ au cours de cette période. Dans bien des cas, le PIB par habitant était même moins élevé qu'avant l'indépendance.

178. Durant les décennies 80 et 90, les signes de malaise existant se sont progressivement transformés en crise économique d'une gravité sans précédent. Les rendements des investissements financés par les bailleurs de fonds sont demeurés beaucoup plus faibles en Afrique centrale qu'ailleurs. Les titres de la dette publique des Etats sur les marchés secondaires étaient achetés à des prix dérisoires, ce qui témoigne de la faible côte de crédit de ces nations. Par ailleurs, l'infrastructure matérielle s'est détériorée faute d'entretien et la qualité de services publics en a souffert. Même si les indicateurs de l'éducation et de la santé se sont légèrement améliorés par rapport aux premières années des indépendances ils sont restés en deçà des espérances. Tous ces facteurs ont contribué à un appauvrissement progressif des populations de la sous-région.

179. Durant la première moitié des années 80, la situation économique dans les pays de l'Afrique centrale a empiré du fait de la détérioration des termes de l'échange et de la forte réduction de l'accès aux capitaux internationaux. Après la période d'expansion continue (1965-1973), on a assisté à un ralentissement du rythme de la croissance des exportations, qui est devenue par la suite négative entre 1981 et 1986. Même les exportations des minerais ont diminué et c'est seulement dans le secteur pétrolier pour ce qui est du Cameroun, du Gabon et du Congo que l'Afrique Centrale a augmenté sa part des exportations. L'agriculture par contre a

connu de piètres résultats. Entre 1965-1980, son taux de croissance n'a été que de 2% par

an et a même diminué entre 1981 et 1985. Derrière ce marasme dans le processus de l'accumulation et du développement se trouvent, en plus de la non-diversification des exportations et la dépendance à un ou deux produits de base, plusieurs autres causes allant de l'échec des modèles de développement des années post indépendance aux facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes à l'Afrique.

1.1. Les principales causes de l'échec des politiques de développement des années post-indépendances

180. Au moment de leur accession à l'indépendance, les pays de l'Afrique Centrale, à l'instar des autres pays en développement, ont axé leur stratégie de financement du développement sur la mobilisation des ressources extérieures. Face à la rareté de leurs ressources propres et en particulier en l'absence du facteur capital, ils ont eu recours aux emprunts extérieurs pour financer leurs investissements.

181. Le recours aux ressources extérieures n'a malheureusement pas produit les effets de levier espérés dans le processus de développement et ce pour plusieurs raisons, dont les plus en vue sont :

- L'inadaptation des modèles de développement mis en œuvre couplée avec les dépenses publiques de consommation excessives;
- Une explosion démographique ;
- L'instabilité politique ; et
- La faiblesse du capital humain.

i. Des modèles de développement inappropriés

182. Les gouvernements des pays d'Afrique Centrale qui ont bénéficié de l'accroissement des ressources publiques issues des emprunts extérieurs pour certains et de la hausse du prix de pétrole pour d'autres (Gabon, Congo, Cameroun ...) ont, entre 1980 et 1984, développé des politiques budgétaires expansionnistes, caractérisées par des dépenses exorbitantes de consommation et d'investissement inappropriés. Ils se sont lancés dans des programmes de développement surdimensionnés dont les objectifs visés étaient de rattraper le retard accumulé sur le plan des

¹⁸ Banque Mondiale (1994), *Ajustement en Afrique*

infrastructures économiques et sociales, notamment de transport, de communication, d'éducation, de santé, d'énergie et d'habitat, des projets pour lesquels soit les besoins économiques n'étaient pas évidents, soit les capacités de gestion étaient encore inexistantes. Or, la rentabilité de ces projets restait très faible ou trop lointaine pour amortir les dépenses réalisées. Les taux d'intérêts variables et les cumuls de commissions combinés ont alourdi le service de la dette des emprunts et ont affecté les réserves de change, aggravant par la même occasion l'impasse du processus de développement.

183. En conséquence, en Afrique Centrale, le processus de croissance s'est retrouvé dans l'impasse à partir de 1986. Depuis cette année - la plupart des pays - en dehors du Cameroun - ont régulièrement enregistré des taux de croissance négatifs de leur PIB.

- Le manque de rentabilité des projets ;
- Une structure administrative et de gestion trop lourde et non astreinte à des obligations de résultats ;
- L'absence d'objectifs clairement définis et de planification stratégique;
- Une Insuffisance des services d'audit.

ii. Le Boom démographique

185. En Afrique Centrale, le revenu par habitant est passé de 734 dollars en 1980 à 483 dollars en 1993, soit une régression de 34% en valeur relative. L'explication donnée à ce constat est le fait que le niveau de la production nationale stagnait ou déclinait alors que la population continuait de s'accroître.

Tableau 1 : Produit Intérieur Brut des pays de l'Afrique Centrale en milliards de Francs CFA.

Année	Pays	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Tchad	Total
1977		1036,5	152,5	232,1	927,7	161,3	2510,10
1978		1129,6	154,6	230	653,6	208,6	2346,40
1979		1243,6	158,4	273,1	724,3	-	2399,40
1980		1356,2	168,4	360,4	904,5	-	2789,50
1981		1622,8	193,5	463	965,6	-	2244,90
1982		1732,7	194,8	539	937,6	187,6	3591,70
1983		1798,5	174,3	561,8	942,9	214,3	3682,80
1984		1961,3	177,1	597,9	982,2	224,2	3942,70
1985		2266,1	184,6	571,1	990,6	298,7	4311,10
1986		2312,2	179,5	390,9	940,8	283,0	4106,40

Source : BEAC divers bulletins statistiques

184. S'il est vrai que les facteurs de ces crises n'ont pas toujours été les mêmes dans tous les pays de la sous-région, il est utile de retenir des traits communs qui ont influencé les dynamiques de croissance dont :

- La disproportion entre les investissements de base et les besoins des marchés;

Ainsi, celle-ci est passée de 18 millions au début de la décennie 80 à plus de 26 millions en 1993, soit une croissance de 69%. Les pays n'ont pas été en mesure de fournir des réponses aux besoins nés de cette explosion démographique (tableau 2).

Tableau n° 2 : Taux de croissance démographique des pays de l'Afrique Centrale 1965-1988
(en %)

Pays	65 – 73	73 – 80	80 - 88
R.C.A.	1,5	2,2	2,7
Tchad	1,9	2,1	2,4
Guinée Equatoriale	1,7	1,7	1,9
Cameroun	2,4	3,1	3,5
Gabon	1,9	4,7	3,9
Congo	2,5	3,0	3,5

Source : MC NAMARA, R.S. (1990), *Crise de développement de l'Afrique, stagnation*

iii. L'instabilité politique

186. La stabilité socio-politique est un préalable indispensable à la croissance économique. Beaucoup de pays en Afrique Centrale ont enregistré des troubles sociaux du fait de l'instabilité politique. Les cas les plus marqués ont ceux du Congo (Brazzaville), du Tchad et de la R.C.A.. Dans ces pays, l'instabilité politique et les conflits internes ont eu des répercussions directes sur les performances économiques; ce qui s'est traduit par des périodes de croissance moyenne négative du PIB par habitant dans ces pays entre 1965 - 1985.

iv. La faiblesse du capital humain

187. De toutes les ressources, on sait que le capital humain contribue significativement au progrès économique et social. Les pays qui se sont dotés d'une masse critique de ressources humaines qualifiées ont eu une croissance rapide. Curieusement, entre 1965 et le milieu des années 1980, on a assisté en Afrique Centrale à un paradoxe. Alors que plusieurs indicateurs montraient que le capital humain dans l'ensemble de la sous-région avait eu tendance à s'améliorer après les indépendances, le niveau du développement social et économique avait plutôt tendance à décliner. D'après la Banque Mondiale (1993), les taux de scolarisation primaire sont passés de 41% à 69% de la population d'âge scolaire en grande partie au profit des filles. Pendant le même temps et dans la même région, les taux de scolarisation secondaire sont passés quant à eux de 2% à 14% pendant que les indicateurs de santé et de nutrition progressaient aussi. Selon la même source, le nombre de médecins et d'infirmiers par habitant a augmenté tandis

que la mortalité infantile baissait de moitié et que l'espérance de vie à la naissance s'allongeait de 8 ans.

1.2. Les causes exogènes de la crise du modèle des années (60 – 80)

188. Les sources exogènes sont identifiées ici comme étant des facteurs sur lesquels les autorités nationales ne peuvent agir et dont l'impact sur les productions intérieures se solde notamment par des répercussions sur la balance des paiements et l'activité économique. Il s'agit entre autres:

- Des facteurs naturels ;
- De l'augmentation des prix des produits pétroliers ;
- De la volatilité des recettes d'exportation;
- Du cycle des affaires dans les pays industrialisés;
- De l'augmentation des taux d'intérêt (coût de l'emprunt);
- De la baisse des termes de l'échange;
- De l'accroissement des transferts négatifs nets extérieurs.

i. Les facteurs naturels

189. La sécheresse, les inondations, l'attaque des criquets migrants et les autres calamités naturelles ont maintes fois affecté le Tchad, le Cameroun septentrional et la RCA en particulier, soumettant la production de ces pays aux caprices des fléaux naturels. La chute de la production nationale de chacun de ces pays s'est traduite par une demande locale excédentaire et non satisfaite. Cette pression

interne a non seulement réduit les exportations des denrées alimentaires, sources de revenus pour les ruraux et les finances publiques, mais également exposé les pays à des déficits comblés par des importations onéreuses.

ii. L'augmentation du Prix des produits pétroliers

190. Les deux chocs pétroliers ont entraîné une grande hausse des prix du pétrole et ont été l'une des principales causes des déficits de la balance des paiements des pays de l'Afrique Centrale, à l'époque non producteurs de pétrole comme le Tchad, la RCA et la Guinée Equatoriale. Ces pays ont, en effet, dû déployer d'importants moyens financiers pour payer leurs factures pétrolières, ce qui a durement affecté leurs positions extérieures. Pour exemple, le déficit des transactions courantes de ces pays s'est fortement creusé après le deuxième choc pétrolier de 1979 car il est passé de 11,3 milliards de dollars en 1973 à 45,8 milliards en 1979.

iii. Volatilité des recettes d'exportation

191. Les recettes d'exportation ont de tout temps constitué la principale ressource des pays en développement en général et en particulier ceux de l'Afrique Centrale. Elles ont permis à ces pays de se constituer des réserves à l'aide desquelles ils ont assuré le remboursement de leurs dettes extérieures ainsi que les règlements de leurs factures d'importations. Vue sous cet angle, leur instabilité a été néfaste pour la croissance de ces économies. Elle a empêché la mise en

place d'une politique de développement adéquate, stable et durable qui aurait aidé à réduire la pauvreté de leurs populations.

iv. Le cycle des affaires dans les pays développés

192. Les économies des pays industriels et celles des pays en développement entretiennent des relations d'interdépendance à travers les mécanismes de l'offre et de la demande. Ainsi la récession dans les pays industrialisés entraîne celle des pays en développement si bien que les faibles performances économiques dans les premiers ont des effets négatifs dans les seconds avec des répercussions néfastes sur leurs économies.

193. Les fluctuations périodiques constatées dans les pays industriels ont souvent provoqué des variations dans la demande des matières premières importées des pays de la région. Plus ces variations sont importantes et même négatives, plus les effets s'en ressentent aussi bien au niveau du volume que des prix des matières premières, et donc des recettes d'exportation.

v. L'augmentation du coût de l'emprunt.

194. Une autre cause fondamentale des crises du modèle dans les pays de l'Afrique Centrale a été la forte progression du service de la dette. En effet, la difficulté pour ces pays a été de relever durablement le niveau de leurs performances économiques de manière à les

Tableau n° 3 : Dette totale de l'Afrique Centrale 1970 – 1988 (en millions de dollars).

Pays Afrique Centrale	1970	1980	1988
Gabon	91	1550	2663
Tchad	33	218	346
Congo	124	1686	4763
Cameroun	140	2513	4229
RCA	24	195	673
Guinée Equatoriale	5	75	200
Total	417	6237	12874

Source : Banque Mondiale World debt table 1989 – 1990.

Note : y compris la dette à coût terme sauf en 1970.

rendre compatibles avec les contraintes de leurs dettes. Pour l'ensemble des pays de la sous-région, la dette extérieure totale était relativement modeste en 1970 (417 millions de dollars) alors qu'elle atteignait des seuils critiques en 1980 (6237 millions de dollars) et en 1988 (12874 millions de dollars) comme le montre le tableau n°3.

195. Le tableau n°3 indique que le Congo était le pays le plus endetté en 1988 (4.763 millions \$) suivi du Cameroun (4.229 millions \$) et du Gabon (2.663 millions \$). Avec les périodes de crises, et des difficultés de mobilisations de ressources fraîches, le remboursement de ces emprunts a donné lieu à des transferts de devises démesurément importants.

encours ⁽¹⁹⁾ varie selon les pays. D'un encours total de 5902 millions de dollars en 1980, les pays de l'Afrique Centrale ont vu ce montant passer de 11.831 millions de dollars en 1987, soit une hausse de 10% ⁽²⁰⁾. Le Congo avec un encours de 4636 millions de dollars en 1987 contre 1366 millions de dollars en 1980 (236%) représente la part la plus importante de la région. Mais à eux seuls, le Cameroun (4.028 millions de dollars) le Congo (4.636 millions de dollars) et le Gabon (2071 millions de dollars) portaient en 1987 plus de la moitié des engagements totaux des pays de la sous-région ⁽²¹⁾. Les taux de ces crédits sont alignés sur le «LIBOR» ⁽²²⁾, système de taux variables qui accroissent le service de la dette en période de hausse de taux d'intérêt.

Tableau N° 4 : Evolution du service de la dette en Afrique Centrale (1980-1987)

Pays Afrique Centrale	1970	1980	1988
Cameroun	186	336	81%
Gabon	409	71	-83%
Congo	91	125	114%
Tchad	3	7	150%
RCA	2	22	1000%
Guinée Equatoriale	2	9	355%
Total	693	640	7,6%

Source : Banque Mondiale, World debt table, 1988.

196. Ainsi, on constate que le service de la dette en Centrafrique est passé de 2 millions de dollars à 22 millions de dollars, soit une augmentation de 1000%, au Cameroun de 186 millions de dollars à 336 millions de dollars en 1980 et 1987 soit une croissance de 81%. Au Congo, il est passé de 91 millions de dollars à 125 millions de dollars soit une hausse de 144%, au Tchad de 3 millions de dollars et en Guinée Equatoriale de 2 à 9 millions de dollars soit une hausse de 355%.

197. L'encours de la dette de ces pays a été contracté pour l'essentiel auprès des créanciers publics et multilatéraux à concurrence de 70%, le reste étant dû aux institutions internationales et autres créanciers privés dans l'ordre de 12% et 13% respectivement. L'évolution de cet

vi. La détérioration des termes de l'échange

198. Une autre cause exogène de l'inefficacité du modèle (60-80) est la détérioration des termes de l'échange. En termes réels, les prix des produits de base exportés par les pays d'Afrique Centrale, ajustés au moyen de l'indice établi par l'ONU pour les prix des produits manufacturés importés par ces pays ont baissé d'environ

⁽¹⁹⁾ NGWEN NGANGUE, Op Cit, Le service de la dette (paiement des intérêts et amortissements du capital) est une obligation découlant des dettes extérieures, P. 67.

⁽²⁰⁾ Banque Mondiale, World debt table, 1988.

⁽²¹⁾ Idem

⁽²²⁾ Le « LIBOR » : ou (London Interbank Offered Rate) est le taux directeur sur le marché financier de Londres, pratiqué par les banques de premier rang pour rémunérer leurs dépôts réciproques. Ce taux de base (ou prime rate) sert habituellement de référence pour déterminer ceux à appliquer aux prêts ou avances en devises sur le marché de Londres et sur les principales places financières européennes, pour des opérations en euro-devises. Il sert également aux emprunts internationaux à taux variables.

Tableau N° 5 : Transferts nets des capitaux en Afrique Centrale (1970 – 1986) en million de dollars.

	1970	1980	1982	1983	1984	1985	1986
Décaissement	90,8	13288,8	142,3	-	-	-	-
Service de la dette	37,9	706,5	853,2	-	-	-	-
Transfert net	52,9	622,3	-	-	-	-112,5	-

Source : Extrait des chiffres du « World debt table 1991 » Banque mondiale 91.

20% ⁽²³⁾ entre 1981 – 1982 et sont tombés à leur niveau le plus bas depuis la deuxième guerre mondiale. Cette dégradation des termes de l'échange conjuguée à une baisse du volume des exportations a entraîné une grave détérioration du solde des transactions courantes. Il s'en est suivi une diminution substantielle des revenus extérieurs; les importations ayant toujours pris le dessus dans la balance commerciale de ces pays.

vii. **Accroissement des transferts nets négatifs extérieurs**

199. L'accroissement des transferts nets négatifs qui s'élevaient à 112 millions de dollars en 1985 ⁽²⁴⁾ a constitué la phase la plus grave dans le déroulement de la crise du développement et de la montée de la pauvreté en Afrique Centrale. En effet, tous ces pays ont transféré plus de fonds qu'ils n'en ont reçu des pays industrialisés et organismes internationaux de développement. Ainsi les volumes de déboursement des fonds en direction de ces pays ont été faibles si bien que le service de la dette, malgré les rééchelonnements pour certains a provoqué des flux négatifs.

200. L'ensemble des données chiffrées relatives à ces pays est récapitulé dans le tableau 5.

201. Face à l'échec des modèles de développement des années post-indépendance, les réponses qui ont été formulées sous forme des PAS ne sont pas parvenues à trouver une solution durable à la crise. Au contraire, elles ont dans certains cas aggravé la situation.

1.3. Une évaluation des programmes de stabilisation et d'ajustement mis en œuvre en Afrique Centrale.

202. L'analyse des résultats économiques enregistrés vers le milieu des années 1980 semble indiquer que ces résultats sont l'expression des choix de modèle de développement opérés dans les années 60. Dans cette situation de crise profonde, le Fonds Monétaire International a été sollicité par les gouvernements et les programmes d'ajustement et de stabilisation ont été engagés.

i. **Le cadre conceptuel de la politique d'ajustement**

203. Les programmes de réformes que ces pays ont adoptés au milieu des années 80 avec le soutien du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds, reposaient sur un modèle dont le but principal était de limiter le rôle de l'Etat dans la production et dans le contrôle de l'activité privée, la réorganisation du cadre législatif et réglementaire, la stabilisation macro-économique et le soutien aux activités du secteur des exportations.

204. Mais les prescriptions de la politique économique du FMI, de la Banque Mondiale et des autres bailleurs de fonds aux pays en développement ont souvent fait l'objet de controverses, en raison non seulement des objectifs poursuivis mais également de leurs effets du point de vue de leur impact mesuré en terme de développement durable.

⁽²³⁾ Fambon (S), Op Cit, P 155.

⁽²⁴⁾ Fambon (S), Op. Cit. P. 160.

ii. Résultats et évaluation des Programmes

205. Depuis l'instauration des PAS, les pays de la Région Afrique Centrale ont connu une trentaine de programmes d'ajustement structurel. Presque tous ces programmes ont été mis en œuvre à partir du début des années 80. Aujourd'hui, tous ces pays sont soit sous ajustement, soit à un niveau avancé dans la conclusion des nouveaux programmes avec le FMI.

Elargie (Gabon), un (1) au titre de la Politique d'Accès Elargie (RCA), trois (3) dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel (RCA, Guinée Equatoriale et Tchad) et un (1) au niveau de la facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (Guinée Equatoriale). Ces programmes de longue période, comportent des mesures à caractère Structurel agissant sur l'offre globale.

208. Concernant l'objectif de la balance des paiements, 68% des programmes prévoyaient

Tableau n° 6 : Tableau récapitulatif des données d'évaluation des Programmes d'ajustement mis en œuvre en Afrique Centrale jusqu'en 1993.

	Objectif du Programme, résultats années précédentes (1)	Résultat années du programme résultat années précédentes (2)	Résultat année du Programme/ Objectifs du programme (3)
Croissance	64	64	30
Inflation	43	82	67
Solde courant BDP/BIP	58	61	60
Recettes budgétaires /PIB	71	75	53
Dépenses budgétaires /PIB	60	53	37
Salaires/Recettes budgétaires	66	52	17
Solde Budgétaire /PIB	60	61	35
Encours de la dette /PIB	33	31	53
Arriérés paiements extérieurs	59	64	29
Service dettes / Exportation	56	70	33
Croissance crédit intérieur	57	44	67
Croissance crédit à l'Etat	36	50	75
Croissance crédit de l'économie	67	56	88
Croissance masse monétaire	57	50	87
Taux de liquidité	50	55	70
Epargne /PIB	56	47	56
Investissement /PIB	31	52	50

Source : BEAC (Bulletins mensuels) – FMI (SFI)- BIRD (Word debt tables : African Development Indicators)

- (1) Pourcentage exprimant la fréquence avec laquelle des efforts d'ajustement ont été demandés par rapport à l'année précédant la mise en face des programmes.(2) Pourcentage exprimant la proportion des programmes ayant enregistré une amélioration par rapport à l'année précédant la mise en place (3) Pourcentage exprimant la proportion des programmes ayant respecté les objectifs fixés.

(*) Données obtenues par les mêmes méthodes sur 13 programmes mis en œuvre en Afrique Centrale extrait de «l'Afrique Centrale et le PAS "Séminaire BEAC 88" cité par MAHAMAD ABB. (1994).

a) L'effort d'ajustement

206. Le tableau récapitulatif des données d'évaluation des programmes d'ajustement ci-dessous montre les orientations de la politique économique suivies dans le cadre des programmes mis en œuvre et l'ampleur des mesures appliquées par rapport aux principaux objectifs fixés.

207. De ce tableau il ressort que 64% des programmes envisageaient une augmentation du taux de croissance réel du PIB par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette proportion paraît satisfaisante eu égard à l'objectif de stabilisation poursuivi par le Fonds et s'explique par la nature des programmes mis en place. Parmi ceux-ci, un a été adopté dans le cadre de la Facilité d'Accès

une nette amélioration du solde courant par rapport au PIB, tandis que 71% de ceux-ci visaient une amélioration du solde global rapporté au PIB. Le fait que ces objectifs figuraient en bonne place dans l'élaboration de ces programmes témoignait de la mission première du FMI, à savoir le rétablissement dans le court terme, de l'équilibre extérieur.

209. Les objectifs des finances publiques constituaient un autre pôle important des programmes et s'établissaient à 50% en ce qui concernait les recettes budgétaires/PIB, 83% pour les dépenses budgétaires /PIB ; 66% pour le ratio salaires/Recettes budgétaires et 60% pour le solde budgétaire. Ces chiffres se comprennent puisque ce secteur était à l'origine de la dégradation de la situation extérieure des pays étudiés.

210. Quant aux objectifs des arriérés intérieurs et extérieurs, la réduction représentait, 59% tandis que le ratio en cours de dette/PIB se situait à 17% et celui du coefficient du service de la dette à 56%.

211. Au vu de ce constat, il y a lieu de retenir que l'apurement des arriérés sur la dette extérieure a été l'objectif dominant des réformes engagées.

212. Dans le domaine de la monnaie et du crédit, les variations des différents agrégats se situaient à 57% pour le crédit à l'économie et 57% intérieur, 36% pour le crédit à l'Etat, 67% pour le crédit à l'économie et 57% pour la masse monétaire comme l'atteste le tableau n° 3. Les pourcentages reflétaient essentiellement une politique monétaire restrictive et constituaient des objectifs fondamentaux des programmes du FMI eu égard au rôle que joue la monnaie dans l'analyse des déficits extérieurs.

213. Les programmes en général sont moins ambitieux en ce qui concerne les objectifs liés à l'investissement (31% seulement) qu'à ceux relatifs à l'épargne (56%) et à la liquidité de l'économie (50%).

b) Les résultats économiques et financiers

214. Du point de vue de la croissance économique, 64% des programmes s'étaient soldés par des améliorations. Sur le front de la stabilisation du niveau général des prix, 82% de ces programmes présentaient des résultats positifs. Quant à la balance des paiements, les résultats étaient satisfaisants et se situaient à 61% pour le solde courant et pour le solde global.

215. Au niveau des finances publiques, les résultats étaient particulièrement meilleurs car 75% des programmes avaient vu les recettes s'améliorer, 53% avait réussi à contenir les dépenses budgétaires, tandis que l'amélioration de la gestion de la masse salariale touchait 52% des programmes et 61% de ceux-ci avaient pu réduire le déficit global du budget.

216. Dans le domaine de l'endettement, des efforts significatifs avaient été réalisés

corrélativement à l'amélioration des résultats des finances publiques car près de deux (2) programmes sur trois (3) avaient réussi à réduire le niveau des arriérés de paiements extérieurs et 70% des programmes avaient enregistré une diminution du service de la dette. Cependant, il faut noter que les résultats avaient été plutôt modérés au niveau de la réduction de l'encours (31%).

217. Sur le plan monétaire et du crédit, le volume du crédit intérieur a baissé dans 44% des programmes, beaucoup plus manifeste au niveau de la consommation du secteur public que du secteur privé. En ce qui concerne les résultats enregistrés au niveau de l'amélioration de la liquidité de l'économie, de l'épargne et de l'investissement, ils étaient en général appréciables et se situaient en moyenne à 50%.

218. En conclusion, les programmes élaborés ont été particulièrement exigeants au niveau des finances publiques notamment par la réduction du train de vie de l'Etat et la contraction des déficits budgétaires. Ils ont été moins exigeants au regard des objectifs monétaires et de la lutte contre l'inflation, bien qu'ils aient mis un accent particulier sur la résorption des déséquilibres extérieurs et sur celui de la croissance économique.

219. Sur la période 1985-1995, les pays de la sous-région ont connu deux phases d'ajustement : le réel et le monétaire. En dépit de la combinaison de ces phases, l'impressionnant potentiel de développement de l'Afrique Centrale et son exploitation n'ont pas ouvert des perspectives de développement social. Même dans les trois pays à revenus intermédiaires de la sous-région (Cameroun, Congo et Gabon), le contexte n'a pas été fondamentalement différent de celui des moins riches.

220. Cette crise s'est traduite par un accroissement rapide de la pauvreté dans la sous-région. Comment la mesurer ? Le chapitre qui suit situe le niveau de progression de ce malaise.

2. Appréciation du phénomène de la pauvreté

2.1. Perception de la pauvreté : Le difficile consensus conceptuel

221. La littérature économique semble ne pas avoir accordé suffisamment de place à l'analyse du phénomène pauvreté. Les éléments bibliographiques existant l'abondent de manière éparse, dans ses dimensions multiples sans l'insérer dans le cadre d'une démarche globale telle qu'elle se manifeste dans un système. Et pourtant, dans chaque société, il y a une représentation dominante de la pauvreté, laquelle se traduit par un traitement spécifique.

222. Le concept de pauvreté renvoie implicitement ou explicitement à ses conséquences possibles que sont le besoin, l'humiliation, l'exclusion sociale. Cette perception de la pauvreté comme phénomène purement négatif est une tendance typiquement moderne puisqu'elle n'apparaît précisément qu'à la fin du XIX^{ème}, en raison de la crise de légitimité du système social. En effet, Léon Bloy affirmait en 1901 que la pauvreté est si infâme que ce serait le cri suprême d'une conscience au désespoir que d'en faire l'aveu et qu'il n'y a pas de châtement qui l'expie!²⁵

223. Analysant le phénomène de pauvreté, Paugam (1996) distingue trois types de rapport social à la pauvreté : pauvreté intégrée, pauvreté marginale et pauvreté disqualifiante²⁶. La première forme de pauvreté est celle qui renvoie à la condition sociale d'une grande partie de la population. Les pauvres « intégrés » constituent un groupe social étendu, mais qui n'est pas étiqueté comme tel, d'où leur faible stigmatisation. La visibilité des pauvres est faible dans un contexte de pauvreté marginale, et le débat social n'est pas fondé autour de ce groupe social, mais il est organisé autour de la redistribution de

la richesse nationale. Enfin, la pauvreté disqualifiante est celle qui renvoie au phénomène d'exclusion où il existe une forte hétérogénéité des situations et des statuts sociaux.

224. Les trois dimensions de la pauvreté évoquées ci-dessus attestent que la pauvreté n'est généralement jamais définie par elle-même, mais approchée à travers des concepts voisins, comme ceux de bien-être, de l'exclusion, de la précarité, de l'inégalité ou encore de l'équité. Cette multitude d'images en fonction desquelles s'exprime la pauvreté non seulement rend compte de la diversité des formes de pauvreté, mais aussi traduit clairement la difficulté d'identifier les éléments clés du concept d'autant plus qu'il ne s'appréhende généralement que par rapport à un contexte bien défini, qu'il soit local, régional, national ou mondial.

225. Une des caractéristiques principales de la notion de pauvreté mise en exergue par certains travaux fondateurs des organisations internationales est sa dimension comparative. L'Indicateur de Développement Humain ou l'Indicateur de Pauvreté Humaine, tous deux élaborés par le PNUD, n'ont de valeur que par rapport à leur fonctionnalité comparative, à l'échelle internationale ou régionale. De même, les études sur le profil de pauvreté produites ces dernières années en Afrique sous la houlette de la Banque Mondiale revêtent des dimensions comparatives concernant singulièrement les aspects géographiques (rural/urbain, national/régional, national/zones agroécologiques), la problématique du genre, la question démographique ainsi que les considérations socio-professionnelles.

226. L'étude réalisée par la Banque Mondiale (2000), *The voice of poor*, tout comme les résultats des premières consultations participatives organisées en 2000 au Tchad et au Cameroun dans la perspective de l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) prouvent que la perception de la pauvreté varie d'un individu à l'autre, d'une famille à une autre, d'une communauté à l'autre, et chacun de ces groupes sociaux se

²⁵ Bloy, L. (1968), *Pauvreté n'est pas vice. Exégèse des lieux communs*, ed. Gallimard, Paris, p.43.

²⁶ Paugam, S. (1996), *La pauvreté en France aujourd'hui : Formes multiples et éléments communs*, Actes des Journées d'Etudes du 28 mai 1996, CERC-Association.

réfère à ses propres manques, aux difficultés et obstacles qui affectent leur existence. Le phénomène est si complexe qu'il est difficile de le comprendre sans passer en revue les nombreuses définitions qui lui sont données.

i. Définitions de la pauvreté

227. Quelles que soient les formules adoptées pour appréhender la pauvreté, le triptyque insuffisance de revenus, précarité et exclusion sont les repères toujours associés pour la cerner. L'insuffisance des ressources est le critère le plus utilisé dans les manuels de la Banque Mondiale. Ce critère se fonde sur le concept de seuil de pauvreté, estimé par exemple pour le Cameroun à 144.000 F.CFA constants de 1996. Quant à la précarité, elle peut se définir comme un état de risque, de fragilité, de vulnérabilité. Les personnes et les familles en situation précaire sont à un point limite, sur un fil de rasoir ou une lame de couteau. La précarité en définitive, c'est ce qui n'est pas assuré, ce qui n'est pas durable. Cinq indicateurs sont retenus pour la caractériser : le travail, le niveau de vie (revenu, patrimoine), le logement, la santé, la formation.

228. Enfin, l'exclusion qui peut également signifier handicap, inadaptation et déprivation, peut être objective ou subjective. Son aspect objectif renvoie sous un autre point de vue aux facteurs non monétaires, mais a le mérite de souligner que ceux-ci prennent leur importance par la relation sociale qu'ils induisent tout autant que par les avantages ou les désavantages qu'ils procurent. Le pôle subjectif renvoie à la projection qu'ont d'eux les membres d'un groupe social donné, cela revient à dire que la pauvreté est aussi déterminée par la manière dont les membres se voient. Le parallélisme entre l'exclusion objective et l'exclusion subjective n'est pas toujours absolu. Une difficulté d'insertion sociale objectivement accessoire peut avoir une grande importance subjective. Cela dit, tous les pauvres ne sont pas des exclus ou vice-versa ; que l'on songe simplement aux détenus, aux malades ou aux handicapés.

229. En plus de l'aspect théorique, l'importance de formuler une définition claire et identifiable de la pauvreté n'est plus à démontrer dans la mesure où l'éclairage du concept aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies appropriées de lutte contre la pauvreté. De fait, l'adoption de l'une ou l'autre des définitions tout comme l'intérêt porté sur une approche donnée auront des implications fondamentales sur l'établissement des lignes de pauvreté.

230. Les différentes notions définies ci-dessous rendent compte de la multiplicité des visages de la pauvreté et retracent d'autres formes de dénuement.

231. La pauvreté structurelle est liée à la sévérité des conditions naturelles et socio-économiques dans une région donnée. C'est une forme de pauvreté de masse qui ne saurait être appréhendée sous le seul angle du revenu ou de la consommation. Les populations vivant dans certaines localités enclavées ou dans lesquelles les conditions géophysiques sont âpres, sont généralement considérées comme des pauvres structurels.

232. La pauvreté conjoncturelle, à la différence de la pauvreté de masse, est une forme de pauvreté nouvelle ordinairement générée par l'application des mesures de transformations économiques et sociales telles que les programmes d'ajustement. Cet aspect de la pauvreté traduit souvent une rupture subite du niveau de vie du groupe cible considéré.

233. La vulnérabilité est un concept voisin de la pauvreté dans la mesure où il exprime un état de précarité, de fragilité, de détresse et de menace. L'état de vulnérabilité place l'individu dans une situation d'inconstance, de déséquilibre et d'instabilité. C'est la lame de couteau permanente qui peut le faire basculer, au moindre choc exogène, dans le dénuement total. La vulnérabilité est par essence dynamique, une seule observation ponctuelle ne peut suffire à la déterminer.

234. La pauvreté monétaire est une approche pour appréhender la pauvreté sous

l'angle de la consommation ou du revenu²⁷. Cette approche est fondée sur un seuil qui peut varier d'un contexte à un autre, d'une époque à une autre. C'est d'ailleurs là l'une des insuffisances capitales de ce concept puisqu'il est difficile de faire des comparaisons entre les pays. En outre, certaines données sur le revenu peuvent masquer des inégalités fondamentales intraménages et entraîner subséquemment une minoration de la pauvreté et de l'inégalité globale. C'est la méthode utilisée par la Banque Mondiale dans les estimations de la pauvreté²⁸.

235. *La pauvreté humaine* est un concept récent développé par le PNUD (1997). C'est un concept plus large que la pauvreté monétaire. Il se concentre en effet sur les causes de la pauvreté, et débouche directement sur les stratégies visant à donner aux individus le contrôle de leur destinée et sur des mesures additives supposées accroître les opportunités des individus.

236. Sous l'angle des besoins de base, la pauvreté est perçue comme l'inaccessibilité aux services sociaux essentiels (SSE). Ce concept a été développé par l'UNICEF et est le fait pour un individu d'être privé de moyens permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins de base qui vont des soins de santé primaires, de l'éducation de base aux programmes de planning familial et de vaccination²⁹.

237. Ces différentes perceptions de la pauvreté peuvent se résumer à trois champs de visions du phénomène. Tout d'abord, du point de vue du revenu, un individu est pauvre si son niveau de revenu est en deçà d'un seuil de pauvreté qui est généralement fonction d'une quantité de nourriture donnée. Ensuite, sous l'angle des capacités, la pauvreté représente l'absence de certaines capacités fonctionnelles élémentaires dans le domaine matériel (se

nourrir, se vêtir, se loger, se soigner) et social (estime, participation à la vie de la collectivité, s'informer...). Enfin, du point de vue des besoins essentiels, la pauvreté est l'impossibilité matérielle de satisfaire un minimum acceptable de besoins.

238. La présente étude a retenu la conception qui considère la pauvreté en termes de développement humain. Avec cette approche, la pauvreté exprime la privation de possibilités de choix et d'opportunités qui permettent aux individus de mener une vie décente. C'est une notion multidimensionnelle qui valorise des interactions multiples susceptibles de briser les vies humaines.

ii. Mesure de la pauvreté

239. Quelle que soit la société considérée, l'analyse de la pauvreté est en fait l'étude des individus ayant les plus bas niveaux de vie. La mesure du bien-être au niveau individuel est préférable dans la mesure où l'individu est le principal bénéficiaire des biens consommés et surtout parce que cette manière de procéder facilite l'examen de la distribution des ressources au sein des ménages.

240. Etant donné que plusieurs aspects du bien-être peuvent être exprimés en termes monétaires, les mesures monétaires sont relativement complètes quant au nombre de biens et services couverts par une enquête auprès des ménages. Toutefois, les enquêtes monétaires ne prennent pas en considération certains aspects du bien-être, tels la réalisation des différents besoins de base comme l'accès à l'éducation et aux services de santé.

241. L'utilisation d'une mesure de bien-être fondée sur la dépense est soutenue par deux arguments : sur le plan conceptuel, la théorie du revenu permanent permet de soutenir que les dépenses sont une meilleure approximation des revenus à long terme, donc du niveau de vie à long terme, comparativement aux revenus courants tels qu'appréhendés par une enquête auprès des ménages. Sur le plan empirique, on peut montrer que les dépenses sont mesurées avec une plus grande précision que les revenus, surtout dans le cas où une part importante des revenus proviendrait du secteur informel. A titre d'illustration, dans le cas de l'Enquête

²⁷ La paternité de cette vision de la pauvreté est accordée à Rowntree qui avait effectué une enquête sur presque toutes les familles ouvrières de York en Angleterre à la fin du 19^{ème} siècle. Il avait alors défini la pauvreté comme un niveau total de revenu ne permettant pas de se procurer le minimum nécessaire pour entretenir le « minimum d'efficacité physique », notamment d'acheter de la nourriture, de payer le loyer...

²⁸ Un *survey* de ces estimations est fait dans Banque Mondiale (2001), p. 21.

²⁹ Pour plus de détail, se référer à Tamba, I. (1997) (Sous la direction de), *L'Initiative 20/20*, UNICEF.

Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 96), 8,6 % des ménages ont déclaré un revenu supérieur aux dépenses ! En d'autres termes, les revenus ont été largement sous-estimés.

242. Une fois la mesure du bien-être établie, il faut déterminer un seuil de pauvreté. En effet, l'analyse de la pauvreté dans tout pays nécessite l'établissement d'une ligne de pauvreté qui distingue les pauvres des non pauvres, et qui sera ensuite utilisée en rapport avec les indicateurs du bien-être. Il existe deux grandes approches de construction d'un seuil de pauvreté : l'approche absolue et l'approche relative.

243. La ligne de pauvreté relative est totalement déterminée par la distribution des dépenses à partir desquelles elle est calculée. Pour y arriver, on décide d'un seuil de pauvreté en tant que pourcentage arbitraire et présélectionné de la population effectuant ces dépenses. Le seuil de pauvreté établi sur la base de l'approche relative peut donc avoir plusieurs valeurs possibles et peut dans ces conditions ne pas fournir un ensemble de comparaisons cohérentes pour mesurer la pauvreté.

244. La ligne de pauvreté absolue est souvent fondée sur un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, qui est traduit en dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens non alimentaires dont on juge qu'il constitue un minimum essentiel. Le seuil de pauvreté établi sur la base de l'approche absolue a une valeur fixe. Cette approche est largement acceptée, facile à comprendre et nécessite la classification ou la présentation des ménages selon leur niveau de revenu ou de consommation.

245. Dans la littérature actuelle³⁰, il existe deux principales méthodes couramment

utilisées pour estimer la ligne de pauvreté absolue : la méthode basée sur la satisfaction des besoins nutritionnels (calories) (FEI) et la méthode des coûts des besoins essentiels (CBN). La première tente d'évaluer le coût nécessaire pour atteindre un niveau prédéterminé de consommation d'énergie alimentaire. Quant à la seconde méthode, elle calcule une ligne de pauvreté en se basant sur les besoins essentiels. Mais, sur le plan conceptuel, la définition des besoins essentiels reste imprécise et cette notion est difficile à concilier avec une théorie véritable du choix. C'est pour cette raison que la méthode FEI est restée dominante dans les travaux de recherche les plus récents (voir par exemple Fambon, Baye, Nomba, Amin et Tamba, 2000).

246. Quelle que soit la méthode utilisée pour la construction d'un seuil de pauvreté, il importe de noter que la ligne de pauvreté permet un découpage entre les pauvres et les non pauvres, découpage pouvant varier selon la méthodologie utilisée.

247. Pour corriger certaines insuffisances constatées lors de l'établissement des seuils de pauvreté, le PNUD (1990) a introduit un nouvel indicateur l'Indice de Développement Humain (IDH) qui tient compte du revenu par habitant corrigé des différences de parité de pouvoir d'achat entre pays, du niveau d'instruction et de l'espérance de vie à la naissance. L'IDH est un indicateur composite qui est lui-même la somme des indicateurs synthétiques³¹. En effet, les indicateurs liés à l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction – qui est une variable résultant de la combinaison du taux d'alphabétisation des adultes et du nombre d'années moyen de scolarité (pondéré de 2/3 et 1/3 respectivement), et le PIB per capita ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat. L'IDH est le résultat d'un processus complexe. De plus, il a la caractéristique d'être rigide dans le temps, et de ne pas pouvoir traduire certaines inflexions de court terme du

(1976) : 437-436.

³⁰ Voir notamment, Anthony Atkinson, *On the Measurement of Poverty*, *Econometrica*, 55 (1987) : 749-764 ; James Foster, *On Economic Poverty : A survey of Aggregate Measures*, *Advances in Econometrics*, 3 (1984) : 215-251; James Foster, J. Greer, et E. Thorbecke, *A Class of Decomposable Poverty Measures*, *Econometrica*, 52 (1984) : 761-765 ; Ravi Kanbur, *Measurement and Alleviation of Poverty*, *IMF Staff Papers*, 36 (1987) : 60-85; Martin Ravallion, *Comparaison de la pauvreté : Concepts et méthodes*, *LMS Working Paper N°122*, World Bank, Washington, D.C.1996 ; et Amartya Sen, *Poverty : Ordinal Approach to Measurement*, *Econometrica*, 46

³¹ L'IDH est obtenu en trois étapes : (i) Le calcul d'un manque dont souffre le pays en fonction des indicateurs retenus ; (ii) Le calcul d'un manque moyen (*icam*) qui est la moyenne arithmétique simple des indicateurs retenus et (iii) La troisième étape est celle du calcul de l'IDH qui est le complément à 1 de l'indicateur de manque moyen, soit $IDH = (1 - icam)$.

développement humain. Aussi, la recommandation qui peut être faite dans le cadre de l'utilisation de l'IDH est de procéder concomitamment à l'analyse d'indicateurs complémentaires, certains pouvant servir en quelque sorte d'indicateurs d'alerte pour déceler les inflexions latentes des mutations socio-économiques.

248. Soucieux d'avoir une image synthétique de la pauvreté en allant au-delà de la pauvreté monétaire et en repérant les poches de pauvreté, le PNUD (1997) propose un nouvel indicateur dénommé Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH).

249. Les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage des personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P_1) et le manque d'instruction par le pourcentage d'adultes analphabètes (P_2); quant au manque de conditions de vie décentes sur le plan de l'économie en général, il est représenté par un sous indicateur composite (P_3) comprenant lui-même trois variables: le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P_{31}), celui des personnes privées d'accès à la santé (P_{32}) et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P_{33}).

250. Ainsi, pour le Cameroun par exemple, le pourcentage de la population risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P_1) est de 25,4 % (en 1990) alors que le taux d'analphabétisme des adultes (P_2) est de 37,9 % (en 1994), enfin, le dénuement économique (P_3) est de 28 %; ce qui donne, selon la formule ci-dessus un IPH de 31,4 %.

251. Le calcul de l'IPH pour le Cameroun lève le voile sur une faiblesse majeure de l'IPH: l'année de base est rarement la même: 1990 pour P_1 ; 1994 pour P_2 ; 1990-96 pour P_{31} ; 1990-95 pour P_{32} et 1990-96 pour P_{33} .

252. Ce nouvel indicateur peut être utilisé pour identifier les catégories de la population et les localités d'un pays donné les plus touchées par la pauvreté humaine. L'IPH se focalise sur les causes de la pauvreté et suggère un certain nombre de recommandations visant à donner aux individus le contrôle sur les actions destinées à accroître les opportunités de chaque individu.

253. Trois variables interviennent dans le calcul de l'IPH. L'IPH permet de classer les individus ou les régions en fonction d'un ensemble de manques essentiels, et non plus d'un seul comme l'appréhende l'approche monétaire. Cependant, l'IPH, tout comme l'IDH, est un indicateur composite et d'estimation complexe. Cette complexité est d'autant plus forte que le système d'information statistique des pays de l'Afrique Centrale n'est pas à même de saisir tous les «dénuelements» nécessaires au calcul de l'IPH. C'est reconnaître que les faiblesses de l'IPH se situent sur le plan statistique, mais également au plan conceptuel. En effet, à l'exemple des autres outils, il n'est pas à même de saisir la totalité des aspects de la pauvreté humaine. Celle-ci, on l'a vu, recouvre plusieurs facettes qui varient d'un individu à un autre, d'une région à l'autre.

2.2. La lutte contre la pauvreté et les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Principes fondamentaux et processus d'élaboration

254. A la suite de leurs Assemblées annuelles de 1999, la Banque Mondiale et le FMI ont étudié les approches du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)³². L'idée principale est qu'une stratégie de réduction de la pauvreté doit être bâtie sur des éléments clairement définis, articulés autour d'une vision globale de la nature et des causes de la pauvreté.

255. Dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), il est prescrit aux pays candidats à un allègement de dette d'élaborer et de mettre en place une stratégie globale, cohérente, viable et participative de réduction de la pauvreté. Cette recommandation forte à l'égard de l'élaboration du DSRP est une indication claire que les ressources de l'Initiative PPTE et les autres seront effectivement consacrées à faire reculer la pauvreté. En général, le DSRP doit décrire la gamme des

³² Cf. Banque Mondiale/FMI (1999), *Forger les stratégies pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement*, DC/99-29.

The World Bank/IMF (1999), *The poverty reduction and the growth facility: operational issues*, R99/241.

The World Bank (1999), *Poverty reduction strategy paper: Internal guidance note*, R99/239.

initiatives prévues, les objectifs de développement et les modalités de leur suivi, ainsi que les besoins de financement. Le DSRP, devrait, à terme, et sous certaines réserves, remplacer le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) et sera, de manière plus générale, la base de tous les accords au titre de la FRPC.

256. C'est en septembre 1996 que l'Initiative PPTE voit le jour, à la suite d'une des assemblées conjointes de la Banque Mondiale et du FMI. Les insuffisances nées de l'application de la version initiale conduisent à l'adoption d'un cadre renforcé en 1999 qui se caractérise par un affermissement et une accélération des allègements de dette, et à l'élargissement de la liste des bénéficiaires potentiels.

257. Les pays éligibles à l'Initiative PPTE doivent engager un programme de réforme économique et d'ajustement structurel soutenu par le FMI et la Banque Mondiale à l'aide des financements concessionnels. Si on leur exige de réaliser de bonnes performances pendant la période de probation, c'est pour s'assurer qu'ils sont en mesure de faire bon usage de l'aide supplémentaire. A l'appui de leur programme de réformes, les pays débiteurs obtiennent des créanciers bilatéraux du Club de Paris, un rééchelonnement des flux aux conditions de Naples, équivalent à une réduction de 67 % de la VAN et cherchent à bénéficier des conditions similaires auprès des créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris et des créanciers commerciaux. La première étape de ce processus qui dure trois ans et qui doit être sanctionnée par de bons résultats dans l'application des mesures de réformes économiques³³, débouche sur le *point de décision*. A ce niveau, la Banque Mondiale et le FMI décident, sur la base des résultats d'une analyse poussée de la viabilité de la dette réalisée par les services de ces institutions et les pays concernés, si ces derniers sont admis à bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative PPTE. Ces résultats démontrent si l'application intégrale des mécanismes classiques d'allègement de la dette existant sera suffisante pour permettre à ces pays de ramener les indicateurs

d'endettement aux niveaux souhaités, ou s'ils auront une aide en vertu de l'Initiative.

258. Les pays admissibles reçoivent une aide à la fin de la deuxième étape, en poursuivant parallèlement la mise en œuvre des programmes de réformes. Des rééchelonnements aux conditions de Lyon (réduction pouvant atteindre 80 % de la VAN) sont accordés au cas par cas, selon les besoins, et s'engagent à assurer à la fin du processus une opération sur le stock de la dette aux conditions de Lyon, pourvu que le PAS soutenu par le FMI et la Banque Mondiale soit appliqué de manière satisfaisante. Au cours de cette période, les pays admissibles bénéficient des dons et de prêts concessionnels. A la fin du processus, l'opération sur le stock de la dette aux conditions de Lyon à laquelle les créanciers du Club de Paris se sont engagés au stade de prise de décision prend effet, et les institutions multilatérales accordent la réduction promise de la VAN de leurs créances, proportionnellement à l'action engagée par les créanciers bilatéraux. Le FMI accorde aux pays concernés, à la fin du processus, une aide sous forme de dons exceptionnels FRPC qui doit servir à couvrir le service de la dette envers l'institution. Quant à la Banque Mondiale, son aide à la fin du processus passe par le biais du Fonds Fiduciaire PPTE.

259. Dans le DSRP, il doit décrire la gamme des initiatives prévues, les objectifs de développement et les modalités de leur suivi, ainsi que les besoins de financement. L'hypothèse de départ est qu'une réduction de la pauvreté nécessite une croissance économique rapide et que l'action des autorités nationales doit être renforcée dans cette perspective. Mais, la croissance seule ne suffit pas à réduire la pauvreté; la lutte contre la pauvreté est étroitement liée au profil de la croissance, aux orientations de la politique gouvernementale et aux aspects sociaux et institutionnels. C'est reconnaître la nécessité de tenir compte du caractère pluridimensionnel de la pauvreté dans le DSRP. Les principaux éléments du DSRP s'articulent autour de : (i) la nature et des facteurs déterminants de la pauvreté, (ii) du choix des interventions publiques qui ont un fort impact sur la réduction de la pauvreté, et de (iii)

³³ La durée de la période d'établissement de bons antécédents que prescrit l'Initiative est de six ans.

l'établissement et de la fixation des indicateurs de suivi-évaluation.

i. Comprendre la nature et les facteurs déterminants de la pauvreté

260. Le choix des stratégies de lutte contre la pauvreté suppose que l'on comprenne sa problématique globale et ses facteurs déterminants. La formulation des politiques efficaces passe par l'identification des pauvres, leur localisation géographique et les conditions de leur existence. Sur cette base, on pourra analyser les facteurs déterminants de la pauvreté, notamment les aspects sociaux.

261. Les écarts de niveau de pauvreté entre pays sont mesurables au niveau de certains éléments déterminants de la pauvreté. A titre d'illustration, on notera que le pourcentage des enfants souffrant d'insuffisance pondérale varie entre 15 % et plus de 45 % parmi les pays dont le PIB est de 2000 dollars per capita.

262. Si les caractéristiques et les causes de la pauvreté sont généralement bien connues dans certains pays, les liens entre les interventions publiques et leur incidence sur la pauvreté et l'inégalité ne sont pas toujours clairement établis de sorte qu'il est souvent difficile d'apprécier la pertinence de ces interventions. Aussi, l'exercice consistant à comprendre la nature et les facteurs déterminants de la pauvreté vise à identifier les facteurs prépondérants pour le pays considéré, et aider à une clarification des liens entre la pauvreté et les mesures adoptées et mises en œuvre.

ii. Les interventions publiques et leurs effets sur la pauvreté

263. La lutte contre la pauvreté est une entreprise de grande envergure qui réclame d'importantes ressources financières qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays à faibles revenus. Du fait donc des contraintes budgétaires de cette catégorie de pays, il est recommandé de hiérarchiser les mesures à fort impact sur la pauvreté. La diversité des facteurs déterminants renvoie à la pluralité des mesures et actions qui peuvent être envisagées pour obtenir de

meilleurs résultats. Par exemple, les autorités publiques peuvent développer des stratégies idoines de communication envers les mères ou alors promouvoir l'accès à l'eau potable ou l'immunisation pour réduire le taux de mortalité infantile ou maternelle.

264. Par ailleurs, les politiques élaborées doivent procéder d'une démarche globale dans la mesure où certaines mesures affectent divers compartiments de la vie des individus ou groupes d'individus. L'exemple est celui de la promotion de la bonne gouvernance qui a des effets à la fois sur la prise des responsabilités que sur la qualité des résultats du point de vue de la capacité et de la sécurité.

265. L'action publique peut également agir tant sur les opportunités que sur les capacités. Ainsi, la pauvreté vue sous l'angle de l'insuffisance des revenus peut être allégée en augmentant les opportunités économiques pour les pauvres. Les leviers de l'intervention publique dans ce domaine peuvent prendre la forme de la réduction des barrières à l'entrée qui réduisent les perspectives économiques pour les pauvres. A cet effet, il importe d'identifier les secteurs et les branches économiques dans lesquels exercent les pauvres.

266. De même, l'amélioration des capacités tout comme l'accès aux services sociaux essentiels supposent des actions touchant le revenu, l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement, à l'éducation (en particulier des filles et des femmes) et l'élargissement et la densification des opérations de vaccination. Ce qui compte, ce n'est pas seulement la présence matérielle de ces services, mais davantage l'efficacité des dits services ainsi que l'effectivité du financement des charges récurrentes.

267. Dans le domaine de l'accroissement de la prise des responsabilités et la participation, les mesures à prendre portent entre autres sur les programmes d'éducation des filles et de lutte contre la discrimination, la sous-traitance de certains travaux aux pauvres ou aux organisations

qui les représentent, et l'élimination des différentes formes d'exclusion.

iii. La détermination et le suivi des indicateurs de résultats

268. Les indicateurs de résultats font partie intégrante du DSRP. En effet, la fixation des indicateurs permet d'évaluer de manière objective les progrès réalisés dans le pays sur le front de la lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs permettent également d'avoir un *feed back* sur l'impact réel des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. C'est ici plus qu'ailleurs que le rôle de la société civile est déterminant puisque le système de suivi à mettre en place en appelle aux compétences de tous les acteurs.

269. Le point de départ du choix des indicateurs de suivi est l'existence d'un seuil de pauvreté national et de divers paramètres qui rendent compte de l'intensité et de la sévérité de la pauvreté. En outre, les objectifs de développement international (ODI) sont utiles dans le contexte général et à long terme et peuvent servir d'éléments de comparaison des progrès réalisés entre les pays.

270. L'adoption des indicateurs de réduction de la pauvreté doit être fonction des contraintes budgétaires. Tout aussi importante est la manière dont ces indicateurs sont utilisés. Si les responsables publics ne prennent pas les mesures souhaitées (par exemple en matière de lutte contre la corruption), l'amélioration des résultats sera un objectif difficile à atteindre. Par ailleurs, dans un souci de totale implication des acteurs de terrain et d'une véritable appropriation du processus, le lien mécanique entre l'appui extérieur aux programmes et les performances réalisées doit être neutralisé au maximum ; mais cela ne signifie pas que les engagements des partenaires extérieurs en appui au processus ne doivent pas être respectés.

271. Le DSRP-I, qui est une étape à la fois initiale et intermédiaire vers le document final de la stratégie de lutte contre la pauvreté, contient la déclaration

du gouvernement à s'engager de manière résolue dans la lutte contre la pauvreté, sur trois ans. Mais l'expérience du processus d'élaboration du DSRP en Afrique démontre que la difficulté essentielle rencontrée réside dans la préparation des objectifs chiffrés, l'estimation du coût de la stratégie et l'évaluation des arbitrages à effectuer lorsque les ressources sont limitées. Dans le cas particulier de l'Afrique Centrale, seuls le Cameroun et le Tchad qui disposent aujourd'hui d'un DSRP-I, sont engagés dans le processus de formulation d'un DSRP complet. En outre et comme on le verra ci-dessous, les expériences et les fortunes des programmes de lutte contre la pauvreté sont diverses et parfois contrastées.

3. Profil de la pauvreté dans la sous-région : Similitudes et particularités

272. L'Indice du développement Humain (I.D.H.) pour l'année 1998 a régressé dans tous les Etats de la sous-région par rapport à la situation de 1997. Trois de ces pays ont enregistré en 1992 l'espérance de vie parmi les plus faibles. Il s'agit du Tchad (45 ans), de la République Centrafricaine (47 ans). Les dirigeants des Etats de la sous-région se sont engagés à élaborer des politiques en faveur de la réduction de la pauvreté. La pertinence de ces politiques dépendra de leur capacité à relever un certain nombre de défis, dont principalement :

- la stabilité socio-politique. De fait, aucune stratégie d'éradication de la pauvreté ne peut être mise en œuvre avec succès dans un contexte d'affrontements et de violence ;
- une croissance économique compatible avec le taux de croissance démographique. La forte croissance démographique en Afrique centrale nécessite une accélération de la création des richesses en vue de satisfaire les besoins de base des populations et faciliter ainsi leur accès aux services sociaux de base ;
- une juste répartition des fruits de la croissance. Il est urgent de renforcer les capacités des pauvres et de leur faciliter l'accès aux facteurs de production en vue de valoriser leurs efforts et leur force de travail. Il faudrait également valoriser la main-d'œuvre locale par des rémunérations objectives.
- une prise en compte de l'opinion des pauvres. En effet, lorsqu'elles sont isolées et dispersées, les populations démunies n'ont pas de pouvoir d'influence sur les décisions qui affectent leur existence.

273. Ces différents défis engendrent un certain nombre d'interrogations : les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique Centrale accordent-elles un privilège à la paix sociale ? Favorisent-elles une véritable

dynamique de croissance économique et une évolution vers un niveau de progrès social correspondant aux tendances lourdes de la démographie ? Quelle place accordent-elles à la création des emplois et à la valorisation de la main-d'œuvre ? Prennent-elles en compte les besoins effectifs de bien-être des populations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement ? Quel intérêt ces politiques accordent-elles aux principes de bonne gouvernance ? D'autres questions portent sur l'inaccessibilité aux services sociaux essentiels, et sur les disparités entre zones rurales et zones urbaines et la marginalisation des femmes.

3.1. Similitudes et particularités des traits de la pauvreté en Afrique Centrale

274. Au regard d'un certain nombre de considérations socio-politiques et culturelles, les manifestations de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale sont relativement proches. Cependant, chaque pays dispose d'un certain nombre de caractéristiques au regard de ses spécificités. Dans la quasi-totalité des Etats d'Afrique Centrale, la pauvreté se caractérise par une très faible accessibilité des populations aux services sociaux de base, par des disparités entre zone urbaine et zone rurale d'une part, entre les hommes et les femmes d'autre part.

i. La faible accessibilité aux services sociaux de base

275. L'accessibilité des populations aux services sociaux essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau potable, l'électricité, etc, est une réelle difficulté. En matière de santé, l'insuffisance des revenus ne permet pas aux populations d'accéder aux soins et aux médicaments essentiels. Pour l'ensemble des Etats de l'Afrique Subsaharienne, seulement 53 % des populations ont accès aux soins de santé pour la période (1990/1996). En Afrique Centrale, les proportions sont en deçà de cette moyenne pour le Tchad et la Centrafrique. Elles sont respectivement de 30 % et de 52 %. Au Cameroun, et au Congo. Ces pourcentages sont respectivement de 80 %, et 83 % (PNUD, 1997). Bien que ces taux soient assez élevés par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ils restent insuffisants par rapport aux recommandations de l'O.M.S. qui

exige que tout individu ait accès aux services de santé. Les populations exclues des soins et médicaments essentiels ont recours à l'automédication et aux tradi-praticiens qui offrent des prestations et des produits de qualité parfois douteuse.

276. La faible accessibilité aux soins de santé s'explique également par l'insuffisance du personnel. Le ratio population/médecins pour l'Afrique subsaharienne est de 1 médecin pour 18 514 habitants pour la période (1988-1991) au lieu d'une moyenne de 1 médecin pour 5 833 habitants pour l'ensemble des pays en développement. Au Tchad et en République Centrafricaine, on compte 1 médecin pour 33 333 habitants et 1 médecin pour 25 000 habitants respectivement. Le ratio population/infirmiers est de 1 infirmier pour 6 548 habitants pour l'Afrique subsaharienne. En République Centrafricaine, on compte 1 infirmier pour 11 000 habitants. La situation du Tchad reste préoccupante avec 1 infirmier pour 50 000 habitants. On note par ailleurs dans les Etats de la sous-région une dégradation des infrastructures sanitaires qui manquent d'entretien. Certains centres de santé manquent de matériel technique d'exploitation (radiologie, laboratoire, salle d'opération, etc.) Ceux qui existent sont en déphasage total avec l'évolution technologique.

277. Toutes ces conditions limitent l'accès aux services de santé, même aux populations disposant des revenus suffisants pour se soigner. C'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreuses naissances ne sont pas suivies par le personnel de santé. Pour la période (1990-1996), les proportions de naissances non suivies par les services de santé étaient de 20 %, 36 %, 54 % et 85 % pour le Gabon, le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad respectivement, contre 46 % pour l'ensemble des pays en développement. Ces pourcentages expliquent le niveau élevé des taux de mortalité maternelle et infantile.

278. Sous un autre angle, la dégradation des conditions sanitaires des populations s'explique également par la faible accessibilité à l'eau potable, par la sous-alimentation ou par une alimentation non équilibrée. L'accès à l'eau potable est considéré comme un des principaux

droits de l'homme³⁴. Cette considération confère à l'eau un statut particulier par rapport aux autres biens économiques. L'accessibilité à l'eau potable reste malheureusement très coûteuse et nécessite un apport financier important des pouvoirs publics. Les difficultés budgétaires des Etats de la sous-région liées à la forte récession économique limitent leur intervention. C'est ce qui explique le faible niveau des populations ayant accès à l'eau potable. La moyenne pour la période (1990-1996) est de 51 % pour l'Afrique Subsaharienne. Pour le Cameroun, le Congo la Centrafrique et le Tchad, les populations ayant accès à l'eau potable représentent respectivement 50 %, 34 %, 38 % et 24 %. Ces pourcentages sont largement en deçà des attentes et signifient que la majorité des populations en Afrique Centrale ont recours aux eaux de surface, aux puits plus ou moins aménagés dont la qualité des eaux reste incertaine. Les populations sont ainsi exposées aux maladies hydriques.

279. Sur le plan alimentaire, la moyenne en apport journalier de calories par habitant reste assez faible pour presque tous les pays. En dehors du Gabon où elle se situait à 2511 en 1992, les autres pays présentaient des taux inférieurs à celui de 2400 calories exigées par l'O.M.S. Ces taux sont respectivement de 2297 calories, 1981 calories, 1691 calories et 1980 calories pour le Congo, le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad. Ces déficiences calorifiques limitent les capacités énergétiques des populations ainsi que leurs possibilités à s'épanouir et à contribuer efficacement au développement économique et social de leurs Etats. La situation paraît plus préoccupante pour les populations sous-scolarisées.

280. En Afrique Centrale, une proportion importante des populations est exclue de l'éducation. D'après le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD de 1994 et 1997, les taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans pour l'année 1992 sont respectivement de 80 %, 64 %, 55 % et 35 % pour le Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe et la Centrafrique. Ils sont loin des

³⁴ Il a été souligné à la conférence de DUBLIN (Conférence Internationale sur l'eau et l'environnement) de 1992 "qu'il est crucial de reconnaître d'abord le droit primordial pour chaque être humain d'avoir accès à de l'eau salubre et à l'hygiène, et cela à un prix raisonnable".

objectifs de l'éducation de base pour tous prônés par l'UNESCO. Les taux bruts de scolarisation à tous les niveaux pour la période (1992-1994) sont assez faibles pour les différents pays. Cette sous-scolarisation touche beaucoup plus les moins jeunes que les enfants. Cela s'explique par de faibles taux d'alphabétisation des adultes enregistrés par le Tchad et la Centrafrique où ils sont respectivement de 47 % et de 57,2 %. Au Congo et au Sao Tome et Principes, ces proportions sont respectivement de 73,9 % et de 67 %. Bien qu'elles soient les plus élevées, elles restent en deçà des attentes. La sous-scolarisation en Afrique Centrale s'explique en partie par l'insuffisance d'infrastructures, du matériel didactique adéquat et du personnel qualifié. Tout cela se traduit par de faibles niveaux de l'indicateur de l'éducation enregistrée par les différents Etats. Il se situe respectivement à 0,73, 0,64, 0,62 respectivement pour la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principes et le Gabon. L'indicateur le plus faible qui se situe à 0,4 est enregistré par le Tchad.

281. Au total, la pauvreté en Afrique Centrale se caractérise par l'inaccessibilité des populations aux services sociaux de base. Bien que cette situation reflète le faible pouvoir d'achat des individus, elle est également tributaire du recul des pouvoirs publics face à leurs obligations sociales. Cela se justifie par des faibles proportions des dépenses publiques affectées à l'éducation et à la santé. Au Gabon, les dépenses publiques affectées à l'éducation par rapport au PNB se situent à 5,8 % pour la période (1985-1987). Cette proportion a connu un repli 10 ans plus tard pour se porter à 2,9 % pour la période (1995-1997). En Guinée Equatoriale, ce pourcentage s'est stabilisé à 1,7 % pour les deux périodes. La baisse ou la stabilité des parts des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans ces Etats, conjuguée avec la croissance de la population scolarisable expliquent la dégradation de la qualité de l'offre d'éducation. Pour les dépenses allouées à la santé, elles sont passées de 0,9 % à 1 % du P.I.B. au Cameroun ; de 1,5 % à 2 % au Congo ; de 2 % à 2,1 % au Gabon pour les mêmes périodes. Elles se situent respectivement à 2 % et à 2,3 % pour la Centrafrique et le Tchad. Les niveaux des dépenses restent dérisoires par rapport aux

besoins exprimés par les populations en matière de santé.

ii. Les disparités zones urbaines/zones rurales

282. En Afrique Centrale, la majorité de la population vit en zones rurales³⁵. Si cette première disparité pouvait en partie expliquer la forte prévalence de la pauvreté en milieu rural, les faibles revenus des populations et l'insuffisance d'infrastructures en sont les principales causes. L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités des populations rurales. Les outils de production sont rudimentaires³⁶. Par conséquent, les rendements sont faibles. Les revenus tirés de ces activités restent insuffisants pour permettre aux populations de satisfaire leurs besoins de première nécessité et accéder aux services sociaux essentiels. La situation se complique davantage avec l'insuffisance d'infrastructures.

283. Dans la quasi-totalité des pays, les zones rurales sont marginalisées en matière de construction d'infrastructures de développement. De nombreuses localités restent enclavées. Les possibilités des populations à évacuer leurs produits vers les centres de commercialisation sont ainsi limitées. Pour certaines localités où les routes sont impraticables en saison des pluies, d'importants stocks de produits vivriers périssent par manque de moyens de conservation. Les efforts déployés par les populations pendant plusieurs mois restent ainsi sous valorisés, rendant les paysans de plus en plus démunis. Cette faiblesse de ressources est parfois avancée comme justification au non équipement des zones rurales en réseaux d'électricité et d'adduction d'eau. Les centres de santé modernes et les établissements scolaires privés ne peuvent s'y créer. Tout cela justifie les nombreuses

³⁵ - En 1992, les proportions des populations rurales dans les Etats de la sous-région variaient entre 53 % au Gabon et en République Centrafricaine à 71 % et 74 % en Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principes respectivement. Il faut cependant relever que dans tous les Etats, le taux de croissance de la population urbaine est supérieur au taux de croissance démographique. Il varie de 3,6 % à Sao Tome et Principes à 4,9 % au Cameroun. L'exode rural en est la principale explication. A moyen terme, les villes seront plus peuplées que les campagnes dans certains Etats.

³⁶ - L'agriculture n'est pas mécanisée. La pêche reste encore artisanale et l'élevage se limite à une très petite échelle.

disparités zones rurales/zones urbaines telles que relevées dans le tableau ci-dessous.

s'explique essentiellement par la marginalisation dont est victime la femme tant

Tableau 7 : Disparités zones rurales/zones urbaines dans les Etats d'Afrique Centrale (1988-1991) (en %).

	Populations ayant accès à				Disparités zones rurales/zones urbaines	
	Eau		Assainissement		Eau	Assainis.
	Pop. rurale	Pop.urbaine	Pop. rurale	Pop.urbaine		
Gabon	50	90	//	//	56	//
Congo	7	42	//	//	17	//
Cameroun	27	95	64	100	29	64
Sao Tome	//	//	//	//	//	//
Guinée Equ	39	67	65	89	20	11
Centrafrique	11	14	9	36	79	25
Tchad	52	53	//	//	//	//

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994.

284. De ce tableau on relève l'existence d'importantes disparités entre zones rurales et milieux urbains en matière d'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement.

285. Pour ce qui est de l'eau potable, la plus forte disparité est relevée au Congo. Elle est de 17 %. C'est-à-dire que 17 ruraux pour 100 habitants des milieux urbains ont accès à l'eau potable. Vient ensuite la Guinée Equatoriale avec 20 %. La République Centrafricaine dispose de la plus faible disparité qui est de 79 %. En ce qui concerne l'assainissement, la

par rapport à l'éducation que par rapport à l'accès au marché de l'emploi et aux facteurs de production.

287. L'éducation de la jeune fille a été longtemps considérée comme un luxe pour certains parents qui accordent plus de privilèges aux garçons. Les données du tableau ci-dessous permettent de relever une disparité entre l'éducation des filles et celle des garçons.

288. On note à partir du tableau 8 que le taux de scolarisation des filles est de 20 % en 1999 contre 42 % pour les garçons au Tchad.

Tableau 8 : Disparités filles/garçons au niveau de l'éducation

Pays	Taux bruts scolarisation tous niveaux (*) confondus (1999)		Taux d'alphabétisation des adultes (1999)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Gabon	87%	59%	56,8%	76,1%
Congo	56%	69%	70 %	84,7 %
Cameroun	39 %	47 %	65,6 %	79,4 %
Guinée Equato.	59%	68	70,1 %	90,8 %
Sao Tome et P.	//	//	//	//
Centrafrique	20%	29 %	30,3 %	56,9 %
Tchad	20 %	42 %	37,1 %	64,0 %

Source : PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, 2001.

(*) estimation de l'UNESCO

Guinée Equatoriale enregistre la plus forte disparité qui se situe à 11 %, alors qu'au Cameroun, elle est de 64 %. On peut déduire à partir de ces données que les conditions de vie des populations rurales restent plus difficiles.

iii. Pauvreté et genre en Afrique Centrale

286. En Afrique Centrale, la pauvreté touche plus les femmes que les hommes. Cela

Le pourcentage des garçons est de plus de deux fois supérieur à celui des filles. En République Centrafricaine, le taux de scolarisation des filles est de 20 % et celui des garçons de 29 %. L'écart qui est de 9 points de pourcentage reste assez important. Au Gabon, le taux étant de 87% pour les filles et de 85 %. Pour les garçons. L'écart est en faveur des filles. Si ces données se confirment ce serait l'un des rares

pays en Afrique avec l'Afrique du Sud et la Namibie dans cette situation.

289. La sous scolarisation de la jeune fille explique les faibles taux d'alphabétisation des femmes adultes, par rapport à celui des hommes. Les écarts les plus élevés enregistrés par la Guinée Equatoriale et la Centrafrique sont respectivement de 20,7 et de 25,9 points de pourcentage.

290. Les autres facteurs qui expliquent la sous scolarisation de la femme dans la sous-région sont entre autres :

- Les facteurs religieux qui dans les localités musulmanes limitent l'inscription des jeunes filles dans les systèmes éducatifs n'intégrant pas l'éthique coranique ;
- Les mariages précoces et/ forcés qui ont cours du fait des mœurs et coutumes pour certaines communautés ;
- Les maternités précoces liées aux grossesses non désirées.

291. Tous ces facteurs limitent la jeune fille à l'éducation et à la formation indispensable à son émancipation et à son épanouissement.

292. La faible qualification des femmes leur barre l'accès aux emplois bien rémunérés. C'est pourquoi elles sont concentrées dans les secteurs à forte intensité de la main-d'œuvre et les moins structurés de l'économie. Il s'agit des secteurs caractérisés par une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée. Dans les autres secteurs de l'économie, les femmes sont plus concentrées dans les postes de manœuvres et d'ouvrières. Il faut souligner que la faible proportion des femmes dans certaines branches de l'économie tels l'industrie et les services de haute technologie est liée à des discriminations et préjugés sociaux fortement enracinés et répercutés par les femmes elles-mêmes.

293. Il faut ajouter que dans presque tous les Etats, certains droits réservés aux femmes ont été bafoués pendant très longtemps. Par rapport aux facteurs de production que sont la terre et le crédit, les femmes en sont marginalisées. Dans les zones rurales, les femmes n'ont pas de droit de propriété sur les terres en dépit de l'importance de leurs

activités agricoles. Même si dans certains Etats, la législation foncière permet à tous ceux qui désirent accéder à la propriété de la terre d'en obtenir facilement, l'application de cette loi dans certaines localités se heurte aux entraves liées aux coutumes et mœurs qui marginalisent les femmes. Les plus concernées sont les veuves et les célibataires pourtant très vulnérables.

294. Pour ce qui est du crédit, la principale garantie exigée par les institutions financières reste le titre foncier. Les femmes ne pouvant l'obtenir pour les raisons ci-dessus évoquées. A cela s'ajoute le préjugé selon lequel elles ne peuvent pas gérer les fonds.

295. Tous ces facteurs limitent les capacités des femmes à disposer des revenus suffisants pour accéder aux services sociaux de base.³⁷ C'est pourquoi elles sont plus touchées par la paupérisation que connaissent les populations de la sous-région.

296. Au total, la pauvreté en Afrique Centrale présente de nombreuses similitudes. Cependant, elle offre également des visages contrastés qui sont autant d'identités que l'on retrouve d'un pays à l'autre.

iv. L'instabilité politique et la pauvreté

297. La relation entre la guerre et la pauvreté reste évidente. La guerre détruit en un court laps de temps les infrastructures dont la construction a nécessité plusieurs années d'efforts au pays. Il s'agit parfois d'équipements financés par voie d'endettement, avec des contraintes de remboursement. Ces destructions d'infrastructures ont pour effet de limiter l'accès des populations aux services sociaux de base. La reconstruction des équipements nécessite de lourds sacrifices pour le trésor public. De plus, l'existence d'un conflit armé détourne l'attention du régime en place des problèmes sociaux au profit de l'effort de guerre. Sous un autre angle, les affrontements déstabilisent les populations. Les opérateurs économiques ne peuvent pas investir. Les emplois ne sauraient donc être créés et les populations sont dépourvues des

³⁷ - La part des femmes dans le revenu salarial reste assez faible dans tous les Etats de la sous-région pour l'année 1995. Elle était de 36 % pour le Congo, 30 % pour le Cameroun et 39 % pour la Centrafrique.

revenus nécessaires à leurs besoins quotidiens. Tous ces facteurs engendrent la misère et enfoncent le peuple dans la pauvreté. Le Tchad qui a connu la guerre civile depuis plusieurs décennies et qui reste l'un des pays le plus pauvre du monde est l'illustration des effets de la guerre.

298. L'instabilité socio-politique dans ces Etats a éprouvé les populations et même les finances publiques. Les biens des populations ont été pillés par les bandes armées. Les travaux de reconstruction des équipements détruits sont très coûteux pour les comptes nationaux.

3.2. Profil de la pauvreté par pays

299. La détermination du profil de pauvreté nécessite que soient pris en compte un certain nombre de paramètres dont les plus importants sont :

- L'indice de bien-être qui permet d'appréhender le niveau de vie des individus ;

comme pauvre. Le seuil de pauvreté varie d'un pays ou d'une région à l'autre en fonction du niveau de vie. Pour la Banque Mondiale, le seuil de pauvreté moyen pour les pays en développement est de 1 dollar américain par personne et par jour. C'est à partir de ce seuil que sera analysé le profil de pauvreté dans les Etats d'Afrique Centrale. Cependant, des études relatives à la détermination du profil de pauvreté ont été réalisées au Cameroun et au Tchad définissant un seuil de pauvreté inférieur à 1 dollar. Ces travaux seront pris en compte pour ces deux Etats. Les données démographiques permettent d'estimer le nombre des pauvres, alors que l'évolution du PIB par habitant permettra de percevoir son influence sur le profil de pauvreté de chaque pays.

i. Le profil de la pauvreté au Cameroun

301. A l'aide de l'indice du bien-être de RAVALLION³⁸ et des données de l'Enquête Camerounaise auprès des ménages ECAM 96, deux seuils de pauvreté ont été définis :

Tableau 9 : Structure de la pauvreté au seuil de 533,87 FCFA selon le lieu de résidence.

Lieu de résidence	% population	P ₀	P ₁	P ₂	C ₀	C ₁	C ₂
Yaoundé	7,1	0,4161 (0,043)	0,1282 (0,017)	0,0504 (0,007)	4,34 (0,006)	3,37 (0,006)	2,66 (0,005)
Douala	9,6	0,3343 (0,042)	0,1191 (0,019)	0,0591 (0,018)	4,74 (0,008)	4,27 (0,008)	4,25 (0,009)
Autres villes	18,7	0,3655 (0,038)	0,1075 (0,015)	0,0450 (0,008)	6,83 (0,009)	5,07 (0,008)	4,25 (0,008)
Zone forêt	18,5	0,8382 (0,024)	0,3488 (0,018)	0,1764 (0,013)	22,79 (0,019)	23,96 (0,023)	24,31 (0,026)
Zones hauts plateaux	27,8	0,8116 (0,030)	0,3378 (0,019)	0,1687 (0,014)	33,19 (0,027)	34,9 (0,031)	34,96 (0,036)
Zone de savane	24,2	0,7896 (0,034)	0,3149 (0,023)	0,1633 (0,016)	28,09 (0,024)	28,40 (0,027)	29,54 (0,033)
Cameroun	100	0,6797 (0,016)	0,2690 (0,009)	0,1341 (0,007)	100	100	100

Source : FAMBON, NOUMBA, AMIN AJAB, BAYE et TAMBA (2000)

N.B. : Les chiffres entre parenthèses sont des écarts types.

P.S. : P₀ = prévalence de la pauvreté ; P₁ = Intensité de la pauvreté ; P₂ = profondeur ou sévérité de la pauvreté ; C₀ à C₂ = contribution à la pauvreté nationale suivant les différentes valeurs de P

- L'identification d'une ligne de pauvreté. C'est une valeur de la mesure du bien-être qui permet de distinguer les pauvres des non pauvres.
- Une ligne de pauvreté inférieure 2L = 373,2 FCFA par équivalent adulte par jour ;

300. L'indice de bien-être généralement défini en termes monétaires permet donc de déterminer une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel on est considéré

³⁸ - FAMBON S. ; BAYE M.F. ; AJAB ; et TAMBA (2000), "Réformes économiques et pauvreté au Cameroun durant les années 1990", AERC, Nairobi.

- Une ligne de pauvreté supérieure 2L = 533,87 FCFA par équivalent adulte par jour.

302. Ces seuils et indices permettent d'analyser le profil de pauvreté au Cameroun en tenant compte d'un certain nombre de disparités.³⁹

303. Les différentes valeurs de P du tableau 9 confirment la forte prévalence de la pauvreté dans les zones rurales par rapport aux centres urbains. La pauvreté est plus ressentie par les populations de Yaoundé par rapport à celles de Douala et des autres villes du pays. Le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de 533,87 FCFA par équivalent adulte et par jour est estimé à près de 450 000. Ce qui correspond à la valeur relative de 41,61 % au lieu de 33,43 % pour Douala et 36,55 % pour les autres villes. Toutes ces proportions sont inférieures à la moyenne nationale qui est de 67,97%. C'est-à-dire qu'on peut estimer, à partir des données de l'annexe (tableau 1) que près de 10 millions de camerounais ne disposent pas d'une somme de 533,87 FCFA pour leurs besoins journaliers en alimentation et en services sociaux de base. Pour les trois strates de la zone rurale, la situation est plus inquiétante. Les proportions des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sont largement supérieures à la moyenne nationale. Elles sont respectivement de 78,96 %, 81,16 % et 83,82 % pour la zone de savane, les hauts plateaux et la forêt.

304. Par ailleurs, les hauts plateaux contribuent plus à la pauvreté nationale avec 33,19 % suivis de la strate savane avec 28,09 %. Cependant, en considérant les valeurs de P2, on se rend compte que la pauvreté est plus sévère et profonde à Douala qu'à Yaoundé avec des proportions respectives de 5,91 % et de 5,04 %. Elle est également plus profonde en

zone de forêt que dans les hauts plateaux et la savane. Les hauts plateaux dominent en termes de contribution à la pauvreté nationale du fait de leur poids démographique.

305. En analysant la pauvreté par rapport aux autres disparités sociales, l'étude ci-dessus

indiquée est parvenue à des conclusions édifiantes :

- Par rapport à l'âge du chef de ménage, la pauvreté touche plus les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans que les autres. Cela pourrait s'expliquer par l'importance du nombre de personnes à leur charge et par le fait que certains soient déjà en retraite ;
- Par rapport au sexe du chef de ménage, l'étude est parvenue à la conclusion selon laquelle les chefs de ménage hommes sont relativement plus touchés par la pauvreté que leurs homologues femmes. Cette situation s'explique par le fait que les dépenses totales des chefs de ménage femmes sont supérieures à celles observées chez les hommes ;
- Par rapport au type de ménage, l'étude souligne que l'incidence de la pauvreté est croissante des ménages constitués d'une personne à ceux formés de 08 personnes.

306. Au regard de tous ces résultats, on peut conclure que le Cameroun est un pays pauvre. En effet, en adoptant le seuil de pauvreté de 1 dollar par équivalent adulte qui est supérieur à celui de 533,87 FCFA, 40 % des camerounais étaient considérés comme pauvres pour la période (1980-1990). Les centres urbains comptaient 15 % de pauvres et les zones rurales 37 %.

ii. Le profil de la pauvreté au Tchad

307. Une étude de la Direction de la Statistique et des Etudes Economiques du Tchad à permis de déterminer deux seuils de pauvreté :

- Le seuil de pauvreté alimentaire qui indique la dépense alimentaire minimale par jour pour couvrir les besoins calorifiques d'un adulte ;
- Le seuil de pauvreté globale qui est la somme du seuil alimentaire et du seuil non alimentaire.

³⁹ - RAVAILLON, M. (1994), Measuring social welfare with and without poverty lines, American Economic Association papers and proceedings, 84 (2) PP 359-363.

A partir de ce seuil se détermine le profil de pauvreté tant en zone urbaine qu'en milieu rural.

308. A partir des données du tableau ci-dessous, on peut relever que le seuil de pauvreté est plus élevé en milieu urbain par

partir du tableau 3 en annexe que la pauvreté touche 54 % de la population pour la période (1980-1990). Cette proportion est de 56 % pour la zone rurale et de 30 % pour le milieu urbain. Au cours de la décennie 90, les conditions de vie des populations se sont

Tableau 10 : Indicateurs de pauvreté selon le lieu de résidence au Tchad (1995-1996).

Seuil pauvreté alimentaire	Milieu rural	NDJAMENA	Autres villes	Ensemble
Seuil pauvreté globale en FCFA	151 (0,22)	311 (0,44)	213 (0,30)	//
Incidence pauvreté alimentaire en %	195 (0,28)	414 (0,59)	276 (0,39)	//
Incidence pauvreté globale	46,2	33,8	38	41,6
Profondeur de pauvreté globale en %	48,6	35	39,3	43,4
	26,3	30	28,3	27,5

Source : D.S.E.E.D., Tchad 1998

N.B. : Les données entre parenthèses sont en dollars US au taux de 700 FCFA

rapport au milieu rural. Ce qui signifie que le niveau de vie est plus élevé en zone urbaine. Dans la capitale N'DJAMENA, le niveau de vie est de deux fois supérieur à celui des zones rurales. Cela se vérifie tant pour la pauvreté alimentaire que pour la pauvreté globale.

309. Les données des trois dernières lignes du tableau confirment la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural au Tchad.

Une proportion de 46,2 % de la population rurale vit en dessous du seuil alimentaire de 151 FCFA. En considérant les données démographiques du tableau 1 de l'annexe 1, cette proportion correspond à plus de deux millions de personnes. Dans la ville de N'DJAMENA, la proportion en-dessous du seuil de 311 FCFA est de 33,8 %. Elle est de 38 % dans les autres villes pour un seuil de 213 FCFA.

310. Par rapport à la pauvreté globale, 48,6 % des populations rurales vivent au-dessous du seuil de 195 FCFA. Alors que dans le milieu urbain, cette proportion est de 33,8 % pour un seuil de 414 FCFA. On s'aperçoit cependant que la pauvreté est plus profonde dans la capitale et les autres villes qu'en milieu rural. C'est-à-dire que l'extrême pauvreté touche 30 % de la population des ruraux.

311. En considérant le seuil de 1 dollar défini par la Banque Mondiale, on relève à

dégradées et 64 % d'individus se retrouvent en-dessous du seuil de pauvreté pour la période (1984-1999). Cette dégradation est en rapport avec l'évolution du PIB par tête qui évolue en dents de scie. On peut noter à partir des données disponibles analysées que le PIB par tête le plus élevé au Tchad est celui de 1960, année de l'indépendance. Il était de 213 dollars. Son évolution est sensible à l'instabilité politico-militaire du pays. Il tombe à 128 dollars en 1980, période de conflit armé, se relève à 182 dollars en 1990 après 8 ans de stabilité sous le règne de HABRE. Il se retrouve à 173 dollars en 1994, avec un repli de près de 5 % par rapport à la situation de 1990.

312. Au total, le Tchad est profondément touché par la pauvreté et la misère. C'est le pays le plus pauvre de la sous-région au regard des différents indicateurs sociaux publiés par les organisations internationales.

iii. Le profil de la pauvreté dans les autres pays de l'Afrique Centrale

313. Pour les autres pays, le profil de pauvreté sera analysé à partir du seuil de 1 dollar de dépense par personne et par jour. Les données relatives à ces pays sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (en pourcentage).

	(1980-1990)			(1994-1999)
	Pop. totale	Pop. rurale	Pop. urbaine	
Gabon	28	41	10	32,4
Congo	67	80	//	//
Cameroun	37	40	15	40
Sao Tomé & Princip.	48	50	//	//
Guinée Equatoriale	67	70	60	//
Rép. Centrafricaine	70	90	//	//
Tchad	54	56	30	64
A.Subsaharienne	54	65	23	//

Source : PNUD (1994 et 2001), Rapport mondial sur le Développement Humain

314. On relève à partir des données du tableau ci-dessus que le Gabon est le pays qui dispose de la plus faible proportion de populations vivant en dessous du seuil de pauvreté. Elle est de 28 % pour la période (1980-1999) avec 41 % en zone rurale et 10 % pour les centres urbains.

315. Cela peut s'expliquer par la bonne performance de l'économie du pays au cours de cette période. Le PIB par tête qui était de 4697 dollars en 1980 était le plus élevé de tous les pays de la sous-région. Son repli en 1994 de 808 dollars par rapport au niveau de 1990 a contribué à une dégradation sensible des conditions de vie des populations. La proportion des personnes vivant au dessus du seuil de pauvreté est de 32,4 %. Ce qui correspond à environ 320 000 habitants.

316. Au Congo, 67 % des populations vivaient en-dessous du seuil de 1 dollar pour la période (1980-1990). Dans les zones rurales où sont concentrées près de 60 % de personnes, cette proportion était de 80 %. Au cours de cette décennie, le PIB par habitant s'est faiblement accru. Il est passé de 901 à 1090 dollars de 1980 à 1990. La hausse est de 91 dollars en terme absolu et de 10 % en valeur relative. Il a fléchi en 1994 en se portant à 933 dollars. Ce qui correspond à une baisse de 157 dollars en terme absolu et de 14,4 % en valeur relative pour une période de 5 ans.

317. A Sao Tomé & Principe, 48 % des personnes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté sur la période 1980-1990 ; ce qui correspond à 75 000 habitants. C'est le pays le moins peuplé avec 150 000 habitants environ

en 1994. Le PIB par habitant a sensiblement fléchi entre 1980 et 1994. Il est ainsi passé de 712 dollars à 486 dollars, soit une baisse de 31,7 % en valeur relative et de 226 dollars en termes absolus. En dépit de sa faible population, le repli du PIB témoigne d'une profonde dégradation des conditions de vie de la population et d'une recrudescence de la pauvreté au cours de la dernière décennie.

318. La Guinée Equatoriale, avec une population estimée à 400 000 habitants en 1994 comptait 268 000 personnes ne disposant pas d'un dollar par jour pour l'ensemble de leurs besoins fondamentaux pour la période (1980-1990). Ce chiffre correspondait à 67 % de la population totale. Dans les zones rurales, cette proportion était de 70 % contre 60 % pour les centres urbains. C'est le seul pays de la sous-région où le PIB par tête a connu une amélioration entre 1990 et 1994. Il est passé de 257 dollars à 420 dollars. On espère que l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole se traduira par une juste répartition des fruits de la croissance et une réduction sensible de la pauvreté dans le pays.

319. En République Centrafricaine, 70 % de personnes vivaient en-dessous du seuil de 1 dollar pour la période (1980-1990). Cette proportion correspond à 2 200 000 habitants par rapport aux estimations de 1994. C'est la plus forte proportion observée dans la sous-région. Les pauvres sont fortement concentrés en zone rurale où ils représentent 90 % de la population. La sévérité de la pauvreté devrait être aiguë dans le pays en raison des crises sociales et d'une accumulation des arriérés intérieurs, importante source de revenu pour

les agents de la fonction publique. Le PIB par tête n'a pas cessé de décroître depuis 1970. Il est ainsi passé de 445 dollars au cours de cette année à 412 dollars en 1980; 379 dollars en 1990 et 348 dollars en 1994.

320. Au total, l'immense majorité des populations de la sous-région vit en-dessous du seuil de 1 dollar. Cette misère est en rapport avec l'insuffisante accumulation de la richesse. Car le PIB par tête est largement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est pourtant la région la plus pauvre du monde. Ce qui signifierait que les populations de l'Afrique Centrale comptent parmi les plus misérables de la planète.

4. Les axes des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté

321. Conscientes de l'état de pauvreté de leur population, les autorités des pays de l'Afrique Centrale ont tous souscrit aux engagements internationaux, dont principalement l'objectif de la réduction de moitié du nombre de pauvres à l'horizon 2015. Des programmes de lutte contre la pauvreté ont été formulés. L'analyse qui suit examine dans un premier temps les différentes stratégies de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale. Dans un deuxième temps elle expose les limites les plus en vue de ces politiques.

4.1. les stratégies de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale

i. les actions d'ordre général

322. Il s'agit pour l'ensemble des pays de promouvoir la croissance économique qui reste la condition essentielle pour lutter contre la pauvreté. A cet effet, ces pays vont mettre en place des mesures en vue d'accroître leurs ressources et d'assurer leur répartition équitable de celles-ci.

323. En RCA, les réformes visent à promouvoir une croissance économique annuelle de 5% en moyenne au moins afin de pouvoir consacrer 2,5% du PIB au financement de la lutte contre la pauvreté.

324. Au Cameroun, le Gouvernement prévoit de poursuivre et consolider les politiques macro-économiques afin de porter à long terme le taux de croissance annuel du PIB à 7%. Pour ce faire, les taux d'investissement et d'épargne intérieure doivent atteindre les niveaux objectifs de 18,8% et 19% en 2002/2003.

ii. Les actions spécifiques

325. Ce sont des mesures ciblées de promotion du développement. L'objectif visé est d'insérer les groupes défavorisés dans les circuits économiques. Au Cameroun, les mesures prises par le Gouvernement consistent à encourager la création des emplois par :

- La promotion des grands travaux à haute intensité de main d'œuvre générateurs d'emplois comme la réfection du réseau routier, l'assainissement urbain etc... ;
- Une incitation à la création des PME et l'initiation de micro-projets qui sont des canaux actifs de génération de revenus pour les pauvres.
- Une incitation aux grandes entreprises à conclure les contrats de sous-traitance avec des PME-PMI.
- L'accès au capital

326. En RCA, le Gouvernement entend promouvoir l'emploi par le développement :

- Des travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- Du micro-crédit.

327. Au Tchad, le plan d'orientation révisé en 1997-2001 prévoit la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre.

328. Au Congo, le programme intérimaire post-conflit ambitionne de créer des nombreux emplois durables en faveur des femmes.

329. A Sao Tomé et Principe, le programme envisage d'apporter un appui aux femmes urbaines promoteurs de micro-entreprises génératrices de nombreux emplois.

4.2. Les politiques sociales

330. Pour lutter efficacement contre l'exclusion sociale des groupes défavorisés, ces politiques ont été ciblées et définies par les autorités avec la participation des acteurs sociaux intéressés et des principaux donateurs. Pour atteindre cet objectif, des actions spécifiques sont réalisées dans principaux secteurs sociaux.

i. La santé

331. Au Cameroun, la stratégie adoptée en juin 2000, vise à réduire la mortalité et la morbidité à la naissance, l'incidence des maladies transmissibles, à ralentir la progression du VIH/SIDA et à renforcer la médecine préventive. L'accent est mis sur la construction et l'équipement des districts de santé qui constituent le premier niveau de

soins. Des mesures sont envisagées afin de rendre disponibles et accessibles aux populations les médicaments essentiels génériques et de qualité à des prix abordables.

332. Au Congo, le Gouvernement entend accroître des services de santé par un renforcement des capacités d'investissement dans ce secteur et renforcer l'accès et la fourniture des soins de santé.

333. Au Tchad, la priorité des autorités sera d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé primaire et de protéger les groupes vulnérables avec un accent particulier sur le compte mère-enfant.

ii. L'éducation

334. Au Cameroun, la stratégie dans ce domaine vise l'accroissement de l'offre de l'éducation, l'encouragement de la scolarisation des jeunes filles et de l'enseignement privé, l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement et enfin l'adéquation entre l'éducation et les besoins réels de l'économie. Au Tchad, la politique met l'accent sur l'amélioration de l'accès des populations à l'enseignement de base. Au Congo, le programme intérimaire post conflit envisage de renforcer les capacités d'investissement dans le secteur de l'éducation. En RCA le Gouvernement entend promouvoir la formation à travers une intensification de l'alphabétisation fonctionnelle.

4.3. Les infrastructures de base

335. Il s'agit pour l'essentiel de mettre à la disposition des populations un ensemble d'ouvrages qui améliorent leurs conditions de vie. En RCA, les autorités envisagent de réhabiliter et étendre le parc des infrastructures socio-économiques. Au Cameroun, la priorité du Gouvernement est de renforcer l'entretien routier d'une part et d'autre part de relancer les programmes de réhabilitation et de constructions nouvelles tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Au Congo, le programme intérimaire post conflit vise à réhabiliter et promouvoir la mise en œuvre des infrastructures de base.

4.4. La gouvernance

336. Elle vise à améliorer la gestion des affaires publiques et conditionne la réussite des programmes de lutte contre la pauvreté. Au Cameroun, le gouvernement entend mettre en place la décentralisation, poursuivre la réforme budgétaire pour renforcer la transparence et l'efficacité dans l'allocation des ressources publiques, et retrouver la justice en vue de renforcer l'Etat et l'indépendance de la justice. Au Congo, la stratégie du Gouvernement ambitionne de renforcer les capacités administratives et institutionnelles en vue d'une bonne gouvernance et d'une gestion transparente des affaires publiques.

4.5. Le développement rural

337. Par son poids économique et le volume de ses potentialités, le secteur rural peut contribuer de façon significative à la relance de la croissance et la lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale, à travers la création de nombreux emplois et les activités génératrices de revenus.

338. Au Cameroun, la stratégie du Gouvernement accorde une attention particulière au renforcement des sources d'appui techniques aux producteurs ruraux à travers le programme national de vulgarisation et de recherche agricole, à l'amélioration de l'accès aux intrants, à l'organisation des filières de production, à l'amélioration des facteurs environnementaux et du cadre incitatif et de l'adaptation des systèmes de financement.

339. Au Tchad, la politique des autorités porte sur le renforcement et la diversification de la production.

340. A Sao Tomé, les priorités dans ce domaine mettent l'accent sur la promotion des activités agricoles à travers le développement du projet banane et la protection de l'environnement.

341. Au Congo, les stratégies du Gouvernement ont pour objectif d'apporter une réponse à des besoins alimentaires essentiels au stade de la production, notamment à travers la distribution des semences et la préparation

efficace et efficace de saisons agricoles. En RCA, le Gouvernement prévoit de promouvoir de développement des activités agricoles.

342. Au regard de ces développements, il apparaît que la lutte contre la pauvreté est une priorité pour les Gouvernements des pays en Afrique Centrale. Mais force est de constater que les stratégies développées présentent quelques limites qui peuvent compromettre les résultats escomptés.

5. Quelques limites des politiques de lutte contre la pauvreté

343. Les stratégies de lutte contre la pauvreté constitue un véritable cadre de coordination des politiques économiques. Cependant, elles laissent apparaître quelques limites qui sont en cours de discussion entre les partenaires du développement.

5.1. La question du financement et de la répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé

344. Il serait difficile de lutter efficacement contre la pauvreté sans un appui financier consistant et adéquat à l'initiative privée. En Afrique Centrale, les ressources traditionnelles de financement ne favorisent pas toujours le développement du secteur privé. Elles excluent la grande majorité des demandeurs crédités. Pourtant le secteur privé est un véritable moteur de croissance nécessaire pour réduire la pauvreté. Malheureusement, Le secteur de la micro-finance n'est pas suffisamment représenté sur le terrain et n'arrive pas à combler le vide laissé par les structures classiques. Pour être efficace, celui-ci devrait être en zone rurale pour financer les activités agricoles créatrices de nombreux emplois et génératrices d'importants revenus pour les pauvres. La réduction de la pauvreté risque d'être un leurre, si le problème lié au financement n'est pas inscrit dans les priorités de ces programmes.

5.2. Les limites liées à l'emploi

345. La création des emplois reste l'un des moyens efficaces pour lutter contre la pauvreté. Les différentes stratégies énoncent la réalisation des grands travaux à haute intensité de main d'œuvre mais ne définissent pas clairement une politique à mesure de créer des emplois durables pour résorber le chômage et réduire la pauvreté.

5.3. Limites liées à la dimension environnementale

346. La dimension environnementale n'a pas été suffisamment prise en compte dans les différentes politiques de lutte contre la pauvreté. Les différentes stratégies de protection de l'environnement manquent de

pertinence, mais surtout de cohérence par rapport à la lutte contre la pauvreté. Elles accordent plus d'attention à l'exploitation forestière qui n'est qu'une infime partie de l'environnement. Pourtant il existe un lien fort entre la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Les activités de protection de l'environnement tout en rendant le cadre de vie agréable peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des populations en créant les emplois et en générant des revenus importants.

5.4. La place de la société civile dans le processus

347. La plupart des pays bénéficiaires de l'initiative PPTE ont élaboré leur politique de lutte contre la pauvreté au terme des consultations participatives qui ont nécessité des descentes sur le terrain en vue de recueillir les avis des populations à la base. Mais la participation des populations n'est pas toujours effective à cause d'un manque d'organisation. Malgré le rôle prépondérant qu'elle peut jouer, la société civile a du mal à occuper la place qui est la sienne parmi les autres acteurs de développement. Mal organisée, elle n'est pas encore totalement acceptée par l'administration comme un partenaire au développement. Elle est davantage perçue comme un adversaire qu'un partenaire.

348. Dans le cadre de l'IPPTE, le processus veut que la société civile monte des projets à soumettre aux autorités afin de bénéficier des financements. Cela pose des problèmes dans la mesure où la plupart des ONG n'ont pas toujours des capacités requises pour monter des projets d'envergure. Cette insuffisance limite le rôle de la société civile dans les programmes de lutte contre la pauvreté. Bien plus, la société civile est sous représentée au sein des instances qui traitent des questions de pauvreté. De la sorte, il n'est pas facile de considérer son point de vue dans le processus de prises décision.

5.5. Limites liées au déficit d'informations

349. Le programme de lutte contre la pauvreté, pour être efficace, nécessite que soient disponibles les données sur la pauvreté. L'absence d'un système d'information adéquat, de collecte et de diffusion de données,

constitue un sérieux handicap à l'efficacité d'un programme de lutte contre la pauvreté.

5.6. Limites liées à la situation socio-économique

350. Les troubles socio-politiques qui ont lieu dans les pays comme le Congo, la RCA et le Tchad ne sont pas favorables à la mise en œuvre d'une politique cohérente de réduction de la pauvreté. Ces conflits armés déstabilisent ces pays et constituent un sérieux handicap pour réduire la pauvreté. Par conséquent, la priorité est plutôt accordée à la reconstruction et à la réconciliation en vue de rétablir la paix et la stabilité socio-politique.

Conclusion

351. En dépit du déploiement de tous ces instruments de politique de réduction de la pauvreté, force est de reconnaître que la pauvreté s'est accrue au cours de ces quinze dernières années. Les efforts entrepris au niveau national n'ont pas été couronnés de succès, du fait essentiellement des exigences des programmes d'ajustement, du poids de la dette extérieure et subséquemment de la pénurie des ressources financières destinées à financer les programmes sociaux. Quant aux instruments internationaux, ils ont tout juste permis de relancer le débat sur les questions de pauvreté.

352. Il y a lieu de déplorer le fait que les questions de pauvreté soient appréhendées en termes de résidu. D'abord perçue comme résidu de la politique de redistribution, la pauvreté, en période de réformes a été analysée comme résidu de la croissance. Il n'y a pas eu, à proprement parler, une vision *globale, cohérente* et encore moins *participative* des problèmes de pauvreté et des solutions à ces problèmes. La restauration de la croissance économique après de longues années de récession a souvent été perçue comme condition *sine qua non* de la réussite des stratégies

pour les couches les plus démunies de la population ? etc. Autant des questions et bien d'autres auxquelles la réalisation d'une croissance positive ne peut à elle seule apporter des réponses satisfaisantes sur le long terme.

353. Malgré les déclarations et engagements pris au plan international, la réalisation des objectifs internationaux de développement social à l'horizon 2015, au regard de l'état des principaux indicateurs sociaux, reste difficile. Dans le domaine de la santé, l'objectif global dans ces domaines était la santé pour tous en l'an 2000, c'est-à-dire mettre les services de santé génériques à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'ici 2015. Au Tchad et en RCA, par exemple la proportion de la population ayant accès aux services de santé est respectueusement de 30% et 52%. Mais au Cameroun, et au Congo les pourcentages sont plus élevés soit 80% et 83% (PNUD, Rapport sur le développement humain, 1997).

354. De façon plus spécifique, la mortalité infantile et juvénile connaît des progrès mais pas suffisamment significatifs pour réussir une réduction de 2/3 à l'horizon 2015 comme le

Tableau 12: Evolution du taux de mortalité infantile

Année	CAM	CONGO	TCHAD	RCA	GABON	G. E.
1994	62%	90%	121%	93%	91%	114%
1999	95%	81%	118%	113%	85%	105%

Source : Rapports sur le développement humain de 1997 et 2001

d'atténuation de la pauvreté. S'il est vrai que la croissance est une condition nécessaire, il faut dire qu'elle n'en est pas suffisante. Après la croissance, la question de la définition du *profil de croissance* demeure. Quelle trajectoire de croissance dans le cas d'une politique de réduction de la pauvreté ? Comment opérer le ciblage de la redistribution de la croissance afin que les opportunités créées par celles-ci profitent davantage aux groupes pauvres et vulnérables ? Comment améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base

montre le tableau ci-après

355. Ce tableau montre que la mortalité infantile est relativement élevée dans les pays comme le Tchad et la RCA.

356. Dans le domaine de l'éducation, beaucoup reste à faire. Ainsi les taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans pour l'année 1992 au Cameroun, de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Principe, de la RCA et du Tchad sont respectivement de 80%, 64%, 55% 35% et 39% (PNUD, 1994, 1997).

Ces taux sont faibles et prouvent que ces pays ont déjà pris un retard. Ce retard serait difficile à rattraper pour atteindre les objectifs de l'éducation de base pour tous primée par l'UNESCO. Bien plus, les taux bruts de scolarisation entre 6 et 23 ans sont encore plus

populations ne correspond pas seulement à un changement ponctuel des indicateurs de bien-être, mais à une transformation dynamique et durable des structures de la production afin que l'économie soit plus apte à créer de la richesse et que celle-ci soit mieux redistribuée entre les

Tableau 13 : Taux brut de scolarisation entre 6 et 23 ans

Année	CAM	CONGO	TCHAD	RCA	GABON	GE
1994	46%	//	25%	37%	//	64%
1999	43%	63%	30%	24%	86%	64%

Source : *Rapports sur le Développement Humain de 1997*

faibles comme l'illustre le tableau 13.

357. Dans le domaine de la mortalité maternelle, l'objectif de "réduire des trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité entre 1990 et 2015" est loin d'être atteint. Les progrès observés sont encore faibles. Dans cette perspective, les prévisions à l'horizon 2015 seront difficilement réalisables au vu de l'évolution des taux sur le tableau 14 suivant:

358. L'enjeu de la réduction de la pauvreté en Afrique au sud du Sahara est si important qu'il importe de rechercher une alternative aux stratégies jusqu'ici mises en œuvre dans les économies de la sous-région. De fait, une réflexion sur la crise et l'impasse des modèles passés et actuels de développement serait stérile si elle se «limitait à un mouvement de

diverses couches de la population (Tamba, 1997a).

360. L'économie des pays de la sous-région est essentiellement agricole dans la mesure où elle contribue pour près de 35-40 % du PIB et emploie 70 % de la main-d'œuvre (Banque Mondiale, 1995). L'agriculture, l'agro-industrie et la commercialisation des produits agricoles tiennent une place de choix dans tous les pays de la sous-région. Dans quelle mesure les stratégies de croissance agricole bénéficient-elles aux pauvres? Bien que les opinions divergent sur cette question, force est de reconnaître que les populations pauvres ne tirent pas réellement profit de l'amélioration des services agricoles. Il semble que la précarité des revenus agricoles est un des

Tableau 14 : Evolution du taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

Année	CAM	Gabon	GE	Congo	Tchad	RCA
1990	550	500	-	93%	850	700
1999	430	600	-	113%	-	1101

Source : *Rapports sur le Développement Humain*

décomposition de l'ancien mode de régulation» (Ben Hammouda, 1996, p. 38). La nécessité de reconstituer «une nouvelle régulation» à travers notamment une plus grande diversification des économies de l'Afrique Centrale s'impose pour relever le défi de la lutte contre la pauvreté.

359. Les leçons tirées de ces dix dernières années de lutte contre la pauvreté en Afrique, semblent indiquer d'une part qu'il n'existe pas de panacée en matière de stratégie de réduction de la pauvreté et que d'autre part, le processus d'amélioration des conditions de vie des

déterminants majeurs de la pauvreté comme l'ont montré les résultats des consultations participatives menées au Cameroun et au Tchad. Mais, le problème de saturation dans le domaine de l'agriculture d'exportation traditionnelle peut justifier cette situation. Aussi, l'accent devrait-il être mis sur une plus grande diversification des économies de la sous-région, et une plus grande transformation des matières premières. Cette option appelle l'existence d'un secteur privé dynamique. Si les obstacles au développement du secteur privé demeurent importants, le dynamisme

bien connu du secteur informel suscite de grands espoirs, à la seule condition que l'environnement juridico-institutionnel soit propice.

Conclusion générale

361. *En décidant de la dévaluation de leur monnaie commune en 1994, les pays africains de la Zone Franc s'inclinaient devant les conclusions de nombreuses analyses qui établissaient en la rigidité du niveau de change de cette monnaie, le plus gros handicap à l'effectivité des mesures mises en œuvre dans les pays afin de créer les conditions d'un retour à la croissance. La période qui a suivi cette mesure "historique" et qui s'est démarquée des années antérieures, du fait d'une inversion immédiate de tendance dans ces pays, a été caractérisée par une certaine reprise dans beaucoup de pays de la zone.*
362. *En effet, au cours de ces sept dernières années, le redressement des indicateurs macro-économiques a suscité un début d'optimisme dans les zones UEMOA et CEMAC. Mais dans le même temps, le niveau des performances globales enregistrées, tout comme leur irrégularité dans le temps, et la persistante dégradation des conditions de vie des populations ont ouvert la voie à de nouveaux questionnements sur la pertinence des stratégies adoptées. Ces questionnements restent d'actualité.*
363. *Même si de manière tendancielle les deux blocs formant la zone CFA ont renoué avec la croissance, le mouvement n'a pas été uniforme – et encore moins simultané -- dans toutes les économies. Alors que des signes de reprise commençaient à se dessiner dès 1995 dans la majorité des pays de la zone UEMOA, ce mouvement a été plus lent en Afrique Centrale où les conditions d'un nouveau départ tardaient à se préciser.*
364. *Pour rappel, le taux de croissance de la zone UEMOA a dépassé les 6% dès 1996, pour amorcer immédiatement un déclin à partir de 1997 et retomber au niveau le plus bas de 1,5% en 2000⁴⁰. En zone CEMAC, et malgré un niveau d'investissement relativement plus élevé qu'en zone UEMOA avec une tendance à une régulière montée, l'amorce de la croissance a été d'abord plus lente, et s'est graduellement renforcée sur la période 1995-1997. En 1997, la zone CEMAC enregistre son plus fort taux de croissance (5,5%). Mais tout comme la zone UEMOA, les économies de la sous-région ont rapidement replongé dès 1998 dans une nouvelle phase de décélération, avec pour conséquence une brutale érosion des acquis des trois premières années de reprise.*
365. *En 2000, les économies des deux zones émergent à nouveau du creux et renouent avec la croissance, sans avoir écarté durablement les risques d'une autre contraction. Cette reprise sera sans aucun doute à nouveau ébranlée par le contexte économique international de l'année 2001, qui était déjà porteur au cours du premier semestre des germes d'un ralentissement de l'économie mondiale, et qui est appelé à se détériorer davantage, avec les événements du 11 Septembre 2001 aux Etats Unis.*
366. *Cette situation d'instabilité qui caractérise les performances des deux blocs économiques de la Zone est une bonne indication de la fragilité des performances, et de la vulnérabilité des économies aux chocs de diverses natures auxquels les réformes internes entreprises depuis de nombreuses années, semblent ne pas être en mesure de trouver des parades durables. Elle interpelle sur l'ampleur des actions restant à être menées en vue de stabiliser définitivement les cadres macro-économiques nationaux et de les positionner dans une trajectoire de croissance cumulative, base du développement durable.*
367. *Dans le même temps, la question de la progression de la pauvreté suscite de nombreuses interrogations. La partie II du Rapport confirme l'uniformité des manifestations de la pauvreté dans les pays de la sous-région. L'étendue du phénomène de la pauvreté tout comme sa progression tout au long de ces quatre dernières décennies, dans l'ensemble des pays, exposent les limites des stratégies de développement mises en œuvre dans la sous-région. Elles démontrent également la centralité de cette question dans la problématique du développement, car il ne peut y avoir satisfaction à être déclaré "développé" que lorsque le niveau du bien-*

⁴⁰ Banque de France, La Zone Franc en 2000

être du plus grand nombre est substantiellement relevé !

368. *Or justement, le Rapport montre que l'accentuation du phénomène de la pauvreté dans les pays à forts niveaux de croissance et de PIB par tête d'habitant a été tout aussi manifeste que dans les pays à faible revenu.*

369. *Prenant appui sur un contexte de crise, et donc propice à un accroissement des inégalités sociales, un phénomène de fond auquel peu d'attention a été prêtée fut la poussée démographique. Cette pression démographique a inévitablement pesé sur la capacité de réponse des pays aux besoins sociaux tels que la santé, l'éducation etc...déjà existants et à leur évolution dans le temps.*

370. *La conséquence en a été une rupture dans la boucle rural-urbain ; ce qui dans le prolongement s'est manifesté sous la forme d'un déséquilibre dans la répartition spatiale des poches de pauvreté.*

371. *Le recentrage en cours des politiques et stratégies nationales de développement, encouragé ou inspiré par le récent activisme des acteurs de la société civile, au niveau mondial, est un nouveau point de départ dans la lutte contre la pauvreté. Mais les effets de ces stratégies sur la pauvreté resteront le résultat de l'œuvre des acteurs du développement, dans les pays. De ce fait, les représentations de la société civile auront un rôle de premier plan à jouer dans ce nouveau cadre de partenariat pour la lutte contre la pauvreté.*

372. *En d'autres termes, le renforcement des capacités d'action de la société civile – estimée encore assez éloignée du processus -- favoriserait une plus grande implication des populations, et donc aiderait à une meilleure compréhension du phénomène de la pauvreté ; ce qui en retour accroîtrait la pertinence des mesures de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale.*

Bibliographie

- a. Atkinson, A. (1987), *On the Measurement of Poverty*. *Econometrica*. 55 : 749-764
- b. Banque Mondiale (1991a), *World debt table*.
- c. Banque Mondiale (1991b), *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, D.C.
- d. Banque Mondiale (1991c), *Rapport sur les politiques de développement*.
- e. Banque Mondiale (1994), *L'ajustement en Afrique : Réformes, résultats et chemin à parcourir*, Washington, D.C, 327 p.
- f. Banque Mondiale (1995), *Un continent en transition : L'Afrique Subsaharienne au milieu des années 90*, 144 p.
- g. Banque Mondiale (1996), *Rapport annuel*, Washington, D.C.
- h. Banque Mondiale/FMI (1999), *Forger les stratégies pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement*, DC/99-29
- i. Banque Mondiale (1999/2000), *Rapport sur le Développement dans le Monde : Le développement au seuil du XXIème siècle*, Washington, D.C.
- j. Banque Mondiale (2001), *Rapport sur le Développement dans le monde : Combattre la pauvreté*, éd. Eska.
- k. Banque Mondiale, *La politique suivie agit sur la croissance*.
- l. BEAC, *Etudes et statistiques*, plusieurs numéros.
- m. Ben Hammouda, H. (1999), *L'économie politique du post-ajustement*, Karthala, Paris, 393 p.
- n. Ben Hammouda, H. (1996), *L'hétérodoxie en économie politique: De l'alternative au modèle walarassien à la synthèse avec le néoclassicisme méthodologique*, Africa Development, vol. XXI, n°4, pp. 23-53.
- o. Ben Hammouda, H. (1994), *Théories de la régulation et développement: la formation du sous-développement au Burundi*, Africa Development, vol. XIX, n°3, pp.27-44.
- p. Bloy, L. (1968), *Pauvreté n'est pas vice. Exégèse des lieux communs*, ed. Gallimard, Paris
- q. Bourguinat, H. et Mistral, G. (1986), *La crise de l'endettement international*, éd. Economica.
- r. CEA (1989), *Cadre Africain de Référence pour les Programmes d'Ajustement Structurel*, E/ECA/CM.
- s. Fambon, S. (1993), *Examen de l'endettement extérieur de l'Afrique subsaharienne : cas des pays de la zone BEAC*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé.
- t. Fambon S.; Baye M.F. ; Ajab, A.; Noumba, I. et Tamba, I. (2000), *Réformes économiques et pauvreté au Cameroun durant les années 1990*, AERC, Nairobi.
- u. Fondation Roi Baudouin, *Le débat pauvreté : Comprendre, définir, mesurer*
- v. Foster, J. (1984), *On Economic Poverty : A survey of Aggregate Measures*. *Advances in Econometrics*. 3: 215-251;
- w. Foster, J.; Greer, J.; and Thorbecke, E. (1984), *A Class of Decomposable Poverty Measures*. *Econometrica*, 52: 761-765.
- x. GERDDES (1999), *De la corruption au Cameroun*, FFE, 269 p.
- y. Guitan, M. (1987), *Ajustement: le rôle du fonds*, Finances et Développement.
- z. Hugon, P. (1993), *L'économie de l'Afrique*, la Découverte/Répères, Paris, 124p.
- aa. Kanbur, R., (1987) *Measurement and Alleviation of Poverty*, IMF Staff Papers. 36: 60-85
- bb. Mahamad Ben Barka, A. (1994), *Le FMI et les programmes d'ajustement en Afrique subsaharienne: Analyse comparative des expériences des pays membres de la BEAC*, Thèse 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé II.
- cc. Mc Namara, R-S. (1990), *Crise de développement de l'Afrique Subsaharienne: stagnation agricole, explosion démographique et dégradation de l'environnement*, Banque Mondiale.
- dd. MINDIC (1989), *Note de conjoncture*.
- ee. Ngwen Ngangue (1999), *Implications de l'endettement extérieure dans les*

- stratégies de développement des économies de l'Afrique Centrale*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé II.
- ff. Paugam, S. (1996), *La pauvreté en France aujourd'hui : Formes multiples et éléments communs*, Actes des Journées d'Etudes du 28 mai 1996, CERC-Association
- gg. PNUD/Banque Mondiale/Banque Africaine de Développement (1990), *Les dimensions sociales de l'ajustement*, Washington/New-York/Abidjan, 26p.
- hh. PNUD (2001), *Rapport mondial sur le développement humain*, éd. Economica.
- ii. PNUD (1997), *Rapport mondial sur le développement humain*, éd. Economica.
- jj. PNUD (1996), *Rapport mondial sur le développement humain*, éd. Economica.
- kk. PNUD (1994), *Rapport mondial sur le développement humain*, éd. Economica.
- ll. PNUD (1990), *Rapport mondial sur le développement humain*, éd. Economica.
- mm. Ravallion, M. (1996), *Comparaison de la pauvreté : Concepts et méthodes*. LMS Working Paper N°122. World Bank, Washington, D.C.
- nn. Ravallion, M. (1994), *Measuring social welfare with and without poverty lines*, American Economic Association papers and proceedings, 84 (2), pp. 359-363.
- oo. Sen, A. (1976), *Poverty : Ordinal Approach to Measurement*. *Econometrica*. 46: 437-436.
- pp. Tamba, I. (1991), *Déterminants de la performance des entreprises publiques en Afrique Subsaharienne*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé.
- qq. Tamba, I. (1996), *Possibilités de restructuration des dépenses publiques et de mobilisation des ressources additionnelles, politique sociale et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne*, Communication inaugurale au séminaire régional organisé par la GTZ sur « Centrer la planification des dépenses publiques sur la pauvreté », Johannesburg, du 04 au 08 novembre 1996, 21p.
- rr. Tamba, I. (1997a), *Problèmes socio-économiques clés dans la région, solution des problèmes et perspectives*, in Fondation Allemande pour le Développement International (DES) / Centre de Développement Economique et Social (ZWS), Berlin, ISBN 3-931227-52-9, pp.13-32.
- ss. Tamba, I. (1997b) (Sous la direction de), *L'Initiative 20/20*, UNICEF.
- tt. Tamba, I. (2001), in the supervision of), *Cameroon : Stakes and challenges of the HIPC Initiative*, FFE/CREDDA/PUA, Yaounde, 202 p.
- uu. The World Bank/IMF (1999), *The poverty reduction and the growth facility: operational issues*, R99/241.
- vv. The World Bank (1999), *Poverty reduction strategy paper: Internal guidance note*, R99/239.
- ww. The World Bank (1991), *World debt table*.
- xx. The World Bank (1988), *World debt table*.
- yy. UNICEF/WCARO (1995), *Pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre : points de repères pour la programmation*, version préliminaire, Abidjan, 50p.
- zz. Youknap Kamyap D-A.

ANNEXES STATISTIQUES

Tableau 1 : PIB REEL AUX PRIX CONSTANTS (1995= 100) ET TAUX DE CROISSANCE

	Valeur du PIB réel (en milliards FCFA)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
CAMEROUN	3416,0	3586,1	3770,4	3957,9	4131,3	4304,1	4542,3	4793,2
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	472,6	458,1	477,4	523,7	538,8	548,5	556,6	570,0
REPUBLIQUE DU CONGO	986,3	1049,3	1023,8	1062,1	1027,3	1104,0	1143,5	1205,0
GABON	2326,7	2408,5	2540,9	2619,4	2366,3	2338,0	2390,4	2419,0
GUINÉE EQUATORIALE	65,5	90,0	174,3	206,6	258,3	301,7	520,5	589,9
TCHAD	717,8	740,3	772,6	823,1	826,8	824,6	908,7	948,3
CEMAC	7984,9	8332,4	8759,3	9192,8	9148,8	9420,9	10062,1	10525,4
SAO TOME ET PRINCIPE	24,7	25,0	25,4	26,0	26,7	27,5	28,3	29,1
AFRIQUE CENTRALE	8009,6	8357,3	8784,7	9218,8	9175,5	9448,4	10090,4	10554,6

	Croissance annuelle du PIB réel (%)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
CAMEROUN	3,3	5,0	5,1	5,0	4,4	4,2	5,5	5,5
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	6,4	-3,1	4,2	9,7	2,9	1,8	1,5	2,4
REPUBLIQUE DU CONGO	2,6	6,4	-2,4	3,7	-3,3	7,5	3,6	5,5
GABON	5,0	3,5	5,5	3,1	-9,7	-1,2	2,2	1,2
GUINÉE EQUATORIALE	13,0	37,4	93,7	18,5	25,0	16,8	72,5	13,3
TCHAD	1,0	3,1	4,4	6,5	0,4	-0,3	10,2	4,4
CEMAC	3,7	4,4	5,1	4,9	-0,5	3,0	6,8	4,6
SAO TOME ET PRINCIPE	2,6	1,2	1,7	2,5	2,5	3,0	3,0	2,9
AFRIQUE CENTRALE	3,7	4,3	5,1	4,9	-0,5	3,0	6,8	4,6

e = estimation avant les événements de 11 Septembre 2001,p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

**Tableau 2 : PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS ET AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ
CAMEROUN⁴¹**

	PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	1313,0	1462,0	1618,0	1731,0	1857,0	1827,9	1913,4	1967,9
Industries extractives	364,0	320,0	418,0	365,0	260,0	526,9	638,9	555,6
Industries manufacturières	536,0	618,0	684,0	747,0	800,0	864,6	949,2	1045,7
Eau et électricité	64,0	73,0	81,0	87,0	100,0	113,4	121,7	131,6
Bâtiment et travaux publics	160,0	176,0	189,0	211,0	243,0	323,1	414,8	505,8
Commerce de gros et de détail	473,4	529,3	574,5	627,4	669,5	731,7	795,4	863,0
Transports, Assurance et communications	550,5	615,5	668,0	729,5	778,5	850,9	924,9	1003,5
Administrations	520,0	567,0	624,0	673,0	720,0	769,0	822,8	890,4
Autres services	77,1	86,2	93,5	102,4	109,0	119,1	129,5	140,5
Total PIB	4058,0	4447,0	4950,0	5273,0	5537,0	6126,5	6710,5	7103,9
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	299,9	305,0	332,1	395,3	451,4	490,0	564,3	675,5
Consommation privée	3023,1	3359,7	3618,6	3912,9	4105,6	4338,6	4789,8	5025,1
Formation brute de capital fixe :	597,5	731,3	911,5	1028,4	1122,2	1247,6	1601,6	1817,9
Variations de stocks	-2,0	-10,0	-4,0	1,0	2,0	3,0	2,0	2,5
Exportations de biens et services non facteurs	1072,0	1104,9	1274,7	1374,0	1270,8	1595,0	1763,7	1714,8
Importations de biens et services non facteurs	834,5	915,9	1034,8	1276,6	1243,1	1361,9	1800,8	1895,1
Total PIB	4156,0	4575,0	5098,0	5435,0	5709,0	6312,3	6920,5	7340,7

e = estimation avant les événements de 11 Septembre 2001,p = prévision

⁴¹ Les données du Cameroun sont en années budgétaires (1995=1994/1995)

Tableau 2 (suite) : PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS ET AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	245,3	256,4	279,5	302,2	315,3	333,6	360,1	366,1
Industries extractives	22,7	21,8	21,6	19,6	21,5	23,4	26,0	25,0
Industries manufacturières	54,9	46,9	42,9	46,8	46,7	46,3	52,1	49,5
Eau et électricité	4,1	4,0	3,9	4,1	4,4	4,4	4,2	5,0
Bâtiment et travaux publics	30,2	23,5	26,9	29,4	33,0	26,6	27,4	32,1
Commerce, Transports et communications	79,9	81,4	84,8	89,6	92,7	98,2	97,8	97,7
Administrations	59,1	40,7	57,1	54,4	53,3	44,2	44,3	50,4
Autres services	25,1	25,8	26,4	27,9	29,7	29,7	33,0	30,9
Total PIB	521,4	500,6	543,1	574,0	596,5	606,3	644,9	656,8
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	38,5	32,9	38,5	36,8	38,2	40,5	46,1	44,2
Consommation privée	452,9	483,2	492,8	534,5	537,3	584,3	617,4	622,3
Formation brute de capital fixe :	92,9	23,7	51,4	86,0	89,7	61,0	49,5	60,2
Variations de stocks	5,9	3,0	1,0	2,0	2,0	2,0	3,0	2,6
Exportations de biens et services non facteurs	123,7	114,6	144	123,1	117,3	125,0	128,7	125,4
Importations de biens et services non facteurs	157,2	132,0	158,3	167,2	147,6	150,6	149,0	151,8
Total PIB	556,7	525,4	569,4	615,1	636,9	662,2	695,6	702,9

REPUBLIQUE DU CONGO								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	110,4	116,8	123,9	126,0	119,8	131,2	138,9	139,6
Industries extractives (pétrole brut)	357,5	550,9	666,7	419,6	773,3	1388,0	1205,1	1281,0
Industries manufacturières	85,9	87,1	74,0	80,0	79,3	86,1	93,0	87,1
Eau et électricité	16,1	16,9	13,6	14,9	9,3	15,5	16,6	17,2
Bâtiment et travaux publics	14,4	18,9	16,6	15,2	26,2	52,4	64,5	68,2
Commerce de gros et de détail	127,2	142,1	132,9	139,3	116,7	130,9	140,1	135,2
Transports et communications	85,5	87,7	77,5	77,7	72,0	85,0	93,6	84,0
Administrations	130,0	124,1	122,0	119,2	122,2	129,5	136,8	127,1
Autres services	84,5	97,8	98,3	108,3	93,0	113,5	121,5	103,2
Total PIB	1011,5	1242,3	1325,5	1100,2	1411,8	2132,1	2010,1	2042,5
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	166,2	167,5	284,7	197,2	217,3	256,1	243,2	267,6
Consommation privée	339,6	637,8	435,0	450,4	419,7	449,6	507,6	449,3
Formation brute de capital fixe :	521,8	364,9	398,1	446,0	678,5	669,2	775,2	756,2
Variations de stocks	12,4	13,9	8,6	15,0	51,0	5,0	8,0	9,0
Exportations de biens et services non facteurs	682,9	894,8	1004,9	876,8	1044,6	1953,9	1737,9	1823,4
Importations de biens et services non facteurs	667,0	779,1	775,5	835,3	963,0	1150,7	1205,8	1071,2
Total PIB	1056,2	1299,7	1355,7	1150,1	1448,2	2183,1	2066,1	2234,2

Tableau 2 (suite) : PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS ET AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ

GABON								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	211,3	217,1	239,6	201,9	230,8	243,6	237,0	243,2
Industries extractives	1043,5	1343,6	1334,4	788,4	1106,8	1769,9	1547,8	1576,4
Industries manufacturières	147,5	158,9	166,0	177,8	171,7	180,2	188,5	174,8
Bâtiment et travaux publics	92,8	99,5	152,4	158,8	99,3	106,0	115,5	120,8
Commerce de gros et de détail	222,3	221,6	232,0	250,9	234,6	239,8	250,6	248,3
Transports et communications	129,5	152,2	164,4	172,1	145,1	150,0	158,4	175,2
Administrations	235,1	244,7	259,1	278,1	294,9	297,9	299,7	287,2
Autres services	277,1	297,5	345,9	381,4	365,3	376,2	390,9	369,8
Total PIB	2359,1	2735,1	2893,8	2409,4	2648,5	3363,6	3188,4	3195,9
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	291,0	308,8	335,8	409,1	352,8	344,9	351,5	380,66
Consommation privée	1022,0	1167,4	1046,3	1218,1	1163,2	1294,4	1372,2	1342,6
Formation brute de capital fixe :	561,5	532,2	959,5	1003,6	683,0	743,8	821,2	805,08
Variations de stocks	15,5	40,4	19,0	30,3	23,5	24,0	24,0	24,9
Exportations de biens et services non facteurs	1469,9	1825,3	1906,0	1254,9	1711,5	2383,5	2094,4	2056,2
Importations de biens et services non facteurs	884,7	961,5	1157,6	1270,9	1094,4	1180,1	1189,7	1121,3
Total PIB	2475,2	2912,6	3109,0	2645,2	2839,6	3610,5	3473,7	3488,1

GUINEE EQUATORIALE								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	42,0	51,9	71,4	54,0	70,2	69,6	70,9	78,7
Industries extractives (pétrole brut)	17,4	64,6	217,7	178,9	358,2	768,9	1072,9	1189,2
Industries manufacturières	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,5	1,8	1,9
Eau et électricité	2,0	2,0	1,7	2,4	2,8	3,4	4,1	4,3
Bâtiment et travaux publics	3,0	3,2	3,5	3,9	4,3	8,2	14,4	13,3
Commerce de gros et de détail	5,1	5,6	6,0	6,4	6,8	9,7	13,0	12,5
Transports et communications	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,7	2,8	2,5
Administrations	3,6	5,7	7,4	9,1	12,6	13,8	22,6	23,4
Autres services	1,7	1,7	1,8	1,8	3,0	4,0	5,2	5,4
Total PIB	77,6	137,7	312,5	259,8	461,1	882,9	1281,9	1331,2
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	10,8	18,3	27,8	39,6	32,5	40,8	46,3	53,2
Consommation privée	54,0	92,5	160,8	171,8	227,0	303,4	425,6	402,1
Formation brute de capital fixe :	44,5	144,7	192,2	205,4	299,5	501,5	662,4	624,4
Variations de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,2	0,2	0,1
Exportations de biens et services non facteurs	46,4	113,8	294,2	247,7	444,7	910,1	1312,5	1423,5
Importations de biens et services non facteurs	74,1	227,1	353,0	399,6	535,8	864,1	1150,8	1168,9
Total PIB	81,6	142,2	322,0	264,8	467,6	891,9	1296,3	1334,4

Tableau 2 (suite) : PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS ET AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ

TCHAD								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de F CFA)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Agriculture, élevage, sylviculture</i>	252,3	308,5	332,1	383,7	349,8	385,1	440,5	405,4
Industries extractives (pétrole)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	83,3	94,0	94,0	123,2	110,9	109,6	118,8	106,9
Eau et électricité	6,5	5,4	5,5	5,5	6,0	5,9	6,6	4,9
Bâtiment et travaux publics	12,9	13,8	14,6	15,4	16,8	20,2	46,0	42,9
Commerce de gros et de détail	161,3	178,6	186,9	212,2	206,4	209,2	240,6	218,8
Transports et communications	25,5	26,2	29,2	30,3	31,3	32,2	37,7	36,3
Administrations	82,8	98,6	94,0	100,6	110,3	120,0	138,5	121,3
Autres services	77,5	85,2	91,2	95,0	97,2	94,3	109,4	106,0
Total PIB	702,1	810,3	865,7	965,9	928,7	976,5	1138,1	1042,5
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de F CFA)								
<i>Consommation publique</i>	52,5	64,9	58,8	57,9	63,1	75,6	75,2	77,4
Consommation privée	660,8	693,1	773,2	889,8	838,6	851,2	895,0	879,8
Formation brute de capital fixe :	103,6	122,6	139,4	148,4	169,6	227,5	207,3	189,5
Variations de stocks	-7,0	45,0	19,0	5,0	7,0	15,0	5,0	11,7
Exportations de biens et services non facteurs	151,6	143,6	162,7	185,3	153,6	170,2	161,2	161,5
Importations de biens et services non facteurs	243,7	239,1	264,2	294,6	270,4	307,7	311,6	276,4
Total PIB	717,8	830,1	889,0	991,8	961,5	1031,7	1032,1	1043,5

e = estimation avant les événements de 11 Septembre 2001, p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

SAO TOME & PRINCEPE								
PIB AUX PRIX COURANTS DES FACTEURS (En milliards de Dobras)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i>	21,7	28,5	53,6	77,2	90,3	102,0	123,3	140,7
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	2,7	5,2	7,9	12,4	13,1	12,8	16,9	19,1
Eau et électricité	2,0	3,8	7,8	12,3	14,5	18,1	21,4	24,7
Bâtiment et travaux publics	7,0	9,6	15,0	24,2	27,4	29,2	36,1	41,1
Commerce et transport	10,1	14,2	21,7	46,3	63,6	68,5	80,1	92,3
Administrations	14,8	20,0	50,4	65,5	80,0	87,9	108,7	124,2
Autres services	11,8	16,8	43,6	43,1	45,2	51,0	62,2	68,8
Total PIB	70,1	97,9	199,9	280,9	334,0	369,5	448,6	510,9
DEPENSES IMPUTEES AU PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHÉ (En milliards de Dobras)								
<i>Consommation publique</i>	47,2	81,4	166,1	145,6	141,5	152,1	190,8	196,3
Consommation privée	28,2	26,1	54,9	222,5	223,7	240,7	315,0	380,8
Formation brute de capital fixe :	41,0	55,6	89,7	118,6	156,1	179,8	209,2	242,5
Variations de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services non facteurs	15,1	20,5	44,9	64,4	98,6	122,6	140,2	168,5
Importations de biens et services non facteurs	61,4	85,5	155,6	270,2	285,8	325,7	401,1	464,4
Total PIB	70,2	98,0	200,0	281,0	334,1	369,5	454,1	523,7

e = estimation avant les événements de 11 Septembre 2001, p = prévision

Source : BEAC, Administrations nationales, CDSR-AC

TABLEAU 3 : PIB AUX PRIX CONSTANTS DES FACTEURS ET PRIX DU MARCHÉ**CAMEROUN**

PIB aux prix constants des facteurs en milliards de FCFA (1995=100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^P
<i>Agriculture</i>	1033,0	1100,3	1156,7	1205,5	1239,2	1196,5	1223,5	1285,9
<i>Industries extractives</i>	314,0	287,1	294,6	306,5	320,0	299,3	301,1	310,2
Industries manufacturières	437,0	471,6	503,9	533,7	549,2	587,7	628,9	630,6
Eau et électricité	58,0	60,8	67,2	66,3	72,7	77,8	81,8	84,2
Bâtiment et travaux publics	130,0	139,5	146,5	145,4	159,5	212,7	262,5	271,2
Commerce	401,2	423,2	442,3	471,5	495,2	534,8	569,1	593,0
Transport et communication	466,5	492,0	514,4	548,2	575,8	621,9	661,7	754,6
Administration	432,0	447,4	466,7	487,9	517,8	547,8	569,8	594,8
Autres Services	65,3	68,9	72,1	76,8	80,6	87,1	92,6	89,5
Total PIB	3337,0	3500,3	3675,6	3854,3	4025,2	4188,7	4414,8	4614,0
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^P
<i>Consommation publique</i>	257,5	199,3	210,7	226,1	224,7	247,2	276,0	318,6
Consommation privée	2482,0	2677,8	2806,8	2820,9	2990,8	3114,5	3282,1	3293,5
Formation de Capital fixe	533,0	641,5	759,5	839,5	888,3	887,9	1085,3	1096,3
Variation de stocks	13,0	65,7	27,3	-6,5	-13,0	-19,5	-13,0	-6,4
Exportation de biens et services non facteurs	812,3	881,7	912,7	1160,9	1090,5	948,5	952,9	994,4
Importation de biens et services non facteurs	681,8	760,1	869,5	997,4	980,5	841,6	1012,5	902,4
Total PIB	3416,0	3586,1	3770,4	3957,9	4131,3	4304,1	4542,3	4794,0

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PIB aux prix constants des facteurs (milliards de FCFA 1995=100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^P
Agriculture	202,3	210,6	224,5	235,5	237,3	245,4	253,6	263,6
<i>Industries extractives</i>	25,8	25,4	25,3	21,7	22,9	23,5	26,2	24,6
Industries manufacturières	45,0	40,6	36,5	38,3	39,8	37,8	41,6	46,2
Eau et électricité	4,1	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,3	3,9
Bâtiment et travaux publics	24,2	18,0	19,9	20,9	22,5	17,4	17,1	20,5
Commerce, Transport et communication	70,5	69,9	70,8	72,0	75,7	74,2	70,7	72,0
Administration	55,8	43,3	59,2	62,3	70,8	57,4	56,1	58,0
Autres Services	22,4	22,4	22,4	22,7	23,9	23,3	23,6	28,4
PIB	450,1	445,9	467,7	484,3	498,4	495,8	506,9	517,2
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^P
Consommation publique	42,0	37,0	43,7	40,3	43,4	44,7	48,8	50,3
Consommation privée	387,5	388,4	384,0	434,6	445,4	457,5	470,3	472,1
Formation de Capital fixe	71,1	35,5	61,7	70,3	73,6	51,0	44,5	56,9
Variation de stocks	-1,1	1,1	41,8	11,0	6,6	-2,2	6,6	8,8
Exportation de biens et services no facteurs	113,6	102,2	122,8	116,7	136,4	152,4	175,2	131,4
Importation de biens et services no facteurs	140,6	122,8	128,9	144,4	160,2	164,1	185,1	149,5
PIB aux prix constants	472,6	458,1	477,4	523,7	538,8	548,5	556,6	570,1

TABLEAU 3 (suite) : PIB AUX PRIX CONSTANTS DES FACTEURS ET PRIX DU MARCHE**REPUBLIQUE CONGO**

PIB aux prix constants des facteurs (milliards de FCFA 1995=100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Agriculture	101,8	102,4	103,2	104,9	97,1	104,6	112,0	116,2
<i>Industries extractives</i>	339,6	384,3	443,6	471,0	493,6	489,7	483,4	512,3
Industries manufacturières	77,1	78,4	63,7	65,0	61,2	69,3	73,5	76,5
Eau et électricité	14,2	15,7	11,9	13,3	8,0	13,1	13,8	14,9
Bâtiment et travaux publics	19,5	21,6	16,4	15,0	20,7	35,9	41,4	35,8
Commerce	113,0	117,9	101,8	103,6	86,6	103,3	112,0	107,9
Transport et communication	76,8	80,7	65,5	62,0	56,5	67,1	77,3	71,5
Administration	135,0	128,9	121,1	121,1	122,4	126,2	130,3	127,4
Autres Services	80,3	83,9	77,4	76,2	62,7	73,3	77,0	76,4
PIB	957,3	1013,0	1005,6	1033,6	1006,3	1074,3	1111,2	1138,9
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Consommation publique	214,2	200,1	264,4	317,4	222,1	262,3	246,5	272,3
Consommation privée	544,3	621,8	513,7	420,2	292,2	425,7	491,4	501,2
Formation de Capital fixe	537,2	370,1	445,8	377,5	326,2	297,2	347,4	396,8
Variation de stocks	12,8	14,9	18,3	8,5	25,6	18,3	25,6	17,3
Exportation de biens et services no facteurs	569,9	626,9	717,2	771,6	836,4	827,9	811,6	806,5
Importation de biens et services no facteurs	893,1	821,6	966,1	840,5	672,4	745,5	794,6	788,2
PIB aux prix constants	986,3	1049,3	1023,8	1062,1	1027,3	1104,0	1143,5	1205,9

GABON

PIB aux prix constants des facteurs (milliards de FCFA 1995=100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Agriculture	223,0	225,5	238,7	249,4	267,3	279,3	283,1	297,6
<i>Industries extractives</i>	991,8	996,0	974,1	953,4	845,6	756,7	764,7	740,5
Industries manufacturières	137,3	160,3	170,0	182,3	178,3	184,1	189,5	191,1
Eau et électricité	83,5	92,3	133,7	143,2	86,0	91,3	95,9	111,5
Bâtiment et travaux publics	223,6	213,9	216,3	227,2	175,9	180,5	185,1	207,0
Commerce, Transport et communication	133,6	139,9	152,2	161,2	137,1	141,9	145,4	148,5
Administration	225,9	232,7	244,3	259,6	274,3	275,1	273,2	291,4
Autres Services	224,6	237,8	266,4	291,4	279,8	285,4	290,8	286,3
PIB	2243,3	2306,4	2412,2	2489,9	2262,5	2213,8	2248,3	2273,8
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Consommation publique	278,9	292,8	289,0	310,2	309,6	310,4	310,2	321,5
Consommation privée	909,2	950,1	677,8	909,1	674,6	670,1	685,9	870,3
Formation de Capital fixe	483,2	443,8	692,6	721,5	610,8	637,7	673,2	690,5
Variation de stocks	18,5	-6,4	3,1	29,4	28,9	28,9	28,9	24,9
Exportation de biens et services non facteurs	1449,5	1523,6	1566,1	1409,5	1324,9	1251,2	1246,0	1465,4
Importation de biens et services non facteurs	812,6	1102,8	1069,7	1208,8	930,8	932,5	948,8	952,6
PIB aux prix constants	2326,7	2408,5	2540,9	2619,4	2366,3	2338,0	2390,4	2420,0

TABLEAU 3 (suite) : PIB AUX PRIX CONSTANTS DES FACTEURS ET PRIX DU MARCHÉ

GUINEE EQUATORIALE

PIB aux prix constants des facteurs en milliards de FCFA 1995=100								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Agriculture	30,1	34,3	43,0	35,7	43,5	40,6	39,0	43,7
Industries extractives	15,1	41,6	146,0	198,6	247,8	299,3	421,3	479,6
Industries manufacturières	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,1	1,0
Eau et électricité	1,8	1,8	1,5	2,1	2,4	2,6	2,9	2,6
Bâtiment et travaux publics	2,8	2,8	3,0	3,3	3,8	7,0	11,0	12,6
Commerce	5,1	5,4	5,5	5,9	6,3	8,0	10,1	11,1
Transport et communication	1,1	1,1	1,2	1,2	1,4	1,7	2,7	2,9
Administration	3,1	3,4	3,6	3,9	5,1	4,3	6,6	7,0
Autres Services	1,6	1,6	1,6	1,7	2,1	2,5	3,1	3,2
PIB	62,4	86,4	169,6	201,3	248,3	289,5	497,9	563,8
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Consommation publique	6,9	11,2	16,6	22,3	18,2	21,3	22,8	18,2
Consommation privée	27,7	44,8	53,0	63,0	79,7	97,8	140,0	131,2
Formation de Capital fixe	35,6	74,4	98,7	100,4	115,1	166,3	238,5	234,0
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Exportation de biens et services non facteurs	37,6	96,9	284,9	301,9	391,5	547,4	811,3	716,7
Importation de biens et services non facteurs	42,3	108,0	173,9	174,2	207,1	314,3	421,4	510,2
PIB aux prix constants	65,5	90,0	174,3	206,6	258,3	301,7	520,5	589,9

TCHAD

PIB aux prix constants des facteurs (milliards de FCFA 1995=100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Agriculture	243,7	250,2	263,1	291,2	278,0	269,7	283,6	293,3
<i>Industries extractives</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	49,3	51,0	57,6	63,4	59,4	53,7	54,3	58,7
Eau et électricité	5,9	4,9	4,8	4,7	5,2	5,1	5,4	4,9
Bâtiment et travaux publics	11,6	16,6	16,5	16,8	19,3	21,5	47,8	54,6
Commerce	140,6	139,2	145,6	150,3	152,1	150,1	161,4	170,2
Transport et communication	26,9	28,3	31,3	32,0	32,5	33,5	36,9	33,2
Administration	86,1	92,0	84,3	86,7	95,1	109,3	124,0	133,2
Autres Services	70,0	71,0	73,1	75,1	83,0	82,3	89,3	97,2
PIB	644,1	662,9	690,0	735,6	737,6	733,8	809,7	845,3
PIB aux prix constants du marché (milliards FCFA 1995 = 100)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Consommation publique	52,5	58,8	55,8	53,0	62,0	66,1	82,1	77,1
Consommation privée	660,8	597,6	590,1	636,8	629,4	601,5	623,9	613,2
Formation de Capital fixe	103,6	118,9	131,2	136,6	157,7	214,7	487,0	395,6
Variation de stocks	-7,0	9,0	11,0	13,0	15,0	5,1	6,1	7,3
Exportation de biens et services no facteurs	151,6	151,0	185,2	216,7	170,0	162,2	158,8	170,5
Importation de biens et services no facteurs	243,7	194,9	200,8	233,0	207,4	225,0	449,2	315,4
PIB aux prix constants	717,8	740,3	772,6	823,1	826,8	824,6	908,7	948,4

e = estimation avant les événements de 11 Septembre 2001,p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

TABLEAU 4 : PRINCIPAUX PRODUITS**PETROLE BRUT**

I. Production (en millions de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
Cameroun	5,4	5,1	5,5	5,9	6,2	5,8	5,8	5,3
République du Congo	9,1	10,3	11,6	12,6	13,2	13,1	12,9	12,7
Gabon	18,1	18,3	18,5	17,6	15,6	13,6	13,6	12,9
Guinée Equatoriale	0,3	0,9	3	4,1	5,1	6,2	9,8	10,1
II. Exportation (en millions de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
Cameroun	5,2	4,7	5,3	5,3	6	5,6	5,7	5,3
République du Congo	8,8	10	11,5	12,5	13	12,9	12,7	12,6
Gabon	17,1	17,8	18	17,1	14,7	13	13	12,8
Guinée Equatoriale	0,3	0,8	3	3,9	5	6	9,5	9,8
III. Prix moyen à l'exportation (milliers de FCFA/tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
Cameroun	60,1	58,1	77,7	67,1	52,1	112,9	136	134,7
République du Congo	65,5	73,3	66,4	56,6	67,6	134,3	118,1	129,0
Gabon	61,8	74,9	76,5	49,5	76,7	140,5	119,7	134,1
Guinée Equatoriale	61,5	80,1	77,7	53,5	77,1	139,5	123,4	134,9

CACAO

I. Production (en milliers de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
Cameroun	121,6	129,8	126,7	138,3	133,9	117,0	123,0	125,2
Gabon	0,8	1,0	0,7	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6
Guinée Equatoriale	3,9	4,2	6,8	5,0	4,5	4,8	4,2	4,8
II. Exportation (en milliers de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
<i>Cameroun</i>	109,5	123,8	120	119,2	115,5	105,6	129,8	120,5
Guinée Equatoriale	4,0	4,2	6,8	5,0	4,4	4,8	4,2	4,8
III Prix unitaire à l'exportation (FCFA/kg)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^P
<i>Cameroun</i>	644,0	668,9	803,8	928,7	823,6	728,1	773,3	842,4
Guinée Equatoriale	564,0	855,0	547,6	749,6	911,3	617,7	647,1	723,6

TABLEAU 4 (suite) : PRINCIPAUX PRODUITS

CAFE

I, Production (en milliers de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	73,9	89,1	88,7	84,0	95,0	88,6	86,1	92,5
République Centrafricaine	14,6	5,6	12,7	6,1	12,0	11,8	8,0	9,4
Gabon	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,3
Guinée Equatoriale	0,2	0,1	0,2	..	0,1	0,1	0,1	0,1
II, Exportation (en milliers de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	67,2	77,0	77,7	67,2	81,5	87,7	74,0	82,6
République Centrafricaine	14,2	5,6	12,7	6,2	11,5	12,1	6,5	10,6
Guinée Equatoriale	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
III Prix unitaire à l'exportation (FCFA/kg)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	983,0	874,5	871,9	910,3	847,6	721,5	725,5	690,2
République Centrafricaine	1131,0	637,4	789,0	812,0	739,9	524,2	398,1	357,2
Guinée Eq,	803,2	553,5	450,0	451,3	483,8	486,5	508,0	411,2

COTON

I, Production (en millions de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	180,5	209,2	208,2	194,0	195,9	202,1	230,2	220,4
République Centrafricaine	27,5	32,3	42,4	46,0	38,6	21,3	31,0	33,8
Tchad	157,5	213,1	262,2	161,4	184	155,4	171	185,6
II. Exportation Coton-fibre et dérivés (en milliers de tonnes)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	65,9	76,6	75,6	66,0	70,2	79,1	87,6	83,7
République Centrafricaine	11,5	14,0	18,0	17,4	13,5	11,2	10,1	12,0
Tchad	67,2	53,5	70,7	86,1	78,3	68,7	62,7	66,9
III. Prix unitaire à l'exportation Coton - fibre et dérivées (FCFA/kg)								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	734,5	840,2	877,2	778,0	659,3	746,8	763,7	726,1
République Centrafricaine	967,3	944,0	886,7	745,9	741,5	711,5	714,8	783,4
Tchad	948,0	882,0	895,0	902,0	768,0	857,4	839,2	859,6

TABLEAU 4 (suite) : PRINCIPAUX PRODUITS

BOIS BRUTS

	I. Production de grumes (en milliers de m ³)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	2448,0	2803,0	3178,0	3360,0	2900,0	..	2537,5	2894,6
République Centrafricaine	316,5	367,7	534,4	622,4	633,4	806,8	839,9	554,2
République du Congo	661,8	650,9	595,7	703,4	519,9	617,5	710,7	636,6
Gabon	2229,0	2287,0	2719,6	1760,6	2438,0	2630,5	2610,0	2383,2
Guinée Equatoriale	364,2	485,0	687,7	421,9	788,6	624,2	593,0	566,7

	II. Exportations de grumes (en milliers de m ³)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	821,9	1062,9	1202,8	1770,0	1320,0	799,0	230,2	230,2
République Centrafricaine	103,4	115,7	163,5	189,5	207,0	330,5	363,6	389,6
République du Congo	270,4	357,3	266,0	350,7	287,5	307,0	367,9	326,6
Gabon	2029,0	2287,0	2319,6	1760,6	2438,0	2630,5	2610,0	2297,7
Guinée Equatoriale	280,7	410,1	706,3	401,6	664,1	733,9	569,2	538,4

	III. Prix à l'exportation des grumes (milliers de FCFA/m ³)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
<i>Cameroun</i>	108,7	71,8	85,9	89,7	92,6	72,9	80,2	80,1
République Centrafricaine	140,2	89,0	91,1	148,3	134,8	143,7	122,1	119,5
République du Congo	88,8	82,0	130,0	121,4	106,2	129,0	113,7	109,4
Gabon	83,7	89,8	82,3	74,2	101,5	103,1	90,7	89,3
Guinée Equatoriale	63,7	63,4	64,7	57,1	59,4	63,3	65,8	62,5

e = estimation, p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

Tableau 5 : BALANCE DES PAIEMENTS (en milliards de FCFA)

CAMEROUN	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Exportations (f.o.b.)	867,0	893,1	1083,7	1140,3	1037,4	1321,8	1472,4	1417,9
Importations (f.o.b.)	571,8	602,0	704,1	874,0	831,6	905,9	1187,8	1256,1
Balance commerciale	295,2	291,1	379,6	266,3	205,8	415,9	284,6	161,8
Balance des services (non facteurs)	-57,7	-102,1	-139,7	-168,9	-178,1	-182,8	-321,7	-342,1
Balance des revenus	-244,2	-287,7	-313,7	-302,7	-289,4	-172,3	-257,6	-238,2
Balance des transferts courants	29,6	39,3	69,4	64,6	75,5	75,5	97,5	113,3
Solde du compte courant (transferts public inclus)	22,9	-59,4	-4,4	-140,8	-186,1	136,3	-197,3	-305,2
Compte de capital et des opérations financières	-283,2	-286,1	-237,4	-142,6	-83,1	-73,1	-19,8	217,3
Erreurs et omissions	-236,0	19,1	-11,9	-74,0	-79,5	-91,1	76,9	..
Solde global	-496,2	-326,5	-253,7	-357,3	-348,7	-27,9	-140,2	-87,8
Financement	496,2	326,5	253,7	357,3	348,7	27,9	140,2	87,8
dont variation des réserves officielles (baisse +)	-6,8	-40,5	-77,3	23,3	-2,1	-159,2	-125,7	-110,6
Financements exceptionnels	503,0	367,0	331,0	334,0	350,0	187,1	265,9	-327,0
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	319,0	-232,0	256,0	-324,0	72,8	-1,0	0,0	-580,0
Rééchelonnement et annulations	184,0	599,0	75,0	658,0	278,0	188,0	265,9	253,0

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Exportations (f.o.b.)	92,9	75,6	94,9	89,3	90,1	110,9	107,3	110,0
Importations (f.o.b.)	82,1	73,7	82,0	86,4	80,7	82,8	82,4	84,4
Balance commerciale	10,8	1,9	12,9	2,9	9,4	28,1	24,9	25,6
Balance des services	-44,2	-19,3	-27,1	-47,1	-39,7	-53,6	-45,3	-48,1
Balance des revenus	-12,2	-10,7	-9,4	-9,9	-9,1	-8,4	-7,3	-9,2
Balance des transferts courants	9,2	13,2	10,2	10,3	19,8	12,6	21,1	14,5
Solde du compte courant (transferts public inclus)	-36,5	-14,9	-13,4	-43,8	-19,6	-21,4	-6,6	-21,1
Compte de capital et des opérations financières	24,7	-14,0	-5,4	23,1	30,7	12,3	-17,4	6,3
Erreurs et omissions	3,1	20,3	-7,6	-12,5	-24,5	-2,1	..	-0,6
Solde global	-8,7	-8,6	-26,4	-33,2	-13,5	-11,2	-24,1	-15,9
Financement	8,7	8,6	26,4	33,2	13,5	11,2	24,1	15,9
dont variation des réserves officielles (baisse +)	-7,1	-8,2	10,1	24,1	-2,1	-5,1	7,0	0,2
Financements exceptionnels	15,8	16,8	16,2	9,1	16,0	16,3	-0,7	13,4
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	12,0	13,1	16,2	-67,3	1,0	16,3	-0,7	-0,2
Rééchelonnement et annulations	3,8	3,7	0,0	76,4	15,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 5 (suite) : BALANCE DES PAIEMENTS (en milliards de FCFA)

RÉPUBLIQUE DU CONGO	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Exportations (f.o.b.)	642,2	846,6	966,7	807	960,5	1856,7	1636	1816,1
Importations (f.o.b.)	326,1	300,4	378,7	329,4	429,8	544,1	584,40	575,8
Balance commerciale	316,1	546,2	588	477,6	530,7	1312,6	1052	1240,3
Balance des services (non facteurs)	299,9	430,6	358,7	436	449,1	509,4	520	525,9
Balance des revenus	352,9	471,4	460,3	181,2	345,1	546,3	502,2	462,1
Balance des transferts courants	20,8	11,6	-0,2	0,8	-3,3	-1,7	7,5	5,1
Solde du compte courant (transferts public inclus)	315,8	344,2	231,2	138,8	266,7	255,3	37,3	227,2
Compte de capital et des opérations financières	-161,9	120,6	-3,8	-167,2	-122,4	-400,2	-155,8	-127,2
Erreurs et omissions	172,5	-24,2	-33,3	-71,0	59,3	-27,2		
Solde global	-305,2	-247,8	-268,2	-377	-329,7	-172,2	-118,5	-282,0
Financement	305,2	247,8	268,2	377	329,7	172,2	118,5	282,0
dont variation des réserves officielles (baisse +)	-3,2	-8,6	11,8	46,1	-36,7	-120,1	14,5	-8,5
Financements exceptionnels	308,5	256,4	256,4	330,9	366,5	292,2	104,1	271,9
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	92,1	-225,2	53,8	184,2	279,2	271,6	99,4	106,6
Rééchelonnement et annulations	216,4	481,6	202,6	146,7	87,3	20,6	4,7	..

GABON	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
-------	------	------	------	------	------	------	-------------------	-------------------

Exportations (f.o.b.)	1361,6	1705,6	1770,1	1125,4	1538,5	2242,2	1947,0	2041,2
Importations (f.o.b.)	439,7	491,9	601,5	686,2	560,6	586,3	605,7	566,4
Balance commerciale	921,9	1213,7	1168,6	439,2	977,9	1655,9	1341,3	1474,8
Balance des services (non facteurs)	-336,7	-349,9	-420,1	-455,1	-360,8	-452,5	-436,5	-407,4
Balance des revenus	-329,6	-384,0	-415,1	-301,1	-347,5	-744,6	-762,0	-481,1
Balance des transferts courants	-21,1	-18,9	-20,1	-31,5	-26,4	-27,6	-29,0	-25,0
Solde du compte courant (transferts public inclus)	234,5	460,9	313,2	-348,5	243,1	431,2	113,7	203,0
Compte de capital et des opérations financières	-126,7	-177,1	-115,8	-46,7	-202,1	-354,5	-105,9	-160,3
Erreurs et omissions	-91,3	-75,9	-56,3	39,5	-65,3	-146,2	..	-60,9
Solde global	16,5	207,9	141,1	-355,8	-24,2	-69,4	7,8	-23,1
Financement	215,0	130,4	120,0	392,7	251,8	69,4	-7,8	173,0
dont variation des réserves officielles (baisse +)	20,8	-42,3	-22,9	146,7	-12,2	-114,9	-24,8	-4,3
Financements exceptionnels	194,2	172,7	142,9	19,0	18,0	666,5	17,0	170,4
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	0,0	0,0	0,0	227,0	246,1	-482,2	0,0	3,9
Rééchelonnement et annulations	194,2	172,7	142,9	19,0	18,0	666,5	17,0	71,0

Tableau 5 (suite) : BALANCE DES PAIEMENTS (en milliards de FCFA)

GUINEE EQUATORIALE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Exportations (f.o.b.)	44,3	110,1	287,5	243,6	436,9	897,5	1297,5	1257,3
Importations (f.o.b.)	49,8	126,4	209,4	209,9	260,7	447,8	601,8	595,2
Balance commerciale	-5,5	-16,3	78,1	33,7	176,2	449,7	695,7	662,2
Balance des services	-22,2	-97,1	-136,9	-185,6	-267,2	-403,7	-534,0	-531,6
Balance des revenus	-15,7	-34,5	-32,1	-47,4	-67,7	-87,4	-115,8	-114,7
Balance des transferts courants	9,4	24,0	9,6	6,0	5,8	5,9	5,6	4,3
Solde du compte courant (transferts public inclus)	-34,1	-123,8	-81,3	-193,2	-153,0	-35,5	51,6	-68,6
Compte de capital et des opérations financières	28,9	124,1	65,0	177,6	92,5	66,1	42,2	78,5
Erreurs et omissions	-1,6	-1,6	12,6	9,4	56,9	-19,9	..	8,3
Solde global	-6,8	-1,2	-3,7	-6,2	-3,5	10,7	93,8	-1,7
Financement	6,8	1,2	3,7	6,2	3,5	-10,7	-93,8	1,7
dont variation des réserves officielles (baisse +)	-4,5	-1,8	-3,9	0,6	-2,6	-15,2	-25,8	-4,4
Financements exceptionnels	11,3	3,1	7,5	5,6	6,1	4,5	-23,9	5,3
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	-18,9	3,1	7,2	5,3	6,1	4,5	-28,9	-0,4
Rééchelonnement et annulations	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	3,7

TCHAD	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Exportations (f.o.b.)	121,3	121,9	138,1	157,1	149,6	164,4	164,2	177,4
Importations (f.o.b.)	138,1	124,5	143,8	165,8	162,3	191,4	391,5	290,6
Balance commerciale	-16,8	-2,6	-5,7	-8,7	-12,7	-27,0	-227,3	-113,2
Balance des services (non facteurs)	-68,7	-92,2	-104,7	-102,6	-109,0	-141,7	-297,9	-194,8
Balance des revenus	-2,6	-5,2	-9,7	-0,5	-1,0	-10,2	-11,0	-8,1
Balance des transferts courants	27,4	20,5	16,6	30,4	16,3	37,8	31,4	27,0
Solde du compte courant (transferts public inclus)	-60,6	-79,5	-103,4	-81,3	-106,4	-141,0	-504,7	-161,9
Compte de capital et des opérations financières	75,0	92,5	92,4	61,2	82,4	152,4	470,1	154,0
Erreurs et omissions	10,0	-1,8	1,0	6,6	8,9	-10,4	..	-11,1
Solde global	24,3	11,2	-10,1	-13,4	-15,2	1,0	-34,7	0,4
Financement	-24,3	-11,2	10,1	13,4	15,2	-1,0	34,7	-0,4
Dont variation des réserves officielles (baisse +)	-31,6	-2,4	8,2	11,5	15,2	-3,4	5,2	-3,2
Financements exceptionnels	7,3	-8,8	1,8	1,9	0,0	2,5	-2,5	0,8
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	-11,6	-39,2	-2,6	-1,6		2,5	-2,5	-8,4
Rééchelonnement et annulations	18,9	30,4	4,5	3,5		0,0	0,0	0,0

e = estimation, p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

Tableau 5 (suite) : BALANCE DES PAIEMENTS (en milliards de dobras)

SAO TOME & PRINCIPE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Exportations (f,o,b,)	7,2	10,9	24,1	44,1	35,6	40,7	43,4	43,2
Importations (f,o,b,)	32,0	49,7	87,4	123,9	106,8	199,5	200,3	187,7
Balance commerciale	-24,8	-38,8	-63,3	-79,9	-71,2	-158,8	-156,9	-144,5
Balance des services (non facteurs)	-31,2	-41,8	-90,1	-72,3	-67,1	-69,4	-25,5	-18,3
Balance des revenus
Balance des transferts courants	33,1	50,2	142,5	89,5	120,9	96,4	39,3	35,6
Solde du compte courant (transferts public inclus)	-22,8	-30,4	-10,9	-62,7	-17,4	-131,8	-143,1	-127,2
Compte de capital et des opérations financières	14,6	12,3	12,3	44,1	18,6	24,1	23,7	10,2
Erreurs et omissions	-0,7	..	-1,8	-0,7
Solde global	-9,0	-18,1	-0,5	-19,3	1,2	-107,7	-119,4	-117,0
Financement	8,9	18,1	0,5	19,3	-1,4	107,7	119,7	117,3
Variation des réserves officielles (baisse +)
Financements exceptionnels
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)
Rééchelonnement et annulations

e = estimation, p = prévision

Source : Administration nationale, FMI, CDSRAC

Tableau 6 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (en milliards de FCFA)

CAMEROUN	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes pétrolières	107,4	142,8	204,2	204,4	133,4	325,0	438,0	339,0
Recettes non pétrolières	426,2	511,8	540,7	643,3	704,8	768,1	864,0	932,0
Dépenses courantes	618,7	684,7	720,9	785,2	836,4	733,3	870,0	971,0
salaires et traitements	194,3	188,3	213,3	259,2	274,7	293,3	339,0	387,0
biens et services	105,6	116,7	118,8	136,1	176,7	196,7	225,0	289,0
intérêts de la dette publique	262,0	302,7	314,6	304,7	288,8	134,7	213,0	183,0
transferts et subventions	56,8	77,0	74,2	85,2	98,2	108,6	92,0	113,0
Dépenses de capital	44,3	30,8	55,8	80,7	83,3	113,3	203,0	302,0
Recettes totales	533,5	654,6	744,9	847,7	838,2	1093,1	1302,4	1270,2
Dépenses totales	668,2	735,0	806,4	887,9	948,6	878,3	1100,0	1296,0
Solde (Excédent ou déficit)	-134,7	-80,4	-61,5	-40,2	-110,4	214,8	202,9	-25,9
Solde global (base trésorerie)	-19,7	-505,7	99,0	-659,5	-90,3	132,1	-25,4	-610,9

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes fiscales	49,3	32,8	42,4	50,2	53,5	53,6	48,8	54,5
Recettes non fiscales	2,2	0,3	2,6	6,1	6,2	7,0	11,8	7,6
Dépenses courantes	57,5	47,5	51,2	50,2	54,8	55,7	62,8	56,5
salaires et traitements	26,0	25,3	26,6	26,5	26,4	26,4	29,6	27,2
biens et services	11,5	7,4	12,9	10,6	13,2	14,4	16,5	13,2
intérêts de la dette publique	12,8	10,5	7,8	8,4	9,4	8,8	8,1	10,0
Transferts et subventions	6,2	4,1	4,8	5,1	7,3	6,6	8,6	6,1
Dépenses de capital	57,9	13,2	40,4	72,2	75,4	37,5	28,0	46,4
Recettes totales	51,5	33,1	45,0	56,3	59,7	60,6	60,6	62,1
Dépenses totales	115,4	60,7	91,6	122,4	130,2	93,2	90,8	102,9
Solde (Excédent ou déficit)	-63,9	-27,5	-46,6	-66,1	-70,5	-32,6	-30,2	-40,8
Solde global (base trésorerie)	-38,0	-50,3	-26,0	-136,3	-73,5	-24,1	-41,5	-43,2

REPUBLIQUE DU CONGO	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes pétrolières	131,0	213,1	308,1	148,1	275,1	468,1	451,8	490,7
Recettes non pétrolières	118,4	144,6	105,5	121,7	140,3	139,0	173,2	153,5
Dépenses courantes	315,7	323,4	461,7	365,1	376,7	416,5	364,1	364,1
Salaires et traitements	111,2	106,4	104,9	102,4	100,7	106,7	112,7	106,8
biens et services	22,4	27,4	152,3	61,7	84,6	112,6	90,0	77,8
Intérêts de la dette publique	149,5	155,9	177,0	167,9	159,4	160,4	120,9	155,7
Transferts et subventions	32,6	33,7	27,5	33,1	32,0	36,8	40,5	33,8
Dépenses de capital	32,2	104,0	56,1	51,0	80,0	159,6	191,7	96,6
Recettes totales	249,4	357,7	413,6	269,8	415,4	607,1	625,0	644,2
Dépenses totales	347,9	427,4	517,8	416,1	456,7	576,1	555,8	457,3
Solde (Excédent ou déficit)	-98,5	-69,7	-104,2	-146,3	-41,3	31,0	69,2	186,9
Solde global (base trésorerie)	-23,7	-313,7	-37,7	53,8	263,8	287,4	-54,7	..

Tableau 6 (suite) : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (en milliards de FCFA)

GABON	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes pétrolières	442,4	449,1	644,2	498,7	370,0	814,7	760,1	769,9
Recettes non pétrolières	267,2	282,1	385,9	413,5	419,7	392,9	475,0	419,2
Dépenses courantes	515,0	502,1	630,6	918,8	675,2	674,7	782,0	709,3
Salaires et traitements	178,1	184,0	195,7	204,9	214,1	216,6	217,9	206,6
biens et services	112,9	124,8	140,1	204,2	138,7	125,2	133,6	142,4
Intérêts de la dette publique	201,0	173,1	192,0	201,6	195,9	212,0	327,0	214,4
Transferts et subventions	23,0	20,2	102,8	308,1	126,5	337,5	103,5	145,9
Dépenses de capital	136,0	144,1	349,6	362,8	118,9	112,0	125,1	192,6
Recettes totales -y/c dons)	730,6	755,1	1030,1	912,2	789,7	1207,6	1235,1	951,5
Dépenses totales	651,0	647,8	980,2	1281,6	794,2	786,7	907,1	864,1
Solde (Excédent ou déficit)	79,6	107,3	49,9	-369,4	-4,5	420,9	328,0	87,4
Solde global (base trésorerie)	26,0	-17,8	44,0	-122,0	158,6	-136,2	276,3	32,7

GUINÉE EQUATORIALE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes pétrolières	2,2	11,5	29,2	53,4	61,7	135,3	179,1	183,3
Recettes non pétrolières	11,1	11,8	23,1	21,7	23,6	33,7	37,5	39,9
Dépenses courantes	16,5	24,5	38,4	51,3	45,6	56,1	61,9	53,4
Salaires et traitements	3,6	5,6	7,4	9,1	12,6	12,8	20,6	18,1
biens et services	7,1	12,5	20,4	30,4	19,9	14,8	25,7	24,9
Intérêts de la dette publique	4,8	4,9	8,5	4,4	4,9	4,2	4,6	5,2
Transferts et subventions	0,8	1,3	1,9	7,2	8,1	6,5	10,9	5,2
Dépenses de capital	3,6	8,2	17,4	29,4	30,8	57,3	81,7	32,4
Recettes totales	13,4	23,4	52,3	75,1	85,3	169,0	216,5	223,2
Dépenses totales	20,1	32,7	55,8	80,7	76,4	113,4	143,6	85,8
Solde (Excédent ou déficit)	-6,7	-9,3	-3,5	-5,6	8,9	55,6	72,9	137,4
Solde global (base trésorerie)	-39,8	-6,0	2,0	-10,9	12,4	55,9	27,3	5,7

TCHAD	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes fiscales	39,7	53,0	61,3	76,4	68,3	67,7	81,7	87,2
Recettes non fiscales	5,1	6,5	7,1	7,6	9,9	11,9	11,0	11,5
Dépenses courantes	64,8	77,2	73,5	75,4	85,0	92,2	121,5	126,8
Salaires et traitements	30,1	30,7	30,8	31,5	33,3	39,4	45,5	39,9
Biens et services	11,8	20,8	14,9	16,1	17,4	23,1	32,1	25,2
Intérêts de la dette publique	7,4	8,4	8,5	8,9	8,2	10,6	11,5	10,2
Transferts et subventions	4,9	3,8	6,1	8,6	13,7	12,9	14,2	11,6
Dépenses de capital	65,6	74,6	85,4	78,4	73,6	92,5	188,6	107,2
Recettes totales	44,8	59,5	68,4	84,0	78,2	79,6	92,7	98,7
Dépenses totales	130,4	151,8	158,9	153,8	158,6	184,7	310,1	234,0
Solde (Excédent ou déficit)	-85,6	-92,2	-90,5	-69,8	-80,4	-105,1	-217,4	-112,6
Solde global (base trésorerie)	-87,1	-141,0	-104,3	-75,0	-84,8	-109,9	-226,8	-125,1

e = estimation, p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

Tableau 6 (suite) : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (en milliards de dobras)

SAO TOME ET PRINCIPE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Recettes courantes	10,7	13,5	31,2	54,5	64,8	85,3	102,1	117,4
Don	16,3	1,5	105,1	27,2	71,6	84,4	67,7	96,3
Dépenses courantes	15,4	20,2	39,5	80,1	81,4	105,9	127,1	139,4
salaires et traitements	2,2	4,4	11,7	19,0	23,4	30,6	36,3	42,0
biens et services	2,3	2,3	7,0	9,2	6,5	7,2	7,6	6,2
intérêts de la dette publique	7,8	4,3	7,3	34,8	34,6	49,9	63,5	71,1
transferts et subventions	1,0	6,4	8,9	8,5	11,4	12,3	13,4	15,1
autres	2,1	2,8	4,6	8,5	5,5	6,0	6,3	5,0
Dépenses de capital	34,4	42,8	85,3	86,8	87,1	101,1	100,1	106,7
Recettes totales	27,0	15,1	136,4	81,7	136,4	169,7	169,8	213,8
Dépenses totales	49,8	63,0	124,7	166,9	168,5	207,0	227,3	246,1
Solde (Excédent ou déficit)	-22,8	-48,0	11,6	-85,2	-32,1	-37,3	-57,5	-32,3

e = estimation, p = prévision

Source : Administration nationale, CDSR-AC

Tableau 7 : DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE (en milliards de FCFA)

CAMEROUN	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Encours fin de période (Hors arriérés)	3252,9	3606,7	3433,9	4002,6	4092,0	4227,2	4310,5	4957,8
Services dus	511,0	606,8	561,6	554,7	590,4	241,8	460,7	451,0
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	-75,2	-252,4	-251,2	-278,4	-261,7	-253,1	-323,1	-304,3
Dette publique (en % du PIB)	94,4	87,3	83,3	82,4	78,9	67,1	69,1	58,6
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	51,3	49,5	42,2	43,4	30,8	13,5	26,2	29,9
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	94,2	84,0	70,4	67,9	46,3	19,1	35,4	44,6

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
---------------------------	------	------	------	------	------	------	-------------------	-------------------

Encours fin de période (Hors arriérés)	540,7	535,5	526,2	554,5	557,2	550,3	551,3	558,3
Services dus	19,5	20,3	18,1	17,4	21,9	23,9	17,8	20,5
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	9,5	3,1	10,6	13,9	10,7	7,5	10,8	9,0
Dette publique (en % du PIB)	112,3	120,5	112,4	97,7	94,9	92,7	88,3	103,6
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	15,8	17,7	12,6	14,2	18,6	19,1	19,0	16,6
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	37,9	61,2	40,2	31,0	36,5	39,4	40,3	40,8

REPUBLIQUE DU CONGO	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^c	2002 ^p
Encours fin de période (hors arriérés)	2962,5	3360,9	3024,6	2802,9	2806,4	2552,5	2410,1	2346,8
Services dus	364,8	345,1	412,8	439,9	409,1	417,6	317,0	387,6
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	-34,4	-332,8	-128,7	-123,6	-168,7	-231,1	-218,5	-176,1
Dette publique (en % du PIB)	289,2	241,3	227,1	259,2	281,1	187,3	195,8	240,3
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	53,4	38,6	41,1	50,2	39,2	21,4	18,2	37,5
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	146,3	96,5	99,8	163,0	98,5	68,8	50,7	103,5

Tableau 7 (suite): DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE (en milliards de FCFA)

GABON	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Encours fin de période (Hors arriérés)	1873,0	1933,8	1909,8	1747,0	1582,5	2012,6	1751,6	1753,8
Services dus	386,5	339,4	363,6	369,0	364,0	426,3	574,9	407,7
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	-67,7	-166,4	-114,2	-129,4	-155,0	-153,2	-171,8	-137,5
Dette publique (en % du PIB)	75,7	66,4	61,4	74,6	72,4	55,7	50,4	65,1
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	26,3	18,6	19,1	29,4	21,3	17,9	27,5	22,9
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	52,9	44,9	35,3	40,5	46,1	35,3	46,5	43,1

GUINEE EQUATORIALE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Encours fin de période (Hors arriérés)	39,8	39,2	37,2	33,9	28,7	24,5	33,9	25,9
Services dus	12,0	7,4	9,5	9,8	9,1	9,2	7,8	8,9
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	-4,5	-0,5	3,7	3,5	3,6	2,3	6,0	2,5
Dette publique (en % du PIB)	71,5	42,8	20,5	25,7	14,7	7,8	3,8	23,6
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	27,2	6,5	3,2	4,0	2,1	1,0	0,6	1,2
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	94,0	31,6	18,1	13,1	10,7	5,4	3,6	3,4

TCHAD	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Encours fin de période (Hors arriérés)	351,7	417,0	465,4	498,0	548,7	567,3	668,8	693,2
Services dus	12,1	13,2	14,3	23,8	22,7	23,9	28,2	30,6
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	28,4	48,1	47,8	46,3	45,9	43,4	50,0	50,2
Dette publique (en % du PIB)	55,0	50,7	52,5	50,2	57,1	56,5	56,9	53,7
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	8,0	9,2	8,8	12,8	14,8	14,7	14,0	11,5
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	27,0	22,2	20,9	28,4	29,0	24,8	30,4	25,9

e = estimation, p = prévision

Source : BEAC, CDSR-AC

Tableau 7 (suite): DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE (en milliards de Dobras)

<i>SAO TOME & PRINCIPE</i>	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ^e	2002 ^p
Encours fin de période (Hors arriérés)	357,9	575,0	1298,8	1363	1151,4	1614,9	1785,3	2092,6
Services dus				
Transferts nets (prêts à court terme et long terme, y compris FMI)	18,5	61,7	72,8	77,1	80,9	96,0	111,9	128,6
Dettes publiques (en % du PIB)	560,0	582,5	572,9	633,5	672,9	709,2	729,6	768,5
Service de la dette (en % des exportations des biens et services non-facteurs)	22,2	27,3	83,3	60,0	72,4	86,7	101,6	114,2
Service de la dette (en % des Recettes budgétaires)	27,3	38,0	43,7	46,7	51,4	56,6	61,3	67,4

e = estimation, p = prévision

Source : BEAC, Administration nationale, CDSR-AC

TABLEAU 8 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

CAMEROUN : (Capitale : Yaoundé)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	8724	10043	11614	13273	14876
Population urbaine (en % de la pop. totale)	31,4	35,7	40,3	44,7	48,9
Indicateur du Développement Humain (IDH)	0,453	0,502	0,511	0,497	0,506
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)	30,9	..
Population active (en % de la pop. Totale)	42,0	40,1	38,4	37,0	36,3
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	100,2*	102,9**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	59,9*	57,3**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	..	44	..	63	..
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	147*	151**
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	21	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	194
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)	1631	..
Nombres des habitants pour un médecins	13670	..	12500
*=1997; **=1998; ***=1999	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,82	2,91	2,67	2,28	2,14
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	5,40	5,21	4,87	4,48	4,02
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	1,53	1,33	1,23	1,12	0,97
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	6,4	6,1	5,7	5,1	4,70
Espérance de vie a la naissance le deux sexes (années)	50,7	52,3	52,4	50,0	50,0
Espérance de vie a la naissance Masculin (années)	49,3	50,9	51,3	49,1	49,3
Espérance de vie a la naissance Féminin (années)	52,3	53,8	53,7	50,8	50,6
Taux de mortalité infantile (pour '000)	104	94	87	87	79
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	147	133

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (Capitale : Bangui)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	2313	2651	2945	3347	3717
Population urbaine (en % de la pop. totale)	35,1	36,3	37,5	39,1	41,2
Indicateur du Développement Humain (IDH)	0,349	0,371	0,37	0,368	..
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)	40,7	..
Population active (en % de la pop. Totale)	52,2	49,8	47,6	46,0	46,1
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	90,1*	94,4**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	82,5*	78,6**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	33	60	..	60	44
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	191*	206**
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	21	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	139	102	..
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)	27050	..	25000
Nombres des habitants pour un médecins
*=1997; **=1998; ***=1999	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,73	2,10	2,56	2,10	1,64
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	3,06	3,08	3,08	2,93	2,97
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	2,02	2,04	1,69	1,21	0,94
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	5,69	5,69	5,60	5,30	4,92
Espérance de vie a la naissance le deux sexes (années)	46,6	47,2	46,8	44,3	44,3
Espérance de vie a la naissance Masculin (années)	44,0	44,7	45,3	42,7	42,7
Espérance de vie a la naissance Féminin (années)	49,4	49,8	48,3	46,0	46,0
Taux de mortalité infantile (pour '000)	114	105	104	101	93
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	170	156

TABLEAU 8 (suite): INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

TCHAD (Capitale : Ndjamena)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	4505	5038	5829	6735	7885
Population urbaine (en % de la pop. totale)	18,8	19,9	21,1	22,2	23,8
Indicateur du Développement Humain (IDH)	0,255	0,296	0,321	0,334	..
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)
Population active (en % de la pop. Totale)	36,5	35,7	34,8	32,5	31,8
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	99,5*	101,7**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	78,3*	76,2**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	15	75	..	48	..
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	155*	227**
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	6	9	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	167	50	..
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)
Nombres des habitants pour un médecins	47530	..	33333
*=1997; **=1998; ***=1999	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,24	2,91	2,89	3,15	3,07
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	3,80	3,43	4,19	3,98	4,15
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	2,40	2,03	2,79	2,23	2,06
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	6,65	6,65	6,65	6,65	6,65
Espérance de vie à la naissance le deux sexes (années)	42,6	44,4	44,6	45,2	46,3
Espérance de vie à la naissance Masculin (années)	40,9	42,9	43,3	43,9	45,1
Espérance de vie à la naissance Féminin (années)	44,3	46,0	46,1	46,4	47,5
Taux de mortalité infantile (pour '000)	144	133	129	123	116
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	212	198

REPUBLIQUE DU CONGO (Capitale : Brazzaville)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	1669	1924	2230	2603	3018
Population urbaine (en % de la pop. totale)	41,0	47,5	53,4	58,4	62,5
Indicateur du Développement Humain (IDH)	0,461	0,51	0,504	0,505	..
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)	31,5	30,7#
Population active (en % de la pop. Totale)	42,4	40,8	39,2	34,2	33,7
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	100,5*	100,8**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	73,3*	70,6**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	33	37	..	75	78
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	145*	149**
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	96	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	139	..
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)
Nombres des habitants pour un médecins	5510
*=1997; **=1998; ***=1999 et # =2001	1980-85	1985-90	1990-95	1995-00	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,85	2,95	3,09	2,96	3,03
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	5,75	5,21	4,67	4,15	3,70
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	0,50	0,50	0,57	0,70	0,90
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	6,29	6,29	6,29	6,29	6,29
Espérance de vie à la naissance le deux sexes (années)	50,6	51,4	51,0	50,9	51,6
Espérance de vie à la naissance Masculin (années)	47,8	48,7	48,7	48,8	49,6
Espérance de vie à la naissance Féminin (années)	53,7	54,3	53,6	53,1	53,7
Taux de mortalité infantile (pour '000)	86	83	78	72	66
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	135	122

TABLEAU 8 (suite): INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

GUINEE EQUATORIALE (Capitale : Malabo)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	217	312	352	399	457
Population urbaine (en % de la pop, totale)	27,4	29,8	35,7	42,2	48,2
Indicateur du Développement Humain (IDH)	..	0,486	0,507	0,535	0,61
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)
Population active (en % de la pop, Totale)	45,2	43,1	41,4	49,9	48,6
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	94,4*	98,2**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	53,6*	50,9**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	79	..
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	133*	137**
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	24	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	77	..
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)
Nombres des habitants pour un médecin	4762 [#]	..
*=1997; **=1998; ***=1999 et # =1993	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	7,22	2,42	2,55	2,68	2,82
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	8,90	6,07	5,86	5,17	4,51
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	6,55	0,65	0,44	0,30	0,26
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	5,79	5,89	5,89	5,89	5,89
Espérance de vie à la naissance le deux sexes (années)	44,0	46,0	48,0	50,0	52,0
Espérance de vie à la naissance Masculin (années)	42,4	44,4	46,4	48,4	50,4
Espérance de vie à la naissance Féminin (années)	45,6	47,6	49,7	51,6	53,6
Taux de mortalité infantile (pour '000)	138	127	117	108	99
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	177	160

GABON (Capitale : Libreville)	1980	1985	1990	1995	2000 ^P
Population Totale ('000)	692	803	935	1078	1230
Population urbaine (en % de la pop, totale)	49,6	59,2	68,1	75,9	81,4
Indicateur du Développement Humain (IDH)	0,468
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)
Population active (en % de la pop, Totale)	47,2	45,0	42,1	52,1	48,6
Taux d'activité économique des femmes 15+ (indice 1985=100)	88,3*	97,8**
Taux d'activité économique des femmes 15+ (en % des hommes)	78,3*	75,2**
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	..	38	..	63	..
Alphabétisation des femmes adultes indice (1985 = 100)	157*	..
Cas de SIDA (pour 100,000 habitants adultes)	25	..
Cas de tuberculose (pour 100,000 habitants)	104	..
Cas de paludisme (pour 100,000 habitants)	120
Nombres des habitants pour un médecin	2500 [#]
*=1997; **=1998; ***=1999 et # =1993	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	2000-05 ^P
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,98	3,04	2,85	2,63	2,48
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	6,52	5,85	5,01	3,99	3,06
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	-1,26	-1,93	-2,77	-2,59	-2,27
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	4,51	4,99	5,20	5,40	5,40
Espérance de vie à la naissance le deux sexes (années)	49,1	51,1	52,1	52,4	52,9
Espérance de vie à la naissance Masculin (années)	47,5	49,6	50,7	51,2	51,8
Espérance de vie à la naissance Féminin (années)	50,8	52,7	53,6	53,7	54,0
Taux de mortalité infantile (pour '000)	109	102	94	88	80
Taux de mortalité de moins de 5 ans (pour '000)	145	132

e = estimation, p = projection

Sources : Human Development Reports (1992, 1994, 1995, 1997, 2001)

World Population Prospects, 2000 Rev; World Urbanization Prospects, 1999 Rev;

TABLEAU 8 (suite): INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

SAO TOME ET PRINCIPE (Capitale : Sao Tomé)	1980	1985	1990	1995	2000
Population Totale ('000)	94	106	119	133	147
Population urbaine (en % de la pop, totale)	30,85	34,91	38,66	42,86	46,94
	1980-85	1985-90	1990-1995	1995-2000	
Croissance annuelle de la Population Totale (%)	2,39	2,32	2,20	2,04	
Croissance annuelle de la Population Urbaine (%)	4,88	4,56	4,16	3,74	
Croissance annuelle de la Population Rural (%)	1,18	1,02	0,84	0,67	
Espérance de vie a la naissance le deux sexes (années)	63,90 ⁵	63,90 ⁶	63,90 ⁷	63,90 ⁸	
Taux de mortalité infantile (pour '000)	63,38 ⁵	64,42 ⁶	63,53 ⁷	63,78 ⁸	

* 5=1995, 6=1996, 7=1997 et 8=1998

Source : Instituto Nacional de Estatística, Republica Democratica de Sao Tomé e Príncipe, World Population Prospects 2000 Rev. ; World Urban Population Prospects 1999 Rev.

TABLEAU 9 : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES POUR LES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE

INDICATEUR ET HYPOTHESE		CAMEROUN			CONGO DU REPUBLIQUE			GABON			GUINEE EQUATORIALE		
POPULATION TOTALE (en milliers)	Hypothèse	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015
	Fécondité constante	16750	18986	21632	3511	4108	4842	1392	1579	1808	526	610	711
	Variante moyenne	16557	18347	20226	3511	4084	4730	1392	1568	1757	526	605	692
	Variante faible	16444	18076	19743	3491	4014	4601	1382	1536	1701	522	594	671
POPULATION URBAINE(%)		52,7	56,0	58,9	65,7	68,0	70,1	85,1	87,5	88,9	53,5	57,9	61,4
POPULATION SELON LE GROUPE D'AGE (en milliers) (Variante moyenne)	6 – 14 ans	3879	4151	4547	870	1025	1193	309	358	404	123	143	165
	15 – 17 ans	1166	1266	1331	231	275	325	85	99	116	33	39	45
	18 – 23 ans	2065	2312	2496	388	463	552	142	171	200	57	67	77
		2000-2005	2005-2010	2010-2015	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2000-2005	2005-2010	2010-2015
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (Fécondité constante) %		2,37	2,51	2,61	3,03	3,14	3,29	2,48	2,52	2,70	2,82	2,96	3,09
ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE (Variante moyenne)		50,0	51,1	52,9	51,6	53,4	55,7	52,9	54,1	55,9	52,0	54,0	56,0
TAUX DE MORTALITE INFANTILE(Variante moyenne)%		79	70	60	66	59	52	80	72	64	99	90	82

TABLEAU 9 (suite) : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES POUR LES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE

INDICATEUR ET HYPOTHESE		REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			SAO-TOME-ET-PRINCIPE*			TCHAD		
POPULATION TOTALE (en milliers)	Hypothèse	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015
	Fécondité constante	4080	4574	5193	152	164	177	9194	10763	12713
	Variante moyenne	4035	4430	4877	-	-	-	9194	10689	12376
	Variante faible	3975	4305	4677	-	-	-	9132	10481	11998
POPULATION URBAINE(%)		43,7	46,5	49,7				25,7	28,1	30,9
POPULATION SELON LE GROUPE D'AGE (en milliers) (Variante moyenne)	6 – 14 ans	966	1040	1111	-	-	-	2251	2652	3115
	15 – 17 ans	277	309	335	-	-	-	601	706	831
	18 – 23 ans	479	548	611	-	-	-	1015	1197	1408
		2000-2005	2005-2010	2010-2015	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2000-2005	2005-2010	2010-2015
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (Fécondité constante) %		1,86	2,29	2,54	1,70	1,60	1,50	3,07	3,15	3,33
ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE (Variante moyenne)		44,3	46,0	49,1	-	-	-	46,3	48,3	50,9
TAUX DE MORTALITE INFANTILE(Variante moyenne)%		93	82	72	-	-	-	116	107	94

Source : World Population Prosp, 2000 Rev.

* : estimation CDSR-AC